



Bulletin Officiel

N° 4097 Mardi 02 Mai 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF	
AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM	
FCP UNIVERS AMBITION PLUS	2
FCP UNIVERS AMBITION CEA	2
FCP VALEURS QUIETUDE 2017	3
BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP	3
BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP	4
BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP	4
AVIS DES SOCIETES	
COMMUNIQUE DU CMF	
GIF FILTER SA	4
COMMUNIQUE DE PRESSE	
CARTHAGE CEMENT	5
GIF FILTER SA	6
SO.T.E.TEL	7
OFFRE A PRIX FERME – OPF – PLACEMENT GARANTI AMS	8-15
PUBLICATION DES CLAUSES D'UN PACTE AMS	16-18
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE VIE « CARTE VIE » 19	
LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – STAR -	19
Union Financière ALYSSA SICAV	20
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	20
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	21
UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV	21
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	22
SICAV BH OBLIGATAIRE	22
SICAV BH PLACEMENT	22
TUNISIE FACTORING	23
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	24
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	24
PROJET DE RESOLUTIONS	
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE VIE « CARTE VIE » 25	
TUNISIE FACTORING	26-27
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE	
ATL 2012-1	28-30
AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE	
« S.P.D.I.T- SICAF » SA	31
PAIEMENT DE DIVIDENDES	
TUNISO EMIRATIE SICAV	31
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	32
CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS	32
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2012-1 »	32
COURBE DES TAUX	32
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	33-34
ANNEXE I	
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011	
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	
ANNEXE II	
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011	
EL WIFACK LEASING	
ANNEXE III	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011	
EL WIFACK LEASING	
ANNEXE IV	
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011	
Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »	
ANNEXE V	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011	
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	
ANNEXE VI	
ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV	
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	
TUNISIAN EQUITY FUND-T.E.F	

AVIS DU CMF

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP UNIVERS AMBITION PLUS

Adresse : Rue du Lac Obeira, Immeuble Al Faouz- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agrèer le fonds commun de placement «FCP UNIVERS AMBITION PLUS», promu par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse et la Banque Tuniso- Koweitienne - BTK - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP Actions
Type : OPCVM de distribution
Montant initial : 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Référence de l'agrément : Agrément n° 09-2012 du 12 avril 2012
Durée de vie : 99 ans
Gestionnaire : SCIF
Dépositaire : BTK
Gestionnaire administratif et comptable: SCIF
Distributeur : SCIF et les agences de la BTK

2012 - AC - 31

— *** —

FCP UNIVERS AMBITION CEA

Adresse : Rue du Lac Obeira, Immeuble Al Faouz- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agrèer le fonds commun de placement «FCP UNIVERS AMBITION CEA», promu par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse et la Banque Tuniso- Koweitienne - BTK - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP Mixte
Type : OPCVM de distribution
Montant initial : 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Référence de l'agrément : Agrément n° 10 -2012 du 12 avril 2012
Durée de vie : 99 ans
Gestionnaire : SCIF
Dépositaire : BTK
Gestionnaire administratif et comptable: SCIF
Distributeur : SCIF et les agences de la BTK

2012 - AC - 32

AVIS DU CMF

FCP VALEURS QUIETUDE 2017**Adresse** : Immeuble Integra. Centre Urbain Nord Tunis Mahrajène 1082

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agrèer le fonds commun de placement «FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », promu par TUNISIE VALEURS Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP mixte à capital garanti.
Type	: OPCVM de capitalisation
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 20 parts de 5000 dinars chacune.
Couverture de la garantie	: L'intégralité du capital investi.
Référence de l'agrément	: Agrément n° 12-2012 du 12 avril 2012
Durée de vie	: 5 ans
Gestionnaire	: TUNISIE VALEURS
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: TUNISIE VALEURS
Distributeur	: TUNISIE VALEURS

— *** —

2012 - AC - 33

BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP**Adresse** : Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui- 1053 Les berges du lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agrèer le fonds commun de placement « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP », promu par la BIATCAPITAL - Intermédiaire en Bourse et la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinar chacune.
Référence de l'agrément	: Agrément n° 13 -2012 du 12 avril 2012
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: La BIATCAPITAL
Dépositaire	: La BIAT
Gestionnaire administratif et comptable	: La BIATCAPITAL
Distributeur	: La BIATCAPITAL et les agences de la BIAT

2012 - AC - 34

AVIS DU CMF

BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

Adresse : Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui- 1053 Les berges du lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agréer le fonds commun de placement « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP », promu par la BIATCAPITAL - Intermédiaire en Bourse et la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP Mixte
Type : OPCVM de distribution
Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinar chacune.
Référence de l'agrément : Agrément n° 14 -2012 du 12 avril 2012
Durée de vie : 99 ans
Gestionnaire : La BIATCAPITAL
Dépositaire : La BIAT
Gestionnaire administratif et comptable : La BIATCAPITAL
Distributeur : La BIATCAPITAL et les agences de la BIAT

2012 - AC - 35

BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

Adresse : Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui- 1053 Les berges du lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agréer le fonds commun de placement « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP », promu par la BIATCAPITAL - Intermédiaire en Bourse et la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP Mixte
Type : OPCVM de distribution
Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinar chacune.
Référence de l'agrément : Agrément n° 15 -2012 du 12 avril 2012
Durée de vie : 99 ans
Gestionnaire : La BIATCAPITAL
Dépositaire : La BIAT
Gestionnaire administratif et comptable : La BIATCAPITAL
Distributeur : La BIATCAPITAL et les agences de la BIAT

2012 - AC - 36

Le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société GIF FILTER SA depuis la séance de bourse du mercredi 25 avril 2012 et ce, à l'effet de permettre au public de prendre connaissance du contenu du communiqué ci-dessous publié. La cotation en bourse des actions de la société GIF FILTER SA reprendra le lundi 30 avril 2012.

2012 - AC - 30

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE**CARTHAGE CEMENT**

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis

Le nouveau Conseil d'Administration de la société Carthage Cement réuni le 24 avril 2012 a traité des questions concernant le financement complémentaire du projet de réalisation de la cimenterie, et délibéré de la manière suivante :

- ✓ Autoriser le Directeur Général à contracter les crédits bancaires avec le pool bancaire composé de : STB, BT, BH, BNA, Amen Bank, Attijari Bank, BTK, BIAT, BTL, ATB, Stusid Bank et BTE, pour un montant de 60 MDT englobant d'une part 40 MDT de crédits d'investissement à moyen terme, et d'autre part des crédits pour le financement des intérêts intercalaires à échoir avant la date du 15 mars 2013, et ce conformément à l'accord de principe de la STB en tant que banquier chef de file.
- ✓ Proposer à l'Assemblée Générale de procéder à une augmentation de capital en numéraire permettant à la société une levée de fonds d'environ 80 MDT.

Ce plan permettra de boucler le schéma de financement mis à jour, pour l'achèvement des travaux et l'entrée en production de l'usine. Sachant que les travaux d'engineering, de fabrication des équipements, de génie civil et de construction sont à des taux d'avancement proches des 100%, les travaux restant à réaliser concernent essentiellement l'achèvement du montage des équipements mécaniques et électriques et des structures métalliques.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a également délibéré sur les questions suivantes :

- ✓ Convocation d'une AGO pour le 21 juin 2012 avec l'ordre du jour suivant :
 - Lecture et approbation du rapport de gestion élaboré par le conseil d'administration
 - Lecture des rapports des commissaires aux comptes
 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011
 - Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées
 - Quitus aux administrateurs
 - Jetons de présence
 - Affectation des résultats
 - Approbation de la nomination d'un administrateur
 - Election d'administrateurs représentant les actionnaires minoritaires.
 - Pouvoirs
- ✓ Convocation d'une AGE pour le 21 juin 2012 avec l'ordre du jour suivant :
 - Augmentation du capital
 - Modification corrélative des statuts
 - Pouvoirs

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia.

Les sociétés du groupe MZABI, actionnaires de référence dans le capital de la société GIF FILTER SA, informent le public que suite aux pourparlers engagés avec le groupe italien UFI FILTER, à travers sa filiale de droit tunisien, SOFIMA Filter, établie en Tunisie, les deux parties ont signé un accord préliminaire pour la réalisation d'une opération de cession par les sociétés du groupe MZABI d'au moins cinquante et un pour cent (51 %) du capital de GIF FILTER SA à SOFIMA FILTER SA. Le produit de la vente sera converti en actions dans le capital de la société SOFIMA FILTER au profit des sociétés du groupe MZABI.

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

- 1- La société SOFIMA Filter va saisir le Conseil du Marché Financier en vue de l'obtention de l'autorisation préalable de la Commission Supérieure d'Investissement et celle du Conseil du Marché Financier nécessaires à l'acquisition d'au moins cinquante et un pour cent (51 %) du capital GIF FILTER SA et ce, par le dépôt d'un dossier comportant toute la documentation conformément à la législation et la réglementation en vigueur et notamment la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et le décret n°77-68 du 27 juillet 1977 fixant les conditions d'application de la loi n°76-18 du 21 janvier 1976 portant refonte et codification de la législation des changes et du commerce extérieur régissant les relations entre la Tunisie et les pays étrangers ;
- 2- Les deux parties vont procéder à une "due-diligence" des sociétés GIF FILTER SA et SOFIMA FILTER SA par « DELOITTE & TOUCHE » qui effectuera en même temps l'évaluation des deux entités afin de pouvoir apprécier leurs actifs et leurs passifs respectifs, et pour déterminer la valeur des actions des deux entités. Pour davantage de clarté, les parties ont convenu que les pourcentages finaux de propriété des actions seront finalement déterminés sur la base de la due diligence qui sera entreprise par DELOITTE & TOUCHE pour les deux sociétés.
- 3- Il a été convenu entre les parties que cette évaluation se fera dans un délai maximum de quarante cinq (45) jours ouvrables à partir de la date à laquelle DELOITTE & TOUCHE aura été saisi par GIF FILTER SA et SOFIMA FILTER SA et que cette évaluation se fera sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2011.

Par ailleurs, il faut noter que le groupe acquéreur UFI FILTERS groupe international fondé en 1972 est actuellement un groupe diversifié avec différentes activités partout dans le monde.

Le groupe est présent dans toutes les branches de filtres dans les domaines de l'automobile, l'hydraulique, l'agriculture, la marine, le plastique, le high tech, l'agroalimentaire...

Ses usines sont installées un peu partout dans le monde avec 4 usines en Chine, une usine en Corée du Sud, deux usines en Inde, 7 usines en Italie et deux usines en Tunisie. La société a sept sièges sociaux répartis entre l'Europe et l'Amérique (USA) et plusieurs représentations commerciales.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Tunisienne D'Entreprises de Télécommunications
-SO.T.E.TEL-**

Siège Social: Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications «SOTETEL», réuni le Lundi 30 Avril 2012, a arrêté les états financiers de l'exercice 2011 et a décidé de :

1. Convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) qui se tiendra le Lundi 11 Juin 2012 à partir de 9h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), les Berges du Lac- Tunis.
2. Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) la distribution d'un dividende de 0,200 DT par action.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a pris connaissance de :

- ➔ L'avancement de l'activité Export en Algérie et notamment le Partenariat conclu avec le Groupe Telnet Holding et objet du dernier Communiqué de presse SOTETEL-le Groupe Telnet Holding;
- ➔ Le démarrage du 1^{er} projet du Marché Libyen;
- ➔ La situation du Carnet de Commandes Export;

Dans ce cadre, la SOTETEL a été retenue pour faire partie de la liste restreinte (short list) de Huawei pour une période de deux années avec une estimation de part de marché d'environ 700 000 USD par an.

Le Conseil d'Administration présentera un rapport détaillé à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) sur l'activité Export.

Enfin, le Conseil d'Administration informe les actionnaires de l'approbation faite concernant le choix de l'intermédiaire en bourse MAC SA pour la mise en place d'un programme de régulation du titre SOTETEL en Bourse.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME – OPF – AMS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME –OPF– PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société les Ateliers Mécaniques du Sahel «AMS».

Dans le cadre du prospectus, la société «AMS» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions de la société «AMS» acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Réunir ses prochaines Assemblées Générales à Tunis ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ;
- Etablir un manuel des procédures ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

- Suite -

En outre, la société « AMS » est appelée à :

- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales et à établir des états financiers annuels consolidés et un rapport de gestion relatif au groupe des sociétés ;
- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales et à convoquer une AGE le jour de la tenue de son AGO qui devrait statuer sur les états financiers relatifs à l'exercice 2011. Cette AGE aura pour objet de décider une deuxième augmentation de capital en numéraire d'un montant au moins égal aux pertes non couvertes par la première augmentation du capital objet de la note d'opération visée par le CMF sous le n°12-778 en date du 16/04/2012. De plus, la société s'engage à réaliser la deuxième augmentation de capital dans un délai maximum de six (6) mois à partir de la date de ladite AGE.

Par ailleurs, les actionnaires de référence* de la société « AMS » se sont engagés à :

- ▶ Ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectifs au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ▶ Ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/01/2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «AMS» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 10 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 28/09/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS» , tenue le 25/10/2011, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse et a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 5 000 000 dinars pour le porter de 12 308 400 dinars à 17 308 400 dinars et ce, par l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles à souscrire en numéraire lors de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de déléguer au Conseil d'Administration de la société, le pouvoir de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à émettre et ce, dans la fourchette comprise entre 9,5 dinars et 13 dinars, l'action.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25/10/2011, le Conseil d'Administration de la société « AMS » réuni en date du 18/01/2012 (deuxième résolution) a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 10 dinars l'action soit, 5 dinars de nominal et 5 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} janvier de l'année de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, soit le 1^{er} janvier 2012.

* Société Economic Auto ; Société AURES GROS ; Société AURES ; Société ETS Mohamed LOUKIL et CIE ; Société MIG ; Société LOUKIL COMMUNICATION TUNISIE ; Société MED EQUIPEMENT ; Société CARTHAGE IMMOBILIERE ; Société MEDCOM ; Mr Bassem LOUKIL et Mr Walid LOUKIL

- Suite -

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS», réunie le 25/10/2011, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/10/2011, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et le commissaire aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

Cadre de l'offre :

L'introduction de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 1 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 28,89% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

Une **Offre à Prix Ferme** de 600 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;

Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels de 400 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société :

Dénomination : Société « les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS »

Siège social : Boulevard Ibn Khaldoun 4018, Sousse

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 1962

Capital social : 12.308.400 DT réparti en 2.461.680 actions de nominal 5 DT entièrement libérées.

Objet social :

La Société a pour objet principal :

- La fabrication et la commercialisation d'article de ménage et de tous les produits de Robinetterie et de Quincaillerie ainsi que tous sous-produits et dérivés.
- La fabrication et la commercialisation de tous articles et tous produits en porcelaine ou en verre.

- Suite -

- Toutes opérations mobilières et immobilières qui s'y rattachent. Généralement toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de la Société.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **30/04/2012** au **11/05/2012 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30/04/2012**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **11/05/2012 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2012**.

4- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société «AMS», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «AMS» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Établissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 14 032 032 300 700 429 692 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Hédi NOUIRA, par la somme relative à l'augmentation du capital.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

6-1/ Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 600 000 d'actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes et réparties en quatre catégories :

Catégorie A : 16,67% des actions offertes, soit 100 000 actions seront réservées aux anciens actionnaires (autres que le Groupe LOUKIL et les SICAR partenaires) sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions et sous la condition que la participation totale de ces actionnaires après augmentation (actions anciennes et actions nouvelles) soit au plus égale à 0,5% du capital (17 308 actions) pour les non institutionnels et 5% du capital (173 084 actions) pour les institutionnels.

Catégorie B : 8,33% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel du groupe LOUKIL, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MAC SA.

Catégorie C : 50% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions pour les non institutionnels et 173 084 actions pour les institutionnels.

- Suite -

Catégorie D : 25% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux OPCVM tunisiens sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,

Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,

Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,

Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,

Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 17 308 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 173 048 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.

Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

- Suite -

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription:

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue et sur la base de la liste des actionnaires de la société «AMS» arrêtée à la date d'octroi du visa par le CMF, soit le 16/04/2012. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque non-institutionnel et institutionnel ne dépasse respectivement 0,5% et 5% du capital à l'issue de l'opération

Pour les catégories B et C : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie D : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie C puis A puis D puis B.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2/ Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 400 000 actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes à des institutionnels.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro

- Suite -

du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, soit 173 084 actions.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7/ Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8/ Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

Les actions anciennes de la société «AMS» sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 14/09/1995; sous le code ISIN TN0001500859. Ce code a été attribué le 10/04/1997.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraires seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par la STB.

9/ Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10/ Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et les actionnaires de la société «AMS» portant sur 10% du produit de l'Offre soit un montant de 500 000 dinars et 50 000 actions.

11/ Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par la société «AMS» pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation des actions de la société «AMS» sur le marché principal de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société «AMS» doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

12/ Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «AMS» se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro 12-003 du 16 avril 2012 et une note d'opération d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visée par le CMF sous le numéro 12-0778 du 16 avril 2012, sont mis à la disposition du public auprès de la société «AMS», de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

Publication des clauses d'un pacte conclu entre les actionnaires de la société les AMS

(Conformément aux articles 62 bis et 62 ter du Règlement du CMF relatif à l'APE)

1. LES PARTIES AU PACTE

- Dénomination sociale : ***La Société de l'Investissement Moderne SIM SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 67 rue Alain Savary, cité les jardins II – Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B137071997

- Dénomination sociale : ***La Société STB SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Immeuble Imtiez, centre urbain nord, 1003 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B144081998

- Dénomination sociale : ***La Société SICAR INVEST***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 27 rue du Liban, 1002 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B140641997

- Dénomination sociale : ***La Société Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement TSPP***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 32 rue Hèdi Karray, 1082 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B163182001

- Dénomination sociale : ***La Société Les Etablissements Mohamed Loukil et cie***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B1114391996

- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Industrial Group MIG***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Route Mahdia km10, Sakiet Eddaïer, Sfax
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou : B184561996

- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Communications Company MEDCOM***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8601, Zone industrielle Charguia
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B136252003

- Dénomination sociale : ***La société AURES AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8600, Zone industrielle Charguia, 2035 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B188481997

- Dénomination sociale : ***La société ECONOMIC AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage, Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B183701996

- Nom et prénom : ***BASSEM BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL***
- Adresse : 39, rue Tarek ibn zied, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 00778179

- Nom et prénom : ***WALID BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL***
- Adresse : 6, rue palais alhamra, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 04767691

2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale : **La société Les Ateliers Mécaniques du Sahel**
- Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : **2 461 680 actions**

3. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE

- Date de conclusion : Pacte conclu en juillet 2009
- Durée des engagements : Le pacte d'actionnaires s'imposera aux parties signataires pendant toute la durée durant laquelle chacun des investisseurs (SIM SICAR, STB SICAR, SICAR INVEST et TSPP) détiendra des titres et jusqu'à la réalisation de la dernière cession d'actions par ces mêmes investisseurs.

4. LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE (juillet 2009)

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
LES INVESTISSEURS	600 000	3 000 000	24,374%
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	8,12453%
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	8,12453%
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	4,06227%
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	4,06227%
LES CESSIONNAIRES	1 658 614	8 293 070	67,377%
La société ECONOMIC AUTO	468 529	2 342 645	19,03290%
La société AURES AUTO	462 736	2 313 680	18,79737%
La société LES ETABLISSEMENT MLOUKIL ET CIE	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	330 525	1 652 625	13,42681%
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	1,35050%
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	1,34270%

- Suite -

Après l'offre :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
LES INVESTISSEURS	600 000	3 000 000	17,333%
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	2,88877% (*)
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	2,88877% (*)
LES CESSIONNAIRES	1 192 891	5 964 455	34,460%
La société ECONOMIC AUTO	691 005	3 455 025	19,96155% (*)
La société AURES AUTO	183 761	918 805	5,30843% (*)
La société LES ETABLISSEMENT M.LOUKIL ET CIE	165 263	826 315	4,77407% (*)
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	86 064	430 320	2,48619% (*)
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	500	2 500	0,01444% (*)
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	0,96037% (*)
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	0,95483% (*)

(*) : Participation compte non tenu d'une éventuelle souscription à l'offre public.

5. LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE

- Engagement par les cessionnaires et la société investie à ne pas aliéner tout immeuble ou actif incorporel de la société investie, ni consentir d'hypothèque, de prêts, avances ou cautionnement sous quelque forme que ce soit, ni nantir tout ou partie des titres de la société investie, sauf accord préalable de chacun des investisseurs dont la preuve écrite sera rapportée.
- Chacun des cessionnaires et la société investie s'engagent et se portent fort à ce que les organes sociaux de la société investie ne décideront, pendant la durée du pacte d'actionnaires, aucune modification des statuts de la société investie susceptible de mettre en échec le pacte d'actionnaires dans l'une quelconque des ses stipulations.
- Engagement de la nomination d'un représentant de chacun des investisseurs au conseil d'administration.
- Engagement par chacun des cessionnaires à autoriser chacun des investisseurs, en sa qualité d'administrateur, à procéder par l'intermédiaire de leurs représentants, commissaires aux comptes ou leurs délégués, à tout moment à l'audit de la société investie.
- Engagement de chacun des investisseurs à céder, à partir de la quatrième année, en faveur de chacun des cessionnaires tout ou partie de sa participation au capital de la société investie.
- Engagement de chacun des cessionnaires à racheter la participation de chacun des investisseurs, au capital de la société investie.
- Les parties ont convenu que le rachat des actions se fera à la valeur du marché en cas d'introduction en Bourse.

A défaut d'introduction en Bourse, le prix de rachat par les cessionnaires sera fixé en tenant compte de la moyenne arithmétique de la valeur mathématique de l'action et celle obtenue par la méthode Discounted Cash Flow.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Au cas où chacun des cessionnaires conclurait auprès d'autres institutions financières, d'autres conventions de participation et de rétrocession analogues aux présentes, l'investisseur se réserve le droit à ce que les actions souscrites et libérées par lui soient rachetées en priorité par chacun des cessionnaires.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Société CARTE VIE, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le lundi 28 mai 2012, à 10 heures** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2011.
- ♦ Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011.
- ♦ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011.
- ♦ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2011.
- ♦ Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- ♦ Fixation des jetons de présence.
- ♦ Nomination de deux administrateurs
- ♦ Questions diverses.

2012 - AS - 371

— ** —

ASSEMBLEE GENERALE

**La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
-STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris –1025- Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances **STAR**, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le jeudi 15 mai 2012, à 10 heures** à l'hôtel ACROPOLE Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2011.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2011 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2011,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2011,
- Ratification de la cooptation d'administrateur,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 48 des statuts l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation des assemblées au moins cinq actions. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

2012 - AS - 361

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Union Financière ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de l'**Union Financière ALYSSA SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 25 mai 2012 à 8 h 30** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

2012 - AS - 373

— *** —

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de l'**Union Financière SALAMMBO SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 25 mai 2012 à 10 heures** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

2012 - AS - 374

AVIS DES SOCIETES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de l'**Union Financière HANNIBAL SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 25 mai 2012 à 10 h 30** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

2012 - AS - 375

— *** —

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 25 mai 2012 à 11 heures** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

2012 - AS - 376

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B – 1053 Les Berges du Lac

Le Conseil d'Administration de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 24 Mai 2012 à 15H00** à son siège social sis au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B – Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2011.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011.
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2011.
6. Fixation des jetons de présence.
7. Questions diverses.

2012 - AS - 359

— *** —

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord – Tunis**

La SICAV BH OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Vendredi 18 mai 2012 à 10h**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à rue Hédi Nourra 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2011.
- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2011
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH BC/5 3ème étage Centre Urbain Nord.

2012 - AS - 332

— *** —

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH PLACEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - Tunis**

La SICAV BH PLACEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Jeudi 10 mai 2012 à 10H**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à rue Hédi Nourra 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2011.
- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2011.
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH BC/5 3ème étage Centre Urbain Nord.

2012 - AS - 333

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire
Tunisie Factoring

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Factoring sont convoqués au centre Urbain Nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 15 mai 2012 à 9h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2011.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2011.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2011.
- Conventions réglementées.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice 2011.
- Emission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.
- Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration.
- Désignation d'un commissaire aux comptes.
- Pouvoirs.

2012 - AS - 369

— *** —

Le conseil d'administration.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE
LEASING**

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

**AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
LE JEUDI 17 MAI 2012**

Sur décision du Conseil d'Administration du 05 Avril 2012, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Jeudi 17 Mai 2012 à 16 heures** au siège social de la société 16 avenue Jean Jaurès Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.1 Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2011 ;
- 1.2 Lecture des rapports des Commissaires Aux Comptes de l'exercice 2011 ;
- 1.3 Approbation des Etats Financiers de la société relatifs à l'exercice 2011 ;
- 1.4 Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2011 ;
2. Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2011 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2011 ;
4. Distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2011 ;
5. Approbation des montants des jetons de présence ;
6. Reclassement des réserves pour risques généraux ;
7. Acceptation de la démission d'un administrateur ;
8. Nomination d'Administrateurs ;
9. Nomination d'un Commissaires Aux Comptes ;
10. Emission d'Emprunts Obligataires ;
11. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT**

2012 - AS - 357

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

SIEGE SOCIAL : RUE HEDI NOUIRA, TUNIS

**AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Lundi 14 Mai 2012 à 10 heures du matin, à l'Immeuble STB – Rue Hédi Karray- El Menzah- Cité des Sciences « Salle de Conférence » et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital.
2. Augmentation du capital.
3. Modification de l'article six des Statuts.
4. Délégation des pouvoirs au conseil d'administration pour la réalisation de l'augmentation de capital.

Les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les actionnaires sont admis après vérification de leurs identités.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne muni d'un pouvoir spécial (dont l'imprimé est disponible à la direction des titres, de la bourse et de la gestion des actifs, des patrimoines et des fortunes) à déposer, dûment signé, trois jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, rue Hédi Nouira Tunis (direction des titres, de la bourse et de la gestion des actifs, des patrimoines et des fortunes) durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet des résolutions de la société LA CARTE VIE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 mai 2012.

*** Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et du rapport général du Co-Commissaire aux Comptes sur les opérations effectuées au cours de l'exercice 2011, approuve les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----

*** Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----.

*** Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice distribuable	:	1 277 451,767
Réserve légale (5 %)	:	63 872,588
Réserve pour fonds social	:	150 000,000
Report à nouveau	:	1 013 579,179

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----.

*** Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de vingt-cinq mille dinars nets au titre des jetons de présence aux administrateurs de la société. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

*** Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer deux nouveaux administrateurs indépendants en la personne de Monsieur Radhi MEDDEB et Monsieur Mehdi DOGHRI.

*** Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à toute personne mandatée par lui pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions

TUNISIE FACTORING

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

rojet des résolutions à soumettre à l'A.G.O. qui aura à statuer sur les états financiers 2011.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, sur l'exercice 2011, approuve dans leur intégralité les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte de ce que lui a été rendu compte conformément à l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations réalisées dans ce cadre et telles que décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2011 comme suit :

Bénéfice net de 2011	1 348 442
Report à nouveau	3 397 000
Réserves légales	71 125
Bénéfice disponible (A)	4 816 567
Provision de dividendes (dividende statutaire)	600 000
Capacités de dividendes	0
Bénéfice à distribuer (B)	600 000
Reliquat (A)-B)	4 216 567
Dotation au fonds social	30 000
Report à nouveau	4 246 567

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne L pouvoir au Président Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission à compter de ce jour d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas quinze millions (15 000 000) de dinars et donne pouvoir au conseil d'administration de la société pour fixer les caractéristiques et les conditions d'émission et accomplir les formalités y afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme de dix mille (10 000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2011 à un montant global de six mille (6 000) dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

En application des dispositions de la circulaire n° 2011-06 du 20 mai 2011, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, l'Assemblée Générale Ordinaire, nomme dans les termes des articles 15 et 17 des statuts pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes du seizième exercice (2014) les administrateurs dont les noms sont les suivants :

- Monsieur.....
- Monsieur.....
- Monsieur.....
- Monsieur.....

Les administrateurs sus désignés, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'administrateurs qui viennent de leur être conférés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

L'Assemblée Générale Ordinaire, désigne la société, en qualité de Commissaire aux Comptes chargé de remplir la mission qui lui est conférée par la loi et les statuts et ce pour une période de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les compte du seizième exercice (2014).

Les administrateurs sus désignés, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'administrateurs qui viennent de leur être conférés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, désigne la société, en qualité de Commissaire aux Comptes chargé de remplir la mission qui lui est conférée par la loi et les statuts et ce pour une période de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les compte du seizième exercice (2014).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

La société....., représentée à l'Assemblée Générale Ordinaire par Monsieur déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

La rémunération du Commissaire aux Comptes sera fixée par le Comité Permanent d'Audit Interne.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2012-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 07/03/2012 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2012-1 »

Montant : 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année n-1 au mois d'Avril de l'année n.

Taux fixe

6,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,15% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2012, qui est égale à 3,7017%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9517%. Sur cette base les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25%, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2012-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 2,778 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/05/2012**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/05/2012** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/05/2017**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 mai** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/05/2013**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **30/04/2012** auprès de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse, sis 4 Rue 7036 El Menzah IV- 1004 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse- sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **31/05/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **15/06/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **15/06/2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 30/04/2012 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 10 août 2011, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 04/04/2012, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 ».

otation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIA EASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission de obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2012-1 » au marché obligataire de la cote de la Bours es Valeurs Mobilières de Tunis.

rise en charge par la STICODEVAM : l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture es souscriptions à l'Emprunt Obligataire «ATL 2012-1 » à entreprendre les démarches nécessaire uprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sou: **12-0777** en date du **13 avril 2012**, du document de référence « ATL 2011 » enregistré par le C is le n° **11-006** en date du **1er décembre 2011**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Le: atifs au premier trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissan rché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012 et des états financiers de l'A isian Lease relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.

note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans fr orès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire rse - 4 Rue 7036 El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – compl banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CM w.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

s indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2012 et les états financiers relatifs à l'exercice 20 l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivem 0 avril 2012 et le 30 avril 2012.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE « S.P.D.I.T- SICAF » SA

Siège social : Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique -SPDIT SICAF- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 19/04/2012, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration du 28/02/2012, d'augmenter le capital social d'un montant de **1 120 000 de dinars** par prélèvement sur le compte «Report à nouveau», par l'émission de **1 120 000 actions nouvelles gratuites** de nominal un (01) dinar chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (01) action nouvelle gratuite pour vingt quatre (24) actions anciennes**. Le capital sera ainsi porté de 26 880 000 dinars à 28 000 000 dinars.

L'Assemblée a également donné pouvoir au Président Directeur Général pour effectuer toutes les formalités relatives à la réalisation de la présente augmentation de capital.

En application de cette décision, le Président Directeur Général a fixé la date du **03 Mai 2012** pour le détachement du droit d'attribution. Ainsi, les actionnaires pourront exercer, à partir de cette date, leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2011**.

Cotation en bourse :

◆ Les actions anciennes seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **03 Mai 2012**.

◆ Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2011, les actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en bourse à partir du **03 Mai 2012**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

◆ Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **03 Mai 2012**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **03 Mai 2012**.

2012 - AS - 329

PAIEMENT DE DIVIDENDES

Tuniso Emiratie SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 5 bis rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

En application de la 3^{ème} Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 avril 2012, Tuniso- Emiratie SICAV informe ses actionnaires qu'elle met en paiement un dividende net par action de **3,986 Dinars** à compter du **7 mai 2012**.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions Tuniso Emiratie SICAV le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 364

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS
Fonds Commun de Placement
Adresse: 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

STB MANAGER, société de gestion de **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 :

**Un dividende net de
0,640 dinars par part.**

Ce dividende est payable à tous les guichets de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE à partir du **mercredi 02 mai 2012**.

2012 - AS - 348

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2012-1 »

La Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « CIL 2012-1 » de D. 20 000 000, ouvertes au public le 23 février 2012, ont été clôturées le **24 avril 2012**

AVIS

COURBE DES TAUX DU 02 MAI 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,691%		
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,728%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,798%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,828%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,868%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,908%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,938%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,988%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,028%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,058%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,108%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,137%	1 007,008
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,148%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013	4,199%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,460%	1 022,119
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,744%	1 050,136
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,876%	1 068,100
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,206%	1 044,773
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		981,863
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,864
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,294
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		966,115
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	964,074
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,789
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,424

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIESICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,813	140,835		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,352	12,354		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,266	1,267		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,258	34,265		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,750	46,758		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	174,712	174,894		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	593,081	592,099		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	143,985	143,746		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	131,020	131,059		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,167	120,118		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,970	118,056		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	99,345	99,236		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	152,619	152,715		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	111,730	111,834		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,567	106,756		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 338,359	1 335,592		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 340,483	2 338,427		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,228	111,215		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	113,496	113,321		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,582	125,279		
21	FCP FINA 60	FINA CORP	28/03/08	1 186,909	1 209,010	1 211,818		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	141,771	140,232		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,352	16,263		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 039,688	6 029,415		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 869,448	6 882,992		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,411	2,417		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,981	1,991		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,282	1,291		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,714	108,731
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	101,916	101,935
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,698	102,715
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	104,313	104,344
33	TUNISO-EMIRATES SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,588	104,609
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,273	108,289
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	105,002	105,024
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,176	101,195
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	101,503	101,524
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,695	106,711
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,662	103,681
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,391	101,411
41	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,996	105,014
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,785	107,804
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,163	103,180
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,687	103,702
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,248	100,263
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,391	105,409
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,657	103,677
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	104,422	104,442

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,811	104,828
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,742	103,764
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	101,614	101,631
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,681	105,697
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	103,078	103,094
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,613	10,615
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,777	104,796
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,060	101,078
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,680	102,746
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	76,507	76,503
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	159,994	159,966
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 608,951	1 609,982
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,173	114,271
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	114,921	114,964
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	99,836	99,762
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,626	16,627
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	281,238	280,283
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	47,663	47,655
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 636,490	2 635,499
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	84,170	84,163
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	60,901	60,997
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	103,878	103,949
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	116,125	116,180
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	111,320	111,384
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,911	11,904
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,078	13,078
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,191	17,190
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,834	17,783
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	13,277	13,260
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,981	10,971
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,664	10,654
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,569	10,561
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	131,124	131,191
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	130,632	131,142
83	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	11,221	11,286
84	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	125,932	125,633
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,579	21,562
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	100,966	101,054
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	101,711	101,747
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	97,123	97,377
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,728	99,816
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	119,576	119,933
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	147,793	147,269
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,495	11,430
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	125,424	124,695
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	119,341	119,617
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,532	106,144
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	106,966	105,692
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	187,440	187,097
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	166,835	166,653
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	144,965	144,927
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	10 257,158	10 176,800
101	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	219,993	217,986
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	145,188	144,155
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 650,642	1 636,405
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,244	114,877
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	100,279	99,509
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	119,990	122,197
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 329,465	10 295,434

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

ETATS FINANCIERS**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M Mohamed Ali ELOUANI CHERIF et M Mustapha MEDHIOUB.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Bilan
Arrêté au 31 décembre 2011
(Unité : en milliers de Dinars)

	<i>Note</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
ACTIF			
<i>AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	<i>1</i>	<i>46 291</i>	<i>132 405</i>
<i>AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers</i>	<i>2</i>	<i>72 024</i>	<i>276 055</i>
<i>AC 3- Créances sur la clientèle</i>	<i>3</i>	<i>2 726 920</i>	<i>2 299 154</i>
<i>AC 5- Portefeuille d'investissement</i>	<i>4</i>	<i>56 538</i>	<i>56 918</i>
<i>AC 6- Valeurs immobilisées</i>	<i>5</i>	<i>38 710</i>	<i>35 099</i>
<i>AC 7- Autres actifs</i>	<i>6</i>	<i>37 865</i>	<i>43 691 *</i>
TOTAL ACTIF		2 978 348	2 843 322
PASSIF			
<i>PA 1 - Banque centrale et C.C.P</i>	<i>7</i>	<i>12 002</i>	<i>110 059</i>
<i>PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</i>	<i>8</i>	<i>38 591</i>	<i>73 271</i>
<i>PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle</i>	<i>9</i>	<i>2 452 058</i>	<i>2 250 782</i>
<i>PA 4- Emprunts et ressources spéciales</i>	<i>10</i>	<i>279 182</i>	<i>238 495</i>
<i>PA 5- Autres passifs</i>	<i>11</i>	<i>74 747</i>	<i>72 421 *</i>
TOTAL PASSIF		2 856 580	2 745 028
CAPITAUX PROPRES			
<i>CP 1- Capital</i>		<i>196 000</i>	<i>196 000</i>
<i>CP 2- Réserves</i>	<i>12</i>	<i>14 217</i>	<i>14 064</i>
<i>CP 5- Résultats reportés</i>		<i>(111 769)</i>	<i>(130 341)</i>
<i>CP 6- Résultat de l'exercice</i>		<i>23 320</i>	<i>18 571</i>
TOTAL CAPITAUX PROPRES	<i>13</i>	121 768	98 294
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 978 348	2 843 322

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

*Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 décembre 2011 (Unité : en milliers de Dinars)*

<i>PASSIFS EVENTUELS</i>	<i>Note</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>HB 1- Cautions, avals et autres garanties données</i>	<i>14</i>	<i>486 911</i>	<i>452 921</i>
<i>HB 2- Crédits documentaires</i>	<i>15</i>	<i>73 115</i>	<i>72 425</i>
<i>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</i>		<i>560 026</i>	<i>525 346</i>
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
<i>HB 4-Engagements de financement donné</i>	<i>16</i>	<i>101 681</i>	<i>151 798</i>
<i>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</i>		<i>101 681</i>	<i>151 798</i>
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>			
<i>HB 7- Garanties reçues</i>	<i>17</i>	<i>945 522</i>	<i>751 732</i>
<i>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</i>		<i>945 522</i>	<i>751 732</i>

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Etat de résultat
Période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	18	158 306	135 309
PR 2- Commissions perçues	19	40 406	37 011
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	9 424	7 859
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	21	3 824	3 336
Total produit d'exploitation bancaire		211 960	183 515
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	22	68 940	58 451
CH 2- Commissions encourues	23	2 764	3 056
Total charges d'exploitation bancaire		71 704	61 507
PRODUIT NET BANCAIRE		140 256	122 008
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(31 999)	(27 090)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(616)	(2 424)
PR 7- Autres produits d'exploitation		51	65
CH 6- Frais de personnel	26	(58 306)	(50 340)
CH 7- Charges générales d'exploitation	27	(18 734)	(18 365)
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(6 014)	(5 024)
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 638	18 830
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	28	112	(59)
CH 11- Impôt sur les sociétés	29	(220)	(200)
PR 9/CH 10- Solde en gain provenant des autres éléments Extraordinaires	31	(1 210)	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		23 320	18 571
Résultat par Action (en DT)	32	1,190	0,947

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Etat de Flux de Trésorerie
Période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011
(Exprimé en milliers de dinars)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>Flux d'exploitation</u>			
Produits d'exploitation encaissés		205 932	152 628
Charges d'exploitation décaissées		(68 020)	(66 475)
Dépôts / Retrait de dépôts des Etablissements Bancaires		5 840	5 090
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements Financiers		82	(39)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(472 018)	(419 718)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		197 445	249 213
Titres de placement / Titres de transaction		0	3 000
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(64 773)	(72 565)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		10 504	(4 840)
Impôt sur les bénéfices		(611)	(1 034)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(185 620)	(154 742)
<u>Flux d'investissement</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 231	2 380
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		1 357	6 767
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(9 639)	(4 904)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(6 051)	4 243
<u>Flux de financement</u>			
Emission/Remboursement d'Emprunts		38 298	(9 462)
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		1 829	567
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		40 127	(8 895)
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(151 544)	(159 394)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		218 975	378 369
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	33	67 431	218 975

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2011**

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les Etablissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) à fin Décembre 2010 ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2011 et au sens de la Circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée au 31 décembre 2011.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits à moyen terme, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants*
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier*
- B2 – Actifs incertains*
- B3 – Actifs préoccupants*
- B4 – Actifs compromis*

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %*
- B3 : actifs préoccupants 50 %*
- B4 : Actifs compromis 100 %*

En application de ces dispositions, la Banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

La Société Générale s'est engagée, en outre, à couvrir et à garantir le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2011. Le montant de cet engagement de paiement est de 40.018 KTND.

2.2.2 Provisions collectives.

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;*
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.*

A ce titre, l'encours total des engagements des clients ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de ladite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 Décembre 2011 à 26.481 KDT, dont 9.159 KDT d'encours rééchelonnés.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

A ce titre, les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à 292 KDT.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 6.700 KDT.

2.3- Traitement des impayés

Intérêts impayés sur crédit à M.T

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 158.924 KTND au 31/12/2011 contre 157.313 KTND au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
<i>PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTRE PARTIE CREANCES DOUTEUSES BILAN</i>	<i>136 145</i>	<i>131 161</i>
<i>PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTRE PARTIE HORS BILAN DOUTEUX</i>	<i>2 071</i>	<i>2 072</i>
<i>PROVISION A CARACTERE GENERAL DITE COLLECTIVE</i>	<i>6 700</i>	<i>0</i>
<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES</i>	<i>1 352</i>	<i>2 614</i>
<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR</i>	<i>5 665</i>	<i>5 058</i>
<i>PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES POSTES D'ACTIF</i>	<i>3 371</i>	<i>12 435</i>
<i>PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES</i>	<i>3 620</i>	<i>3 973</i>
TOTAL	158 924	157 313

2.5- Immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

<i>Immobilisations d'exploitation</i>	<i>2%</i>
<i>Immobilisations hors exploitation</i>	<i>2%</i>
<i>Matériel roulant</i>	<i>20%</i>
<i>Matériel et mobilier de bureau</i>	<i>10%</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%</i>
<i>Logiciel</i>	<i>20%</i>
<i>AAI</i>	<i>10%</i>
<i>Matériel et équipement Amicale</i>	<i>10%</i>

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars)

3.1 Notes sur les postes de l'actif.

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2011 un solde débiteur de 46.291 KTND contre un solde débiteur de 132.405 KTND au 31 décembre 2010. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>CAISSE ESPECES (DINARS & DEVICES)</i>	<i>17 038</i>	<i>13 942</i>
<i>ESPECES EN ROUTE</i>	<i>582</i>	<i>437</i>
<i>REMISE DES FONDS A IBS</i>	<i>1 933</i>	<i>2 842</i>
<i>ALIMENTATION GAB</i>	<i>4 718</i>	<i>5 909</i>
<i>BCT COMPTE ORDINAIRE</i>	<i>22 001</i>	<i>108 864</i>
<i>CCP COMPTES ORDINAIRES</i>	<i>656</i>	<i>1 048</i>
<i>S.TOTAL</i>	<i>46 928</i>	<i>133 042</i>
<i>PROVISIONS /SUSPENS CAISSE, CCP, BCT</i>	<i>(637)</i>	<i>(637)</i>
<i>TOTAL</i>	<i>46 291</i>	<i>132 405</i>

La provision constituée sur les postes de cette rubrique est de 637 KTND au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>PROVISIONS / SUSPENS CAISSE ESPECES</i>	<i>(41)</i>	<i>(41)</i>
<i>PROVISIONS / SUSPENS COMPTE BCT</i>	<i>(145)</i>	<i>(145)</i>
<i>PROVISIONS / SUSPENS COMPTE CCP</i>	<i>(451)</i>	<i>(451)</i>
<i>TOTAL</i>	<i>(637)</i>	<i>(637)</i>

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 72.024 KTND au 31 décembre 2011 contre un solde de 276.055 KTND au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES</i>	72 183	274 924
<i>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS</i>	0	1 290
<i>S.TOTAL</i>	72 183	276 214
<i>PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS</i>	(159)	(159)
<i>TOTAL</i>	72 024	276 055

Les créances brutes sur les établissements bancaires totalisent un solde de 72.024 KTND au 31 décembre 2011 contre un solde de 274.765 KTND au 31 décembre 2010 se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>PLACEMENT DINARS CHEZ BCT</i>	0	7 000
<i>PLACEMENT DEVICES CHEZ BCT</i>	45 986	160 355
<i>PLACEMENTS CHEZ LES CORRESPONDANTS</i>	8 395	19 470
<i>PLACEMENT CHEZ LES CONFRERES</i>	0	53 000
<i>COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS ETRANGERS</i>	15 477	28 156
<i>AUTRES CREANCES / CONFRERES</i>	0	6 000
<i>AUTRES CREANCES/ SG</i>	1 450	0
<i>AUTRES CONCOURS</i>	875	943
<i>S.TOTAL</i>	72 183	274 924
<i>PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS</i>	(159)	(159)
<i>TOTAL</i>	72 024	274 765

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2011 un solde de 2.726.920 KTND contre un solde de 2.299.154 KTND au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 427.766 KTND :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</i>	258 486	265 156
<i>AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE</i>	2 705 946	2 258 473
<i>CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES</i>	19 760	16 173
<i>S.TOTAL</i>	2 984 192	2 539 802
<i>Provisions pour risque de contrepartie</i>	(142 845)	(129 089)
<i>Agios et intérêts réserves</i>	(114 427)	(111 559)
<i>TOTAL</i>	2 726 920	2 299 154

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	(136 145)	(129 089)
PROVISION A CARACTERE GENERAL DITE COLLECTIVE	(6 700)	0
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE	(142 845)	(129 089)
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTES	(65 833)	(66 219)
INT RESERVES / CONSOLIDATION	(9 578)	(9 282)
INT RESERVES / CREDIT COURT TERME	(2 983)	(2 403)
INT/RESERVES / CREDIT MOYEN TERME	(30 636)	(28 947)
INT RESERVES / CREDIT/ RESSOURCES SPECIALES	(2 455)	(2 326)
COMMISSIONS RESERVEES/ CAUTIONS TND	(412)	(412)
AUTRES COMMISSIONS RESERVEES	(2 530)	(1 970)
TOTAL AGIOS & INTERETS RESERVES	(114 427)	(111 559)
TOTAL	(257 272)	(240 648)

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

En KTND

Stock de départ	-129 089
Dotations	-30 992
Reprises	2 711
Utilisations*	21 225
Stock Final	-136 145

(*) Utilisation consécutive à des cessions de créances douteuses à l'IRC pour un montant de 20.438 KTND et à des pertes de créances suite à des arrangements avec la clientèle de 786 KTND.

La ventilation des engagements de la Banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

En KTND

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Engagements bilan(*)	2 484 097	2 035 793	491 311	498 521	2 975 408	2 534 314
Engagements hors bilan	217 132	214 846	14 304	14 582	231 436	229 428
Total	2 701 229	2 250 639	505 615	513 103	3 206 844	2 763 742
Autres Engagements					8 784	5 488
Total	2 701 229	2 250 639	505 615	513 103	3 215 628	2 769 230

*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 11 348 KTND.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 56.538 KTND contre 56.918 KTND au 31 décembre 2010. Le détail de cette rubrique est le suivant :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>-TITRES D'INVESTISSEMENT</i>	55 153	55 153
<i>-TITRES DE PARTICIPATION</i>	2 743	4 062
<i>-PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET CO-ENTREPRISES</i>	3 715	3 715
<i>-PART DANS LES ENTREPRISES LIEES</i>	1 944	1 660
<i>S.TOTAL</i>	63 555	64 590
<i>-PROVISIONS POUR DEPRECIATION TITRES D'INVESTISSEMENT</i>	(5 665)	(5 058)
<i>-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES</i>	(995)	(2 315)
<i>-PROVISIONS POUR DEPRECIATION PARTS DANS ENTREPRISES LIEES</i>	(357)	(299)
<i>TOTAL PROVISIONS</i>	(7 017)	(7 672)
<i>TOTAL</i>	56 538	56 918

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>TITRES D'INVESTISSEMENT</i>	33 000	33 000
<i>FONDS GERES SICAR</i>	19 115	19 202
<i>EMPRUNT OBLIGATAIRE</i>	0	500
<i>CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERES SICAR</i>	2 411	1 997
<i>CREANCES RATTACHEES SUR TITRES INVES</i>	627	440
<i>CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE</i>	0	14
<i>TOTAL</i>	55 153	55 153

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 38.710 KTND au 31 décembre 2011 contre un Solde de 35.099 KTND au 31 décembre 2010. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

En KTND

Libellé	V. Brute au 31/12/2010	ACQUI	Cession	mise au rebus	virement	V. Brute au 31/12/2011	Amort. 2010	dotation 2011	cession	mise au rebus	Amort. 2011	VNC
LOGICIEL	5 598	1 265	0		0	6 863	(3 942)	(840)	0		(4 782)	2 081
MATERIEL POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES	10 058	0	(23)	(116)	0	9 919	(10 058)	0	23	116	(9 919)	0
AUTRES MATERIELS POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES	9 964	1 625	(73)	(297)	0	11 219	(5 488)	(1 784)	55	189	(7 029)	4 190
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	10 299	0	(36)			10 263	(3 422)	(189)	20		(3 591)	6 673
IMMEUBLES HORS .EXPLOITATION	2 659	0	0			2 659	(388)	(51)	0		(439)	2 220
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS & INSTALLATIONS	30 660	5 999	0	(1 298)	0	35 360	(15 262)	(2 404)	0	245	(17 422)	17 939
TERRAINS	735	0	0			735	0	0	0		0	735
FONDS DE COMMERCE	277	0	0			277	(137)	(13)	0		(150)	127
DROIT AU BAIL	20	42	0		0	62	0	0	0		0	62
MATERIEL ROULANT	1 485	350	(231)			1 604	(1 317)	(136)	224		(1 229)	375
MATERIEL & MOBILIER DE BUREAU	9 726	508	0	(81)	0	10 154	(6 618)	(554)	0	33	(7 140)	3 014
EQUIPEMENTS LOGEMENTS DE FONCTION	103	2	0			105	(67)	(8)	0		(76)	29
IMMOBILISATIONS EN COURS LOGICIEL	214	1 335	0		(285)	1 264	0	0	0		0	1 264
IMMOBILISATIONS EN COURS	1		0			1	0	0	0		0	1
TOTAL	81 799	11 126	(364)	(1 792)	(285)	90 485	(46 700)	(5 981)	323	582	(51 776)	38 710

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

A la suite des événements survenus début Janvier 2011, la Banque a subi des dégâts au niveau de ses agences réparties sur tous le territoire Tunisien engendrant une perte de 1.210 KTND comptabilisée en résultat de 2011.

Le poste Agencements, Aménagements & Installations a enregistré une évolution de 5.999 KTND qui découle principalement des travaux engagés dans le cadre de l'aménagement des agences sinistrées, des agences nouvellement créées, des réaménagements ou extension des agences déjà existantes.

Note 6 : Autres Actifs

Le poste Autres Actifs accuse un solde de 37.865 KTND au 31 décembre 2011 contre 43.691 KTND au 31 décembre 2010 et se détaille ainsi :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	28 164	42 090*
CREANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	11 348	12 221
AUTRES	928	1 019
S.TOTAL	40 440	55 330
PROVISIONS SUR COMPTES DE REGULARISATION	(572)	(10 353)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE	(2 003)	(1 286)
S.TOTAL	(2 575)	(11 639)
TOTAL	37 865	43 691

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité.

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
CREDITS AU PERSONNEL	8 916	9 045
AVANCES DIVERSES AU PERSONNEL	4 452	3 894
ETAT IMPOTS & TAXES	3 524	3 148
ACTIONS EN DEFENSE *	3 056	2 619
PRODUITS A RECEVOIR	1 409	795
CHARGES PAYEES D'AVANCE	1 415	658
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION **	5 392	***21 931
TOTAL	28 164	42 090

* Les actions en défense sont provisionnées à hauteur de 2.003 KTND au 31 décembre 2011, le reliquat de 1.053 KTND non provisionné est jugé non risqué.

** La baisse constatée au niveau des autres comptes de régularisation est due à une opération d'apurement des comptes débiteurs figés, intégralement provisionnés en 2007 et passés par pertes couvertes par des provisions en 2011 ; ceci explique également la baisse de l'encours de la provision sur les autres comptes de régularisation.

*** Un reclassement d'un compte technique débiteur est effectué entre la rubrique autres comptes de régularisation passif vers la rubrique autres comptes de régularisation actif.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 7 : Banque Centrale & CCP

L'encours des emprunts auprès de la BCT s'élève au 31 décembre 2011 à 12.002 KTND constitué par un emprunt auprès de la BCT de 12.000 KTND.

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
EMPRUNT DINARS AUPRES DE LA BCT	12 000	110 000
DETTES RATTACHEES	2	59
TOTAL	12 002	110 059

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & Financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2011 à 38.591 KTND contre 73.271 KTND au 31 décembre 2010 se détaillant comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	38 173	72 880
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	414	331
AUTRES SOMMES DUES	4	60
TOTAL	38 591	73 271

Note 9 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2.452.058 KTND au 31 décembre 2011 contre 2.250.782 KTND au 31 décembre 2010. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
DEPOTS A VUE	688 294	722 922
DEPOTS D'EPARGNE	821 742	726 632
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE	702 942	544 125
CERTIFICATS DE DEPOTS	145 164	184 873
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	93 916	72 230
TOTAL	2 452 058	2 250 782

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Ce poste présente un solde de 279.182 KTND au 31 décembre 2011 contre 238.495 KTND au 31 décembre 2010 ; il se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
RESSOURCES SPECIALES	27 621	25 791
EMPRUNT OBLIGATAIRE	136 195	93 098
EMPRUNT EN DEVICES	31 985	36 784
EMPRUNTS SUBORDONNES	80 000	80 000
DETTES RATTACHEES	3 381	2 822
TOTAL	279 182	238 495

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

La rubrique *Emprunt obligataire* a enregistré une augmentation nette de 43 097 KTND expliquée par l'émission d'un premier emprunt obligataire en 2011 d'un montant de **50 MTND**, et par le remboursement de la deuxième échéance de l'emprunt obligataire (**6,902 MTND**) émis par l'UIB en juillet 2009. La baisse de l'encours de l'emprunt en devises est expliquée par le remboursement des échéances 2011 de l'emprunt en dollars (**4,799 MTND**) contracté auprès de la Société Générale en 2009. L'UIB a émis un nouvel emprunt obligataire UIB 2011-02, au 31-12-2011, ledit emprunt a été clôturé début 2012.

Note 11 : Autres passifs

La rubrique *autres passifs* présente un solde de 74.747 KTND au 31 décembre 2011 contre 72.420 KTND au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

<i>Désignation</i>	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	9 186	12 619
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	41 707	39 992*
AUTRES COMPTES DE PASSIF	18 163	13 765
PROVISIONS POUR PASSIFS	5 691	6 045
TOTAL	74 747	72 421

(*) Un reclassement d'un compte technique débiteur est effectué entre la rubrique *autres comptes de régularisation passif* vers la rubrique *autres comptes de régularisation actif*.

Les Provisions pour Passifs et Charges se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	2 071	2 072
PROVISION POUR ACTION EN JUSTICE	277	201
PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	542	1 529
PROVISIONS POUR RISQUE ADMINISTRATIF	2 801	2 243
TOTAL	5 691	6 045

Le poste « *COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION* » se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
PROVISION /CHEQUES CERTIFIES	3 256	2 869
SAISIES ARRETS CLIENTS	7 618	5 045
COMPTE DE LIAISON PRÉLÈVEMENT	0	19
ASSURANCE VIE PERSONNEL UIB	79	58
COMMISSION DE GARANTIE ET PEREQ CHANGE	307	347
CHARGES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER	4 513	3 802
TVA & RETENUES A LA SOURCE	5 041	3 821
PRIME D'ASSURANCE CREDITS A REVERSER	721	838
PRIME D'ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT	0	746
FOURNISSEURS BONS DE CARBURANT	57	54
PRODUITS PERCUS D'AVANCE	1 263	613
AUTRES CHARGES A PAYER	13 623	13 391
DIVERS COMPTES de REGULARISATION	5 229	8 389
TOTAL	41 707	39 992

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Le poste AUTRES COMPTES DU PASSIF se détaille comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>COMPTES DU PERSONNEL</i>	<i>13 409</i>	<i>10 821</i>
<i>FOURNISSEURS FACTURES A PAYER</i>	<i>4 754</i>	<i>2 894</i>
<i>AUTRES</i>	<i>0</i>	<i>50</i>
<i>TOTAL</i>	<i>18 163</i>	<i>13 765</i>

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 12 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 14.217 KTND au 31 décembre 2011 contre 14.064 KTND au 31 décembre 2010 soit une augmentation de 153 KTND découlant des remboursements de l'année 2011 sur le fonds social de l'UIB. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>RESERVE LEGALE</i>	<i>4 760</i>	<i>4 760</i>
<i>RESERVE A REGIME SPECIAL</i>	<i>289</i>	<i>289</i>
<i>FONDS SOCIAL</i>	<i>9 168</i>	<i>9 015</i>
<i>TOTAL</i>	<i>14 217</i>	<i>14 064</i>

Note 13 : Capitaux Propres

A la date du 31 décembre 2011, le capital social s'élève à 196.000 KTND composé de 17.600.000 d'actions et 2.000.000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 121.768 KTND au 31 décembre 2011 contre 98.294 KTND au 31 décembre 2010, soit une variation 23.474 KTND se détaille comme suit :

En KTND

<i>Libellé</i>	<i>Capital</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Réserves Ordinaires</i>	<i>Réserves à régime spécial</i>	<i>Résultat net de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<i>Solde au 31-12-2010</i>	<i>196 000</i>	<i>4 760</i>	<i>(130 341)</i>	<i>9 015</i>	<i>289</i>	<i>18 571</i>	<i>98 294</i>
<i>Affectation du résultat</i>			<i>18 571</i>			<i>(18 571)</i>	<i>0</i>
<i>Réserves fonds Social</i>				<i>154</i>			<i>154</i>
<i>Résultat au 31-12-2011</i>						<i>23 320</i>	<i>23 320</i>
<i>Solde au 31-12-2011</i>	<i>196 000</i>	<i>4 760</i>	<i>(111 770)</i>	<i>9 169</i>	<i>289</i>	<i>23 320</i>	<i>121 768</i>

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan**Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données**

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 486.911 KTND au 31 décembre 2011 contre un solde de 452.921 KTND au 31 décembre 2010. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
CAUTIONS EMISES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	143 159	134 665
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS ETRANGERS	321 171	293 887
AVALS DONNES EN DINAR	4 905	4 334
AVALS DONNES EN DEVISES	17 676	20 035
TOTAL	486 911	452 921

Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 73.115 KTND au 31 décembre 2011 contre 72.425 KTND au 31 décembre 2010. Le solde se détaille ainsi :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT CONFIRMEES	35 434	49 525
ACCEPTATIONS CREDOC IMPORT CONFIRMEES	14 368	14 206
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMEES	10 753	3 656
ACCEPTATIONS DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMEES	3 603	1 523
ACCEPTATIONS DE CREDIT ACHETEUR IMPORT	42	41
S.TOTAL CREDOC IMPORT	64 200	68 951
CONFIRMATION DE CREDOC EXPORT	7 656	2 686
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE /CREDOC EXP	1 259	788
S.TOTAL CREDOC EXPORT	8 915	3 474
TOTAL	73 115	72 425

Note 16 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisés et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 101.681 KTND au 31 décembre 2011 contre 151.798 KTND au 31 décembre 2010

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	101 681	151 798
TOTAL	101 681	151 798

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 945.522 KTND au 31 décembre 2011 contre 751.732 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>GARANTIES RECUES DE L'ETAT</i>	120 414	54 684
<i>GARANTIES RECUES DES AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</i>	585 301	446 352
<i>GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE</i>	239 807	250 696
TOTAL	945 522	751 732

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 120.414 KTND au 31 décembre 2011 contre 54.684 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>SOTUGAR</i>	16 798	17 545
<i>FNG ET FOPRODI</i>	5 352	5 157
<i>AUTRES GARANTIES DE L'ETAT</i>	98 264	31 982
TOTAL	120 414	54 684

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 585.301 KTND au 31 décembre 2011 contre 446.352 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS SUR ENGAGEMENTS DONNES A LEURS CLIENTS</i>	321 171	293 887
<i>GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX</i>	2 061	4 324
<i>GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS</i>	54 457	57 696
<i>CONFIRMATION BQUE CREDOC EXPORT</i>	8 915	3 474
<i>GARANTIES DONNEES PAR LA SOCIETE GENERALE</i>	194 590	84 398
<i>GARANTIES RECUES DES COMPAGNIES D' ASSURANCES</i>	4 107	2 573
TOTAL	585 301	446 352

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 239.807 KTND au 31 décembre 2011 contre 250.696 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>NANTISSEMENT ACTIONS & AUT VALEURS MOBILIERES</i>	5 192	2 820
<i>GARANTIES HYPOTHECAIRES SUR CREANCES CLASSEES</i>	234 615	247 877
TOTAL	239 807	250 696

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

- Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre 2011 se détaillent comme suit :

<i>En KTND</i>	
Désignation	31/12/2011
ACHAT AU COMPTANT	23 093
VENTE AU COMPTANT	23 537

- Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2011 comme suit :

<i>En KTND</i>	
Désignation	31/12/2011
ACHAT A TERME	24 117
VENTE A TERME	54 375

3.5- Notes sur l'état de résultat**Note 18 : Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 158.306 KTND au 31 décembre 2011 se détaillant ainsi :

<i>En KTND</i>		
Désignation	31/12/2011	31/12/2010
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	1 315	1 807
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	150 512	125 758
- AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	6 479	7 744
TOTAL	158 306	135 309

Note 19 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 40.406 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

<i>En KTND</i>		
Désignation	31/12/2011	31/12/2010
COMMISSIONS SUR COMPTE	4 639	4 588
COM/OPERATIONS DE CAISSE	1 002	886
COMMISSIONS SUR CREDITS	10 400	8 967
COM/MONETIQUE BANQUE A DISTANCE	10 245	8 950
AUTRES COMMISSIONS	3 837	3 879
COMMISSIONS SUR MOYENS DE PAIEMENT	5 186	5 378
AUTRES PDTS / SCES FINANCIERS	5 097	4 363
TOTAL	40 406	37 011

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les Gains sur Portefeuille Titres commercial et Opérations Financières totalisent 9.424 KTND au 31 décembre 2011 et proviennent de l'activité change.

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
GAIN SUR RESULTAT CHANGE MANUEL	1 302	1 482
GAIN DE CHANGE SUR WESTERN UNION	60	173
GAIN DE CHANGE SUR OPERATION MONETIQUE	979	983
GAIN DE CHANGE DE SALLE DES MARCHES	6 728	5 526
PERTE DE CHANGE EXCEPTIONNELLE	-80	-65
RESULTAT DE LA REEVALUATION COMPTABLE DE LA POSITION DE CHANGE	435	-241
TOTAL	9 424	7 859

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement.

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3.824 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	1 936	1 931
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT AUTRES	149	155
- DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	1 005	697
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	716	506
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	18	47
TOTAL	3 824	3 336

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 68.940 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(5 306)	(5 078)
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(53 400)	(42 005)
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	(10 027)	(9 824)
- AUTRES INTERETS ET CHARGES	(207)	(1 544)
TOTAL	(68 940)	(58 451)

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 23 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 2.764 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
- COMMISSIONS BCT/APPROVISIONNEMENT & RETRAIT BILLETS DE BANQUES DEUISES	65	72
- FRAIS SUR COMPTES CORRESPONDANTS	2	16
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENTS ET PRELEVEMENTS	165	171
- REDEVANCES BOX DE CHANGE	38	20
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	363	405
- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	69	56
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	257	319
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	651	735
- REMUNERATION DU FONDS GERE SICAR	161	313
- FRAIS DE CONFECT CARNET DE CHQ	90	88
- REDEVANCES PRESTATIONS IBS	903	861
TOTAL	2 764	3 056

Note 24: Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions sur créances et les pertes sur éléments de passif s'élèvent à 31.999 KTND au 31 décembre 2011 :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
COUT NET DU RISQUE CLIENTELE	(35 452)	(27 056)
COUT NET DU RISQUE DIVERS	3 455	(34)
TOTAL	(31 999)	(27 090)

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR RISQUE DE CONTREPARTIE	(31 196)	(47 225)
DOTATIONS AUX PROVISIONS A CARACTERE GENERAL SUR PORTEFEUILLE CO&CI	(6 700)	0
PERTES DE CREANCES COUVERTES PAR PROVISION	(786)	(13 662)
CESSION DE CREANCES A L'IRC	(20 439)	(47 604)
PERTES NON COUVERTES DE CONTREPARTIE	(482)	(1 761)
REPRISES SUR PROV DE CONTREPARTIE DEVENUE DISPONIBLE	2 917	21 930
REPRISE SUR PROVISIONS DE CONTREPARTIE UTILISEES	21 234	61 266
Coût Net du Risque de Contrepartie	(35 452)	(27 056)

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(1 607)	(868)
PERTE SUR ELEMENTS HORS EXPLOITATION	(11 283)	(4 536)
REPRISES SUR PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	11 024	2 711
GAIN SUR ELEMENTS HORS EXPLOITATION *	5 321	2 659
TOTAL	3 455	(34)

(*) Dont 5.165 KTND correspond à l'apurement des comptes de régularisation créditeurs figés.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur Portefeuille d'investissement:

Le coût net du risque sur le portefeuille d'investissement s'élève à 616 KTND au 31 décembre 2011 qui se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION</i>	(58)	(209)
<i>DOTATION AUX PROV / TITRES D'INVESTISSEMENT</i>	(894)	(2 726)
<i>PERTES SUR TITRES D'INVESTISSEMENT</i>	(1 271)	0
<i>PROFIT/REALISATION TITRES DE PARTICIPATION</i>	0	428
<i>REP DE PROV/TITRES PARTICIPATION</i>	1 320	0
<i>REPRISE PROV/FONDS GERE SICAR</i>	287	83
<i>TOTAL</i>	(616)	(2 424)

Note 26: Frais de personnel :

Les frais de personnel s'élèvent à 58.306 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>REMUNERATION DU PERSONNEL</i>	(43 893)	(37 662)
<i>CHARGES SOCIALES</i>	(11 340)	(10 356)
<i>AUTRES CHARGES DE PERSONNEL</i>	(3 073)	(2 322)
<i>TOTAL</i>	(58 306)	(50 340)

Note 27 : Charges générales d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 18.734 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS</i>	8 354	7 373
<i>FRAIS DIVERS DE GESTION</i>	10 380	10 992
<i>TOTAL</i>	18 734	18 365

UIB - Etats financiers au 31décembre 2011

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 8.354 KTND et se détaillent comme suit :
En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>LOYERS COMMERCIAUX</i>	<i>1 988</i>	<i>2 264</i>
<i>LOYER PERSONNEL LOGEMENTS DE FONCTION</i>	<i>206</i>	<i>0</i>
<i>GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE</i>	<i>1 417</i>	<i>246</i>
<i>ENTRETIEN ET REPARATION DIVERS</i>	<i>9</i>	<i>69</i>
<i>SOUSTRAITANCE ARCHIVES</i>	<i>87</i>	<i>65</i>
<i>ENTRETIEN&NETTOYAGE IMMEUBLES</i>	<i>432</i>	<i>423</i>
<i>SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE</i>	<i>25</i>	<i>69</i>
<i>MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE</i>	<i>404</i>	<i>480</i>
<i>MAINTENANCE LOGICIEL INFORMATIQUE</i>	<i>906</i>	<i>1 033</i>
<i>MAINTENANCE ET CONSOMMABLE PHOTOCOPIEURS</i>	<i>20</i>	<i>29</i>
<i>FRAIS JUDICIAIRES</i>	<i>203</i>	<i>192</i>
<i>REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES</i>	<i>366</i>	<i>259</i>
<i>HONORAIRES SERVICE ASSISTANCE SG</i>	<i>269</i>	<i>314</i>
<i>LOYER PERSONNEL A REGIME SPECIAL</i>	<i>124</i>	<i>186</i>
<i>HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES</i>	<i>326</i>	<i>250</i>
<i>ASSURANCE IMMEUBLES ET VOITURES</i>	<i>242</i>	<i>168</i>
<i>ASSURANCE GLOBALE BANQUE</i>	<i>501</i>	<i>542</i>
<i>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</i>	<i>829</i>	<i>783</i>
<i>TOTAL</i>	<i>8 354</i>	<i>7 373</i>

Note 28 : Solde en gain et pertes provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain et pertes provenant des autres éléments ordinaires s'élève au 31 décembre 2011 à 112 KTND et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>MOINS-VALUE SUR CESSION D'IMMOBILISATION</i>	<i>(13)</i>	<i>(653)</i>
<i>PLUS-VALUE SUR CESSION D'IMMOBILISATION</i>	<i>154</i>	<i>629</i>
<i>AUTRE GAIN SUR ELEMENTTS HORS EXPLOITATION</i>	<i>2</i>	<i>3</i>
<i>PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS</i>	<i>(28)</i>	<i>(35)</i>
<i>PENALITES</i>	<i>(3)</i>	<i>(2)</i>
<i>S.TOTAL</i>	<i>112</i>	<i>(59)</i>

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 29 : Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2011 totalise 220 KTND et s'établit comme suit :

<u>- Résultat comptable avant provisions et impôt</u>	63 995
- Réintégrations nets Déductions	10 306
- Résultat fiscal avant provision	74301
- Déduction provision 2011	<37 896>
- Déduction report déficitaire 2009	<36 405>
<u>Résultat fiscal</u>	<u>0</u>
Résultat Imposable	<u>0</u>
- Taux d'impôt	35,00%
- Impôt théorique	0
<u>- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)</u>	<u>220</u>

Note 30 : Amortissements différés

Suite à l'insuffisance du résultat fiscal dégagé après déduction de la provision, l'UIB a procédé à la réintégration des dotations aux amortissements de l'exercice 2010 en amortissements différés afin de permettre l'imputation d'une partie de la perte fiscale 2009.

Ci-après le stock d'amortissements différés arrêté au 31 décembre 2011 :

En KTND

Désignation	Montant
Amortissement différé relatif à l'exercice 2009	4 141
Amortissement différé relatif à l'exercice 2010	5 023
TOTAL	9 164

Note 31 : - Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments Extraordinaires

Le solde en gain et pertes provenant des autres éléments Extraordinaires s'élève au 31 décembre 2011 à 1.210 KTND provenant de la mise en rebus des immobilisations installées dans les agences sinistrées durant les événements de janvier 2011.

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
AUTRES CHARGES EXTRAORDINAIRES	(1 210)	0
S.TOTAL	(1 210)	0

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 32 : Résultat par Action :

Le résultat par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, est de 1,190 DT :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
RESULTAT NET (EN KTND)	23 320	18 571
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS	19 600 000	19 600 000
Résultat par action (en DT)	1,190	0,947

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 33 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2011, un solde de 67.431 KTND contre 218.975 KTND au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

En KTND

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	46 928	133 042
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	70 673	268 839
EMPRUNTS AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE	(12 000)	(110 000)
DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(38 170)	(72 906)
TOTAL	67 431	218 975

3.6- Autres notes aux Etats Financiers.

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

-L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 107.000.000 dinars.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2011, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 47.573.000 dinars.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2011 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,3141% l'an.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

-L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la société « SGSS », filiale de la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues par la « SGSS » pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2011, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 79.747 dinars HTVA.

-La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 millions de dinars, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007. Dans ce cadre et suite à l'assainissement de certaines créances, l'UIB a procédé à la mise en jeu partielle de ladite garantie au cours de l'exercice 2011 pour 1.450.312 dinars. En outre, elle a accordé, des mainlevées partielles sur ladite garantie, à hauteur de 430.453 dinars et ce, suite à la baisse des engagements de certaines relations.

Ainsi, le solde de la garantie consentie par la Société Générale s'élève au 31 Décembre 2011, à 40.017.250 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2011 au titre de cette garantie, s'élèvent à 241.964 dinars HTVA.

-L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 29 Octobre 2009, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant de 42.500.000 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2011 au titre de cette garantie échue le 30 décembre 2011, s'élèvent à 245.440 dinars HTVA.

-L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à l'une de ses relations et ce, pour un montant de 43.464.000 dinars. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2011 au titre de cette garantie s'élèvent à 123.759 dinars HTVA.

-L'UIB, sur décision de son conseil d'administration du 29 octobre 2009, a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes :

- Nominal : 30.000.000 USD*
- Durée : du 23/11/2009 au 23/11/2016*
- Amortissement : constant / Périodicité de Remboursement : Semestrielle*
- Taux : Libor 6 Mois+ 0,62%*

La charge d'intérêt en 2011 au titre dudit emprunt s'élève à 376.035 dinars HTVA.

-L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du conseil d'administration du 22 Juillet 2011, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2011 au titre de cette convention, s'élève à 115.977 dinars HTVA.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

-L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 Mars 2009.

Le montant de la redevance supportée par la banque en 2011 au titre de cette convention, s'est élevé à 77.318 dinars HTVA.

-L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2011 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1.665.000 dinars.

-L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est remboursable sur une durée de 10 ans ; il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2011 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1.665.000 dinars.

-L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350.000 Euros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2011 au titre de cette convention, se sont élevés à 325.544 dinars HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5.000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2011 au titre de cette prestation s'élèvent à 9.662 dinars HTVA.

-L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2011. L'encours de ces opérations au 31/12/2011 se détaille comme suit :

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

<i>Désignation</i>	<i>Devises</i>	<i>Montant</i>	<i>Cv Dinars</i>
<i>PLACEMENT DEVICES*</i>	<i>EUR</i>	3 229	6 241
	<i>USD</i>	113	169
	<i>SEK</i>	9 150	1 984
TOTAL			8 394
<i>GARANTIES REÇUES / CONCOURS A LA CLIENTELE</i>	<i>TND</i>	52 607	52 607
	<i>EUR</i>	266	514
TOTAL			53 121
<i>CREDOC IMPORT</i>	<i>TND</i>	223	223
	<i>USD</i>	7 533	11 244
	<i>EUR</i>	4 380	8 467
TOTAL			19 934
<i>CREDOC EXPORT</i>	<i>TND</i>	1 022	1 022
	<i>USD</i>	1 942	2 899
	<i>EUR</i>	1 740	3 363
TOTAL			7 284
<i>GARANTIES EMISES</i>	<i>MAD</i>	1 200	208
	<i>USD</i>	322	481
	<i>EUR</i>	2 746	5 308
TOTAL			5 997
<i>GARANTIES REÇUES</i>	<i>TND</i>	72 596	72 596
	<i>GBP</i>	799	1 848
	<i>USD</i>	13 918	20 775
	<i>EUR</i>	92 140	178 101
TOTAL			273 320
<i>ACHAT AU COMPTANT</i>	<i>USD</i>	2 512	3 749
	<i>EUR</i>	600	1 160
	<i>CAD</i>	10	15
	<i>JPY</i>	8 000	154
TOTAL			5 078
<i>SWAP</i>	<i>EUR/USD</i>	7000 EUR /9146 USD	
	<i>CHF/EUR</i>	2737CHF /2240 EUR	

* Les placements en devise auprès de la Société Générale se font en vertu de la circulaire BCT N° 92-13

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

-L'UIB a cédé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, à la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », des créances s'élevant à 25.169.649 dinars qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total de 307 dinars.

-Au 31/12/2011, les montants des salaires du personnel détachés jusqu'à fin 2008, à recouvrer par l'UIB auprès de sa filiale IRC, s'élève à 66 KTND.

Opérations avec la société « l'Intermédiaire International – INI »

-L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « intermédiaire international – INI », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10.000 dinars HTVA, en contre partie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2011, s'élève à 4.553 dinars HTVA.

-L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « intermédiaire international – INI » une convention qui a été soumise au conseil d'administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'INI perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants perçus par l'UIB au titre de 2011, s'élèvent à 7.467 dinars HTVA.

-L'UIB a conclu, au cours du mois de Mai 1996, avec la société « intermédiaire international – INI » un contrat portant sur la location du siège social de celle-ci, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les revenus constatés par la banque, en 2011, se sont élevés à 11.279 dinars HTVA.

Opérations avec la société « International – Sicar »

-L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque. Cette convention autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2011, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 19.114.507 dinars. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;*
- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an des fonds non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;*
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;*
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.*

Les montants facturés à la banque en 2011 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élèvent à 216.988 dinars HTVA.

- L'UIB a conclu, le 9 décembre 2009, avec la société « l'International Sicar » une convention de suivi de son portefeuille de participations et ce, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et moyennant une rémunération annuelle de 10.000 dinars HTVA. Cette convention a pris fin le 9 décembre 2011.

*UIB - Etats financiers au 31décembre 2011***Encours opérations bancaires avec les administrateurs.**

- L'encours total au 31/12/2011 des engagements du groupe M'zabi s'élève à 13.048 KTND.
- L'encours total au 31/12/2011 des dépôts du groupe M'zabi s'élève à 12.512 KTND.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

- La rémunération brute du Directeur Général telle que fixée par le Conseil d'Administration du 09 juin 2008 se détaille comme suit :

	Directeur Général		Administrateurs	
	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Dont passif au 31/12/2011</i>	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Dont Passif au 31/12/2011</i>
<i>Avantages à court terme :</i>				
- Salaire(1)	324.590	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus(2)	155.416	40.517	-	-
- Charges sociales et fiscales	130.652	20.879	-	-
- Autres avantages	7.732	-	-	-
TOTAL	618.390	61.396	-	-

(1) y compris charges fiscales et sociales incombant au Directeur Général de 124 586,952.

(2) y compris charges fiscales et sociales incombant au Directeur Général de 43792,668.

Note 35 – Evènements post-clôture.

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 23 Mars 2012. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport Général

Mesdames, Messieurs les actionnaires

de l'Union Internationale de Banques « UIB »

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 11 Avril 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 2.978.348 mille dinars et un bénéfice net de 23.320 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Union Internationale de Banques « UIB », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB », sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2011, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.2.2 « Provisions Collectives » aux états financiers décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

UIB - Etats financiers au 31décembre 2011

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 6 700 KDT, au titre de provisions dites « collectives », et par la même d'affecter le résultat de l'exercice d'égal montant. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.
- Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la banque aux dispositions du texte sus-indiqué. Hormis la signature du cahier des charges prévu par l'article 5 dudit décret, les autres dispositions relatives à la tenue des comptes de valeurs mobilières sont en cours de mise en place.

Tunis, le 20 Avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Rapport Spécial

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de l'Union Internationale de Banques « UIB »*

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2011.

I. Convention conclue avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

L'UIB a cédé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

16 Novembre 2011, à la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », des créances s'élevant à 25.169.649 dinars qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total de 307 dinars.

II. Convention conclue avec la société « l'Intermédiaire International – INI »

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « intermédiaire international- INI », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10.000 dinars HTVA, en contre partie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2011, s'élève à 4.553 dinars HTVA.

III. Conventions conclues avec la Société Générale

1- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 107.000.000 dinars.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2011, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an.

2- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 47.573.000 dinars.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2011 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,3141% l'an.

IV. Convention conclue avec la filiale de la Société Générale « SGSS »

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la société « SGSS », filiale de la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues par la « SGSS » pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2011, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 79.747 dinars HTVA.

*UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011***B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2011 :

I- Conventions conclues avec la société « L'Intermédiaire International – INI »

- 1- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « intermédiaire international – INI » une convention qui a été soumise au conseil d'administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'INI perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants perçus par l'UIB au titre de 2011, s'élèvent à 7.467 dinars HTVA.

- 2- L'UIB a conclu, au cours du mois de Mai 1996, avec la société « intermédiaire international – INI » un contrat portant sur la location du siège social de celle-ci, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les revenus constatés par la banque, en 2011, se sont élevés à 11.279 dinars HTVA.

II- Convention conclue avec la société « International – Sicar »

- 1- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque.

Cette convention autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2011, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 19.114.507 dinars. Il est à préciser que les débloquages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
 - Une commission de gestion égale à 0,65% l'an des fonds non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;
-

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Les montants facturés à la banque en 2011 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élèvent à 216.988 dinars HTVA.

- 2- L'UIB a conclu, le 9 décembre 2009, avec la société « l'International Sicar » une convention de suivi de son portefeuille de participations et ce, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et moyennant une rémunération annuelle de 10.000 dinars HTVA.

Cette convention a pris fin le 9 décembre 2011.

III- Conventions conclues avec la Société Générale

- 1- La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 millions de dinars, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007. Dans ce cadre et suite à l'assainissement de certaines créances, l'UIB a procédé à la mise en jeu partielle de ladite garantie au cours de l'exercice 2011 pour 1.450.312 dinars. En outre, elle a accordé, des mainlevées partielles sur ladite garantie, à hauteur de 430.453 dinars et ce, suite à la baisse des engagements de certaines relations.

Ainsi, le solde de la garantie consentie par la Société Générale s'élève au 31 Décembre 2011, à 40.017.250 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2011 au titre de cette garantie, s'élèvent à 241.964 dinars HTVA.

- 2- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 29 Octobre 2009, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant de 42.500.000 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2011 au titre de cette garantie échue le 30 décembre 2011, s'élèvent à 245.440 dinars HTVA.

- 3- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à l'une de ses relations et ce, pour un montant de 43.464.000 dinars. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Les commissions supportées par la banque en 2011 au titre de cette garantie s'élèvent à 123.759 dinars HTVA.

- 4- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du conseil d'administration du 22 Juillet 2011, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2011 au titre de cette convention, s'élève à 115.977 dinars HTVA.

- 5- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 Mars 2009.

Le montant de la redevance supportée par la banque en 2011 au titre de cette convention, s'est élevé à 77.318 dinars HTVA.

- 6- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2011 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1.665.000 dinars.

- 7- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est remboursable sur une durée de 10 ans ; il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2011 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1.665.000 dinars.

- 8- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350.000 Euros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2011 au titre de cette convention, se sont élevés à 325.544 dinars HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5.000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2011 au titre de cette prestation s'élèvent à 9.662 dinars HTVA.

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

- 1- Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) - II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :
-

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Le mandat du Directeur Général a été renouvelé par décision du conseil d'administration du 8 Avril 2011. Sa rémunération, telle que fixée par décision du conseil d'administration du 9 Juin 2008, se compose du salaire, de la prise en charge des cotisations de sécurité sociale, des intéressements sous forme de bonus et d'autres avantages.

- 2- Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se présentent comme suit (en dinar tunisien) :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme :				
- Salaire (1)	324.590	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus (2)	155.416	40.517	-	-
- Charges sociales et fiscales	130.652	20.879	-	-
- Autres avantages	7.732	-	-	-
TOTAL	618.390	61.396	-	-

(1) Y compris les charges sociales et fiscales incombant au Directeur Général et qui s'élèvent à 124.587 dinars.

(2) Y compris les charges sociales et fiscales incombant au Directeur Général et qui s'élèvent à 43.793 dinars

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 20 Avril 2012

Les Commissaires Aux Comptes

ECC MAZARS

FINOR

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Mustapha MEDHIOUB

ETATS FINANCIERS

EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

La société El wifack Leasing publie ci -dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Béchir NEDRI et Abdelhedi DJEMEL.

TCA

ADA-EXPERT

BILAN*(Exprimé en D.T)*

Actifs	Notes	31/12/2011	31/12/2010	Capitaux propres & Passifs	Notes	31/12/2011	31/12/2010	
Liquidités et équivalents de liquidités	3	2 105 610	7 732 467	Passifs				
Créances sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales				
Créances de leasing : Encours Financiers		150 609 806	124 426 109	Concours bancaires	11	456 858	0	
Moins: Provisions		(2 350 236)	(2 258 740)	Emprunts et dettes rattachés	12	117 526 234	119 503 535	
	4	148 259 570	122 167 369	Total Emprunts et ressources spéciales		117 983 092	119 503 535	66 547 974
Créances de leasing: Echues & Impayées		7 447 402	3 666 692	Autres passifs				
Moins: Provisions		(3 147 966)	(1 466 361)	Dettes envers la clientèle	13	2 446 123	962 885	
	5	4 299 436	2 200 331	Fournisseurs et comptes rattachés	14	18 508 853	9 372 986	
Intérêts constatés d'avance		(768 381)	(730 318)	Provisions pour passifs				
Total des créances sur la clientèle		151 790 625	123 637 382	Autres	15	1 598 739	1 623 236	1 069 278
Portefeuille titres de placement	6	137 729	10 092 557	Total des autres passifs		22 692 006	11 959 107	
Portefeuille d'investissement				Capitaux propres				
Portefeuille d'investissement brut		2 416 691	2 368 357	Capital social		15 000 000	15 000 000	
Moins: Provisions		(100 000)	(100 000)	Prime d'émission		1 500 000	1 500 000	
Total portefeuille d'investissement	7	2 316 691	2 268 357	Réserves		3 702 096	2 932 205	
Valeurs Immobilisés				Fonds pour risques Bancaires géré.		220 000	220 000	
Immobilisations incorporelles		122 997	114 317	Autres capitaux propres		402 568	297 666	
Moins: Amortissements		(109 413)	(95 831)	Résultats reportés		1 027 937	150 182	
	8	13 584	18 486	Total des capitaux propres avant Résultat		21 852 601	20 100 053	
Immobilisations corporelles		4 363 729	1 916 742	Résultat de l'exercice		2 790 298	3 247 646	
Moins: Amortissements		(844 976)	(644 158)	Total des capitaux propres avant affectation	16	24 642 899	23 347 699	
	9	3 518 753	1 272 584					
Total des valeurs immobilisées		3 532 337	1 291 070					
Autres actifs								
Moins: Provisions		5 323 102	9 814 896					
		(26 388)	(26 388)					
	10	5 296 714	9 788 508					
Total des actifs		165 179 706	154 810 341	Total des capitaux propres et des passifs		165 179 706	154 810 341	

ETAT DE RESULTAT
(*Exprimé en D.T.*)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Revenus de Leasing			
(+) Revenus de leasing		13 757 319	11 577 214
(+) Intérêts de retard		193 735	232 980
(±) Variation des produits réservés		(302 634)	(76 596)
(+) Autres produits d'exploitation		433 588	455 500
Total des revenus de Leasing	17	14 082 008	12 189 098
(-) Charges financières nettes	18	(6 203 673)	(4 934 582)
(+) Produits des placements	19	148 263	31 818
Produit net		8 026 598	7 286 334
Charges d'exploitation			
(-) Charges du personnel	20	(1 664 664)	(1 324 547)
(-) Autres charges d'exploitation	21	(1 131 251)	(883 331)
(-) Dotations aux amortissements & résorptions	22	(230 160)	(216 027)
(-) Dotations aux provisions	23	(2 870 433)	(1 993 935)
(+) Reprise sur provisions		1 399 965	989 747
Résultat d'exploitation		3 530 055	3 858 241
(+) Autres gains ordinaires	24	243 722	206 369
(-) Autres pertes ordinaires		(3 318)	(5 052)
Résultat des activités ordinaires avant impôts		3 770 458	4 059 558
(-) Impôts sur les bénéfices	25	(980 160)	(811 912)
Résultat des activités ordinaires après impôt		2 790 298	3 247 646
Eléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 790 298	3 247 646
Résultats après modifications comptables		2 790 298	3 247 646

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE*(Exprimé en D.T)*

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Encaissements reçus des clients		89 413 312	78 519 634
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(2 234 894)	(1 995 166)
Intérêts payés		(5 270 932)	(4 571 284)
Impôts et taxes payés		(3 070 347)	(2 592 077)
Décaissements affectés à l'acquisition de biens en leasing		(92 358 344)	(102 228 446)
Encaissements provenant de la cession de biens en leasing		2 308 185	1 976 971
Encaissements suite à la restitution de TVA		2 695 206	-
Autres flux de trésorerie		(143 960)	(255 449)
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	26	(8 661 774)	(31 145 817)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 455 667)	(286 898)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		(126 512)	(430 550)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		56 883	32 654
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	27	(2 525 296)	(684 794)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		0	0
Dividendes et autres distributions		(1 500 000)	(1 200 000)
Encaissements provenant des emprunts		40 972 422	72 831 739
Remboursements d'emprunts		(43 867 037)	(24 239 475)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	28	(4 394 615)	47 392 264
VARIATION DE TRESORERIE		(15 581 685)	15 561 653
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE			
		17 825 024	2 263 371
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
		2 243 339	17 825 024

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN*(Exprimés en D T)*

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNES			
Garanties réelles		-	-
Engagements de financement donnés		<i>11 517 472</i>	<i>10 467 653</i>
Total		<i>11 517 472</i>	<i>10 467 653</i>
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues des clients		<i>14 016 592</i>	<i>14 418 522</i>
Intérêts à échoir sur contrats actifs	29	<i>21 475 678</i>	<i>18 512 190</i>
Total		<i>35 492 270</i>	<i>32 930 712</i>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société **EL WIFACK LEASING** a été créée le 28 juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, et la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Le capital initial s'élève à **Cinq millions** (5 000 000) de **Dinars** divisé en **Cinq cent mille** (500 000) actions de Dix dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2003 a décidé de porter le capital à : 7 500 000 DT par la création de 250 000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1^{er} janvier 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2005 a décidé de réduire la valeur nominale de 10 DT à 5 DT, et de porter le capital à: **10 000 000 Dinars** par la création de 500 000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1^{er} janvier 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Octobre 2008 a décidé de porter le capital à **15 000 000 Dinars** par la création de 1 000 000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant un prix d'émission de 6,500 DT portant jouissance le 1^{er} janvier 2009.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2011 à la somme de **15 000 000 DT** divisé en **3 000 000 actions** de **5 DT** chacune.

Sur le plan fiscal, et conformément aux dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment l'article 42 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004, la société **EL WIFACK LEASING** a bénéficié de l'imposition de ses bénéfices au taux réduit de **20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année 2006 (**2006-2010**).

Par conséquent à partir de l'exercice 2011, le taux d'imposition sera de **35%**.

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Le conseil d'administration de la société tenu le 13 mars 2009 a opté pour la présentation des actifs et passifs des états financiers selon l'ordre décroissant de liquidité, et ce en remplacement de la notion de courants et non courants.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2: Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Valeurs Immobilisées** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux annuels suivants :

IMMOBILISATION	TAUX D'AMORTISSEMENT RETENU
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Agencements et aménagements des constructions	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%- 20%
- Matériel informatique	15%-33%
- Installations générales	10%

2-3 : Créances de leasing

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

La société est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Au 31 décembre 2011, les écritures comptables issues des contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008 sont constatées selon l'ancienne méthode de comptabilisation, par le biais du compte des amortissements du matériel en leasing.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des «**Encours sur crédits leasing**» pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables, c'est-à-dire pour le financement accordé, et durant toute la durée du bail.

A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la société **EL WIFACK LEASING**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés comptablement à leur valeur d'acquisition.

2-5 : Charges reportées

Les charges reportées sont composées des frais préliminaires, des charges à répartir et des frais d'émission et de remboursement d'emprunts (emprunts bancaires et obligations) Ces éléments sont présentés au niveau de la rubrique «**Autres actifs**».

Ces charges sont résorbées sur les durées suivantes :

<i>CHARGE REPORTEE</i>	<i>DUREE DE RESORPTION RETENUE</i>
- Frais préliminaires et charges à répartir	3 ans
- Frais d'émission d'emprunts bancaires	durée de l'emprunt
- Frais d'émission et de remboursement des obligations	durée de l'obligation

2-6 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des «**Emprunts et dettes rattachées**».

2 -7 : Evaluation des provisions

La société constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-04 du 12 avril 2011.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

$$\frac{\text{Montant de l'engagement} + \text{Loyers impayés} - \text{Agiors réservés} - \text{Intérêts de retard réservés} - \text{Valeur intrinsèque}}{\text{Avec valeur intrinsèque} = \text{Valeur d'acquisition} - \text{amortissements cumulés}}$$

Avec valeur intrinsèque = Valeur d'acquisition – amortissements cumulés

Pour l'arrêté des états financier de l'année 2011, la valeur intrinsèque a été prise en charge pour la détermination de la provision requise.

2-7-1 : Classification des créances:

Créance	Retard de paiement	Minimum de la provision à appliquer par classe
A : Actifs courants		
B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	Moins de 90 jours	-
B2 : Actifs incertains	Entre 90 et 180 jours	20%
B3 : Actifs préoccupants	Entre 180 et 360 jours	50%
B4 : Actifs compromis	Plus que 360 jours	100%

Les classes ont été définies par la circulaire n° 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement. Est considéré comme actifs courants à la société « **EL WIFACK LEASING** » les créances ordinaires dont le solde ne dépasse pas le total d'une échéance impayée par relation présentant un retard un inférieur à 90 jours.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours)

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

CR- Créances Rééchelonnées : Ce sont les créances rééchelonnées dans le cadre de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques. Bien que certaines créances figurent au niveau des créances non classées (classe 0 et 1), une provision sur risque latent « Provisions collectives » est constatée conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques ayant fait l'objet de rééchelonnement.

2-7-2 : La valeur du bien en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- **Matériel standard**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location ;
- **Matériel spécifique**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location ;
- **Immeubles (terrain, construction,...)**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **5%** par année de location.

2-7-3 : Les garanties reçues

La société **EL WIFACK LEASING** détient des garanties réelles et des garanties financières sur des clients ayant des créances classées. Elle les considère comme des garanties atténuant le risque encouru conformément à la politique de provisionnement appliquée. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites et les garanties **SOTUGAR**.

2-8 : Comptabilisation des revenus

La société adopte la Norme Comptable Tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des revenus de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. Le loyer est réparti entre la marge brute et le remboursement du principal du crédit leasing. Seule la marge brute « intérêts » est constatée comme revenu de la société. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique «Créances sur la clientèle». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

A partir de l'année 2011, la société **EL WIFACK LEASING** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux réduit de **35%**. Elle a bénéficié durant la période allant de l'année 2006 à l'année 2010 de l'avantage fiscal relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices de **35%** à **20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année d'introduction en bourse, et ce conformément à la loi n°99-92 du 17 août 1999, telle que modifiée par les textes subséquents et notamment l'article 42 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%**, applicable jusqu'au **31 décembre 2009**.

Il est à noter que la loi de finances pour la gestion 2010 a abrogé les dispositions des deuxième, troisième et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés et remplacées par ce qui suit : « Toutefois, les provisions au titre des créances douteuses et au titre de l'aval octroyé aux clients, constituées par les établissements de crédit prévus par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et par les établissements de crédit non résidents exerçant dans le cadre du

code de prestations des services financiers aux non résidents promulgué par la loi n°2009-64 du 12 août 2009 et relatives aux financements qu'ils accordent, sont totalement déductibles ».

Pour la déduction des provisions au titre des créances douteuses par les établissements susvisés, la condition relative à l'engagement d'une action en justice prévue par le paragraphe 4 de l'article 12 du présent code n'est pas applicable.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres et le financement donné en leasing.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services, y compris la TVA grevant les biens objet d'un financement leasing, est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

Mensuellement, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor, s'il est **créiteur** ou d'un report pour la période suivante s'il est **débiteur**.

2-11 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 décembre 2011.

2-12 : Faits saillants de la période

L'année 2011 s'est caractérisée par :

- L'attribution par Fitch rating de la note BB+ à la société.
- L'acquisition d'un terrain au Centre Urbain Nord pour la construction d'un nouveau local pour la société.
- La mise en place d'une nouvelle politique de provisionnement de la société et la constitution d'une provision collective.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

L'analyse des liquidités et équivalents de liquidités au 31 décembre 2011 comparés aux soldes au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Banques	<i>2 067 681</i>	<i>2 069 134</i>
Chèques en caisse	<i>11 073</i>	<i>5 600 000</i>
Effets remis à l'encaissement (a)	<i>26 013</i>	<i>60 178</i>
Caisse	<i>843</i>	<i>3 155</i>
TOTAL	<i>2 105 610</i>	<i>7 732 467</i>

(a): les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « créances de leasing : Echues et impayées ». Seuls les effets encaissés à la date d'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING « ENCOURS FINANCIERS »

La valeur brute de l'encours sur crédits leasing, au 31 décembre 2011 a atteint **150 609 806 DT** contre **124 426 109 DT** au 31 décembre 2010, enregistrant une augmentation de **26 183 697 DT**. Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Créances de leasing (encours financiers)	<i>148 248 454</i>	<i>122 825 328</i>
Créances de leasing (encours des contrats non mis en force)	<i>2 361 352</i>	<i>1 600 781</i>
S/Total	<i>150 609 806</i>	<i>124 426 109</i>
Provisions pour dépréciation de l'encours classé	<i>(2 350 236)</i>	<i>(2 258 740)</i>
Solde au 31 décembre	<i>148 259 570</i>	<i>122 167 369</i>

L'analyse du solde au 31 décembre 2011 par catégorie du matériel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Immobilier	<i>7 311 093</i>	<i>6 763 366</i>
Matériels de transport léger	<i>68 483 468</i>	<i>56 082 508</i>
Matériels de transport lourds & BTP	<i>65 449 640</i>	<i>47 525 661</i>
Equipements spécifiques	<i>7 004 253</i>	<i>12 453 793</i>
TOTAL	<i>148 248 454</i>	<i>122 825 328</i>

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING « ECHUES ET IMPAYEES »

La valeur brute de cette rubrique a atteint **7 447 402 DT** en date du 31 décembre 2011, contre **3 666 692 DT** au 31 décembre 2010, enregistrant ainsi une variation de **3 780 710 DT**.

L'analyse des créances leasing échues et impayées se présente comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2011	31/12/2010
Impayés et autres facturations	7 392 238	3 628 808
Effets remis à l'encaissement	55 164	37 884
Montant brut	7 447 402	3 666 692
<u>A déduire :</u>		
- Produits réservés sur créances classées	(447 650)	(228 075)
- Produits réservés sur créances rééchelonnées (a)	(83 059)	-
- Provisions sur créances classées	(2 012 740)	(1 238 286)
- Provisions collectives (a)	(604 517)	-
Montant des provisions et agios réservés	(3 147 966)	(1 466 361)
MONTANT NET DES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 299 436	2 200 331

(a) Constitué par l'application de la circulaire BCT N° 2012-02 du 11 janvier 2012.

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	111 590 239	32 388 991	443 498	333 278	3 492 448	148 248 454
Impayés	589 547	3 788 995	82 657	162 735	1 971 512	6 595 446
Avances et acomptes reçus (a)	(2 442 996)	(1 546)	0	0	(1 581)	(2 446 123)
Autres créances	148 439	324 921	11 913	15 351	296 168	796 792
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTES	(1 705 010)	4 112 370	94 570	178 086	2 266 099	4 946 115
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTES (1)	109 885 229	36 501 361	538 068	511 364	5 758 547	153 194 569
Produits réservés	83 059		13 333	29 594	404 723	530 709
Provisions sur les impayés			55 957	127 231	1 829 553	2 012 741
Provisions sur les encours			301 020	115 634	1 933 582	2 350 236
Provisions collectives	604 517					604 517
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES (2)	687 576		370 310	272 459	4 167 858	5 498 203
Ratio de couverture (1) / (2)			68,82%	53,28 %	72,37 %	
			70,66%			

(a) : présenté au passif du bilan au niveau de la rubrique « Autres passifs : dettes envers la clientèle »

NOTE 6 : PORTE FEUILLE TITRES DE PLACEMENT

Les placements s'élèvent au 31 décembre 2011 à **137 729 DT** contre **10 092 557 DT** au 31 décembre 2010.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

		(En DT)	
		31 décembre	
		2011	2010
Titres de participation	(a)	1 123 100	1 123 100
Fonds d'investissement	(b)	1 110 000	1 110 000
Prêts sur Fonds Social		180 741	132 407
Cautionnement	(c)	2 850	2 850
		2 416 691	2 368 357
Valeur brute			
Provisions	(d)	(100 000)	(100 000)
TOTAL		2 316 691	2 268 357

(a) : Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2011 comme suit :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
MED FOOD S.A	100	1 000	100 000	2003	3,33%
ERRIADA Immobilière S.A	24 600	5	123 000	2008-2009	24,60%
ERRIADA SICAR S.A	180 000	5	900 000	2009-2010	97,83%
INSTITUT DE L'APBEF	1	100	100	2010	0,10%
TOTAL			1 123 100		

(b) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2011 comme suit :

<i>SICAR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>Date d'affectation</i>	<i>Nature</i>
SODIS-SICAR S.A	610 000	2003/2004/2005	Fonds gérés
ERRIADA SICAR S.A	500 000	2009	Fonds gérés
TOTAL	1 110 000		

(c) : Représentant le cautionnement du loyer de l'agence de Sfax et du local de la SNIT Médenine.

(d) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation de la participation au capital de **MED FOOD SA**.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2011 à **122 997 DT** contre **114 317 DT** au 31 décembre 2010, enregistrant une augmentation de **8 680 DT** résultant de l'acquisition de divers logiciels en 2011.

Le détail de ces immobilisations incorporelles au 31 décembre 2011 se présente ainsi :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Au 31 décembre 2011**

(Exprimé en dinars)

(En DT)

DESIGNATION	TAUX D'AMORT	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2011
		AU 01/01/2011	ACQUISIT° du 01/01/2011 au 31/12/2011	CESSION du 01/01/2011 au 31/12/2011	AU 31/12/2011	AU 01/01/2011	DOTATIONS du 01/01/2011 au 31/12/2011	REINTEGR du 01/01/2011 au 31/12/2011	CUMULE AU 31/12/2011	
Logiciels	33%	84 920	5 905	0	90 825	82 706	3 167	0	85 873	4 952
Licences	33%	29 397	2 775	0	32 172	13 125	10 415	0	23 540	8 632
TOTAUX		114 317	8 680	0	122 997	95 831	13 582	0	109 413	13 584

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2011 se sont élevées à **3 518 753 DT** contre **1 272 584 DT** au 31 décembre 2010, enregistrant une augmentation de **2 246 169 DT** résultant des opérations suivantes :

	MONTANT
<u>Les acquisitions de l'année 2011 :</u>	EN DT
Terrain	2 291 768
Agencements, aménagements des constructions	5 542
Installations générales A.A.Divers	5 125
Matériels de transport	112 400
Equipements de bureau	6 261
Matériel informatique	27 941
Reclassement avances sur acquisition immobilisations	(2 050)
TOTAL DES ACQUISITIONS ET DES AVANCES (a)	2 446 987
<u>Les amortissements de l'année 2011 :</u>	
Dotations aux amortissements de l'année	200 818
TOTAL DES AMORTISSEMENTS (b)	200 818
VARIATION NETTE : (a)-(b)	2 246 169

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2011 se présente comme suit :

(En DT)

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2011
	AU 01/01/2011	ACQUISIT° ou RECLASS du 01/01/2011 au 31/12/2011	CESSION ou RECLASS du 01/01/2011 au 31/12/2011	AU 31/12/2011	AU 01/01/2011	DOTATIONS du 01/01/2011 au 31/12/2011	REINTEGRAT°. du 01/01/2011 au 31/12/2011	CUMULE AU 31/12/2011	
Terrain	-	2 291 768	0	2 291 768	-	-	-	-	2 291 768
Constructions	859 351	-	0	859 351	230 231	42 968	-	273 199	586 152
Agenc & Aménag des constructions	111 270	5 542	0	116 812	38 900	11 468	-	50 368	66 444
Installations générales A.A.Divers	107 664	5 125	0	112 789	20 053	11 040	-	31 093	81 696
Matériel de transport	502 732	112 400	0	615 132	221 539	95 636	-	317 175	297 957
Matériel informatique	191 770	27 941	0	219 711	73 585	26 377	-	99 962	119 749
Equipements de bureau	132 198	6 261	0	138 459	59 850	13 329	-	73 179	65 280
Immobilisations en cours	11 757	-	2 050	9 707	-	-	-	-	9 707
TOTAUX	1 916 742	2 449 037	2 050	4 363 729	644 158	200 818	-	844 976	3 518 753

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le total des autres actifs s'élève au 31 décembre 2011 à **5 296 714 DT** provisionné à raison de **26 388 DT**. Il présente le détail suivant :

		(En DT)	
		31 décembre	
		2011	2010
Charges à répartir	(a)	352 705	350 884
Avances aux fournisseurs		1 512 343	27 998
Prêt fonds social à moins d'un an		45 484	30 290
Avances sur salaires		3 059	4 834
Etat, retenue à la source		1 273	1 419
Débiteurs divers		6 599	6 599
Crédit de TVA à reporter		3 332 690	5 319 230
Compte d'attente		7 719	7 207
Produits à recevoir		0	2 230
Intermédiaire centralisateur E.O 2011 souscrit à réaliser		0	4 000 000
Charges constatées d'avance		61 160	64 149
Autres		70	56
TOTAL VALEUR BRUTE		5 323 102	9 814 896
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>		<i>(26 388)</i>	<i>(26 388)</i>
TOTAL NET		5 296 714	9 788 508

(a) : dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	TAUX	VALEURS BRUTES			RESORPTIONS			VALEURS NETTES AU 31 décembre 2011
		AU 01/01/2011	CONSTAT° du 01/01/2011 au 31/12/2011	AU 31 décembre 2011	AU 01/01/2011	DOTAT du 01/01/2011 au 31/12/2011	AU 31 décembre 2011	
Charges à répartir autres que sur crédits	33.33%	223 839	93	223 932	192 530	15 760	208 290	15 642
Charges à répartir sur crédits	33.33%	68 383	0	68 383	39 318	17 832	57 150	11 233
Charges à répartir sur crédits	20%	321 559	130 800	452 359	125 247	74 136	199 383	252 976
Charges à répartir sur crédits	14.29%	149 402	0	149 402	55 204	21 344	76 548	72 854
TOTAL		763 183	130 893	894 076	412 299	129 072	541 371	352 705

(b) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation de l'avance accordée au fournisseur AFRIQUE AUTO (19.915 DT) et d'une provision pour dépréciation sur des créances « TICKETS REST OK » pour 6.473 DT.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Le total des concours bancaires s'élève au 31 décembre 2011 à **456 858 DT** représentant le solde comptable créditeur du compte bancaire de la société ouvert auprès de la BNA.

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 décembre 2011 la somme de **117 526 234 DT** contre **119 503 535 DT** au 31 décembre 2010. Le détail est comme suit :

		31 décembre	
		2011	2010
Emprunts (échéances à plus d'un an)	(a)	58 934 640	70 548 407
Emprunts (échéances à moins d'un an)	(b)	55 851 168	32 363 139
Billets de trésorerie		1 136 764	15 831 739
Dettes rattachées	(c)	1 603 662	760 250
TOTAL		117 526 234	119 503 535

(a) : Les emprunts à plus d'un an au 31 décembre 2011 s'analysent comme suit :

		31 décembre	
		2011	2010
		(En DT)	
		31 décembre	
		2011	2010
▪ Emprunt Obligataire ELW 2011		16 000 000	20 000 000
▪ Emprunt Amen Bank		12 893 476	16 395 802
▪ Emprunts BS		7 175 888	6 850 000
▪ Emprunts BIAT		105 263	842 105
▪ Emprunts BT		6 075 096	5 508 408
▪ Emprunts ATB		3 150 000	5 850 000
▪ Emprunts BTE		4 687 500	8 437 500
▪ Emprunts STB		2 100 000	3 300 000
▪ Emprunts BTL		6 747 417	3 364 592
Total		58 934 640	70 548 407

(b) : Les emprunts à moins d'un an au 31 décembre 2011 s'analysent comme suit :

		31 décembre	
		2011	2010
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire ELW 2006 / ELW 2010		4 000 000	1 000 000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme		51 851 168	31 363 139
TOTAL		55 851 168	32 363 139

(c) : Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus en date de clôture.

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2011

(en DT)

BANQUE	Solde en				Fin de période		
	Montant du	début	Utilisations	Rembours	Soldes	Échéance à	Échéances à
	Crédit	de période	2 011	2 011	31/12/2011	Moins d'un an	Plus d'un an
B.T1	3 000 000	1 750 020		499 992	1 250 028	499 992	750 036
B.T2	2 000 000	1 166 690		333 324	833 366	333 324	500 042
B.T3	1 500 000	750 000		300 000	450 000	300 000	150 000
B.T4	1 500 000	675 000		300 000	375 000	300 000	75 000
B.T5	2 000 000	1 000 010		399 996	600 014	399 996	200 018
B.T6	2 500 000	1 750 000		500 000	1 250 000	500 000	750 000
B.T7	1 500 000	1 050 000		300 000	750 000	300 000	450 000
B.T8	3 000 000		3 000 000	0	3 000 000	600 000	2 400 000
B.T9	1 000 000		1 000 000	0	1 000 000	200 000	800 000
	18 000 000	8 141 720	4 000 000	2 633 312	9 508 408	3 433 312	6 075 096
BTE 1	5 000 000	2 812 500		1 250 000	1 562 500	1 250 000	312 500
BTE 2	5 000 000	4 062 500		1 250 000	2 812 500	1 250 000	1 562 500
BTE 3	5 000 000	5 000 000		937 500	4 062 500	1 250 000	2 812 500
	15 000 000	11 875 000	0	3 437 500	8 437 500	3 750 000	4 687 500
STB 1	3 000 000	2 250 000		600 000	1 650 000	600 000	1 050 000
STB 2	1 500 000	1 125 000		300 000	825 000	300 000	525 000
STB 3	1 000 000	750 000		200 000	550 000	200 000	350 000
STB 4	500 000	375 000		100 000	275 000	100 000	175 000
	6 000 000	4 500 000	0	1 200 000	3 300 000	1 200 000	2 100 000
BTL 1	2 000 000	2 000 000		355 265	1 644 735	376 699	1 268 036
BTL 2	2 000 000	2 000 000		280 144	1 719 856	393 373	1 326 483
BTL 3	3 000 000		3 000 000	316 174	2 683 826	620 440	2 063 386
BTL 4	1 500 000		1 500 000	159 584	1 340 416	309 728	1 030 688
BTL 5	1 500 000		1 500 000	88 235	1 411 765	352 941	1 058 824
	10 000 000	4 000 000	6 000 000	1 199 402	8 800 598	2 053 181	6 747 417
ATTIJARI.B 1	1 000 000						
ATTIJARI.B 2	1 000 000						
ATTIJARI.B 3	1 500 000	231 903		231 903	0	0	0
ATTIJARI.B 4	1 500 000	1 200 000		300 000	900 000	300 000	600 000
ATTIJARI.B 5	1 500 000	1 200 000		300 000	900 000	300 000	600 000
ATTIJARI.B 6	1 000 000	850 000		200 000	650 000	200 000	450 000
ATTIJARI.B 7	1 000 000	850 000		200 000	650 000	200 000	450 000
ATTIJARI.B 8	3 000 000	2 850 000		600 000	2 250 000	600 000	1 650 000
ATTIJARI.B 9	1 000 000	950 000		200 000	750 000	200 000	550 000
ATTIJARI.B 10	1 000 000	950 000		200 000	750 000	200 000	550 000
ATTIJARI.B 11	2 000 000		2 000 000	87 500	1 912 500	361 738	1 550 762
ATTIJARI.B 12	1 000 000		1 000 000	44 019	955 981	180 855	775 126
	16 500 000	9 081 903	3 000 000	2 363 422	9 718 481	2 542 593	7 175 888
BIAT 1	3 000 000	947 368		631 579	315 789	315 789	0
BIAT 2	2 000 000	947 369		421 053	526 316	421 053	105 263
	5 000 000	1 894 737	0	1 052 632	842 105	736 842	105 263
B.H8	2 000 000	461 620		461 620	0	0	0
	2 000 000	461 620	0	461 620	0	0	0
ATB1	3 000 000	1 200 000		600 000	600 000	600 000	0
ATB2	3 000 000	1 200 000		600 000	600 000	600 000	0
ATB3	1 500 000	900 000		300 000	600 000	300 000	300 000
ATB4	2 000 000	1 600 000		400 000	1 200 000	400 000	800 000

ATB5	1 000 000	800 000		200 000	600 000	200 000	400 000
ATB6	1 000 000	950 000		200 000	750 000	200 000	550 000
ATB7	1 000 000	950 000		200 000	750 000	200 000	550 000
ATB8	1 000 000	950 000		200 000	750 000	200 000	550 000
	13 500 000	8 550 000	0	2 700 000	5 850 000	2 700 000	3 150 000
AMEN BANK5	2 000 000	457 556		457 556	0	0	0
AMEN BANK6	6 000 000	2 028 539		1 328 623	699 916	699 916	0
AMEN BANK7	1 000 000	336 346		220 352	115 994	115 994	0
AMEN BANK8	1 500 000	585 911		326 189	259 722	259 722	0
AMEN BANK9	1 500 000	585 039		325 703	259 336	259 336	0
AMEN BANK10	2 000 000	1 357 143		285 714	1 071 429	285 715	785 714
AMEN BANK11	1 500 000	1 017 857		214 286	803 571	214 286	589 285
AMEN BANK12	2 500 000	1 607 143		357 143	1 250 000	357 143	892 857
AMEN BANK13	1 500 000	1 017 857		214 286	803 571	214 286	589 285
AMEN BANK14	1 000 000	703 704		148 148	555 556	148 149	407 407
AMEN BANK15	1 500 000	1 038 462		230 769	807 693	230 769	576 924
AMEN BANK16	1 000 000	692 308		153 846	538 462	153 846	384 616
AMEN BANK17	1 000 000	703 700		148 148	555 552	148 148	407 404
AMEN BANK18	1 500 000	1 150 000		325 000	825 000	275 000	550 000
AMEN BANK19	1 000 000	800 000		200 000	600 000	200 000	400 000
AMEN BANK20	1 000 000	800 000		250 000	550 000	150 000	400 000
AMEN BANK21	1 000 000	800 000		200 000	600 000	200 000	400 000
AMEN BANK22	500 000	400 000		100 000	300 000	100 000	200 000
AMEN BANK23	1 000 000	850 000		200 000	650 000	200 000	450 000
AMEN BANK24	1 000 000	900 000		250 000	650 000	150 000	500 000
AMEN BANK25	1 000 000	900 000		200 000	700 000	200 000	500 000
AMEN BANK26	1 500 000	1 350 000		300 000	1 050 000	300 000	750 000
AMEN BANK27	3 500 000	3 325 000		875 000	2 450 000	525 000	1 925 000
AMEN BANK28	1 000 000		1 000 000	85 349	914 651	183 377	731 274
AMEN BANK29	1 000 000		1 000 000	91 572	908 428	182 129	726 299
AMEN BANK30	1 000 000		1 000 000	90 165	909 835	182 424	727 411
	40 000 000	23 406 565	3 000 000	7 577 849	18 828 716	5 935 240	12 893 476
ELBARAKA 1	10 000 000	10 000 000	9 500 000	0	19 500 000	19 500 000	0
	10 000 000	10 000 000	9 500 000	0	19 500 000	19 500 000	0
EZZITOUNA 1	10 000 000				0		
EZZITOUNA 2	10 000 000	10 000 000		4 000 000	6 000 000	6 000 000	0
EZZITOUNA 3	3 500 000	3 500 000		3 500 000	0	0	0
EZZITOUNA 4	14 000 000		4 500 000	500 000	4 000 000	4 000 000	0
	37 500 000	13 500 000	4 500 000	8 000 000	10 000 000	10 000 000	0
EMPRUNT OBLIGATAIRE1	5 000 000	1 000 000		1 000 000	0	0	0
EMPRUNT OBLIGATAIRE2	20 000 000	20 000 000		0	20 000 000	4 000 000	16 000 000
	25 000 000	21 000 000	0	1 000 000	20 000 000	4 000 000	16 000 000
BT SOTUGAR1	433 200	433 200	18 195		451 395	451 395	0
BT SOTUGAR2	657 239	657 239	28 130		685 369	685 369	0
BT SOTUGAR3	241 300	241 300		241 300	0	0	0
	1 331 739	1 331 739	46 325	241 300	1 136 764	1 136 764	0
BILLET DE TRESORERIE2	1 000 000	1 000 000		1 000 000	0	0	0
	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
BILLET DE TRESORERIE2	11 000 000		11 000 000	11 000 000	0	0	0
	11 000 000	0	11 000 000	11 000 000	0	0	0
TOTAL	211 831 739	118 743 284	41 046 325	43 867 037	115 922 572	56 987 932	58 934 640

NOTE 13 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Avances et acomptes reçus des clients	<i>2 446 123</i>	962 885
TOTAL	<i>2 446 123</i>	962 885

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Fournisseurs de biens en leasing	<i>1 325 085</i>	3 215 873
Fournisseurs de biens en leasing, factures non parvenues	<i>2 591 158</i>	127 539
Fournisseurs de biens en leasing, effets à payer	<i>14 591 260</i>	6 017 747
Fournisseurs divers	<i>1 350</i>	11 827
TOTAL	<i>18 508 853</i>	9 372 986

NOTE 15 : AUTRES

Le total des autres passifs s'élève au 31 décembre 2011 à **1 598 739 DT** contre **1 623 236 DT** au 31 décembre 2010 s'analysant comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Dettes provisionnées pour congés payés	<i>260 738</i>	213 420
Personnel, rémunérations dues	<i>1 231</i>	1 912
Etat, impôts et taxes	<i>258 632</i>	177 403
Organismes sociaux	<i>81 353</i>	48 893
Charges à payer	<i>544 478</i>	512 622
Compte d'attente	<i>27 479</i>	41 051
Assurance	<i>175 398</i>	171 742
Impôt sur les bénéfices de la période	<i>249 430</i>	456 193
TOTAL	<i>1 598 739</i>	1 623 236

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 31 décembre 2011 se sont élevés à **24 642 899 DT** contre **23 347 699 DT** au 31 décembre 2010 enregistrant une amélioration de **1 295 200 DT**.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Capital	<i>15 000 000</i>	<i>15 000 000</i>
Prime d'émission	<i>1 500 000</i>	<i>1 500 000</i>
Réserve légale	<i>547 096</i>	<i>377 205</i>
Fonds social	<i>402 568</i>	<i>297 666</i>
Réserves pour réinvestissements exonérés (a)	<i>2 010 000</i>	<i>2 010 000</i>
Autres réserves	<i>1 145 000</i>	<i>545 000</i>
Fonds pour risques généraux (b)	<i>220 000</i>	<i>220 000</i>
Résultats reportés	<i>1 027 937</i>	<i>150 182</i>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	<i>21 852 601</i>	<i>20 100 053</i>
Résultat de la période	<i>2 790 298</i>	<i>3 247 646</i>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	<i>24 642 899</i>	<i>23 347 699</i>

(a) : relatifs aux fonds gérés par des **SICARs** opérant dans les zones de développement régional.

(b) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2009, un montant de **220.000 DT** a été affecté à la constitution d'un « Fonds pour risques généraux ».

TCA

ADA-EXPERT

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Au 31 décembre 2011
 (Exprimé en dinars)

	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	FONDS SOCIAL	RESERVE POUR REINVEST	AUTRES RESERVES	FONDS POUR RISQUES GENERAUX	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
Solde au 31 décembre 2010	<i>15 000 000</i>	<i>1 500 000</i>	<i>377 205</i>	<i>297 666</i>	<i>2 010 000</i>	<i>765 000</i>	-	<i>150 182</i>	<i>3 247 646</i>	<i>23 347 699</i>
Affectations approuvées par l'AGO du 25/06/2011	-	-	<i>169 891</i>	<i>100 000</i>	-	<i>600 000</i>	-	<i>877 755</i>	<i>(1 747 646)</i>	-
Dividendes versés sur le bénéfice 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	<i>(1 500 000)</i>	<i>(1 500 000)</i>
Intérêts sur fonds social	-	-	-	<i>4 902</i>	-	-	-	-	-	<i>4 902</i>
Résultat au 31 décembre 2011	-	-	-	-	-	-	-	-	<i>2 790 298</i>	<i>2 790 298</i>
Solde au 31 décembre 2011	<i>15 000 000</i>	<i>1 500 000</i>	<i>547 096</i>	<i>402 568</i>	<i>2 010 000</i>	<i>1 365 000</i>	-	<i>1 027 937</i>	<i>2 790 298</i>	<i>24 642 899</i>

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'exploitation de l'année 2011 a permis de dégager des revenus de leasing d'un montant de **14 082 008 DT** contre **12 189 098 DT** en 2010 enregistrant, ainsi une amélioration de **1 892 910 DT**.

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

(En DT)

	31 décembre	
	2011	2010
Revenus de leasing	13 757 319	11 577 214
Intérêts de retard & intercalaires	193 735	232 980
Variation des produits réservés	(302 634)	(76 596)
Autres produits d'exploitation (*)	433 588	455 500
Total des revenus de Leasing	14 082 008	12 189 098

(*) Le détail des autres produits d'exploitation est le suivant :

(En DT)

	31 décembre	
	2011	2010
Frais de rejet	269 017	156 766
Frais de dossiers et de suivi	164 571	298 734
TOTAL	433 588	455 500

NOTE 18 : CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières se sont élevées au 31 décembre 2011 à **6 203 673 DT** contre **4 934 582 DT** au 31 décembre 2010, enregistrant ainsi une augmentation de **1 269 091 DT**. La variation est expliquée par l'augmentation des ressources au cours de l'exercice 2011.

NOTE 19 : PRODUITS DES PLACEMENTS :

Les produits générés par le placement de l'excédent de la trésorerie au cours de l'exercice, se sont élevés au 31 décembre 2011 à **148 263 DT** contre **31 818 DT** au 31 décembre 2010, soit une regression de **116 445 DT**.

NOTE 20 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

(En DT)

	31 décembre	
	2011	2010
Salaires et compléments de salaires	1 378 549	1 112 114
Congés à payer	70 000	85 849
C N S S	192 559	111 095
Accident de travail	4 652	3 350
Assurance Groupe	18 904	12 139
Total des charges de personnel	1 664 664	1 324 547

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2011 à **1 131 251 DT** contre **883 331 DT** au 31 décembre 2010. Elles sont analysées comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Achat fournitures	<i>133 319</i>	62 701
Carburant	<i>45 250</i>	41 501
Impôts & taxes	<i>191 253</i>	184 661
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	<i>130 426</i>	82 006
Frais postaux & télécommunication	<i>173 785</i>	139 407
Entretien, réparation et maintenance	<i>76 181</i>	57 226
Déplacements, missions et réceptions	<i>36 488</i>	48 018
Services bancaires	<i>72 364</i>	47 726
Charges de l'APB/BVMT/STICODEVAM	<i>15 701</i>	7 184
Dons et subventions	<i>5 552</i>	33 885
Location	<i>47 675</i>	44 316
Jetons de présence	<i>58 162</i>	32 813
Publicité publication & relations publiques	<i>59 834</i>	49 486
Primes d'assurance	<i>27 732</i>	26 362
Dons pour œuvres sociales	<i>30 000</i>	-
Etude, recherche	<i>1 451</i>	4 701
Electricité et eau	<i>26 078</i>	21 338
TOTAL	<i>1 131 251</i>	883 331

NOTE 22 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et aux résorptions ont enregistré une augmentation de **14 133 DT** par rapport au 31 décembre 2010. Elles se détaillent au 31 décembre 2011 comme suit:

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	<i>13 582</i>	14 101
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	<i>200 818</i>	187 564
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	<i>15 760</i>	14 362
TOTAL	<i>230 160</i>	216 027

(a) : la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières

NOTE 23 : DOTATIONS NETTES DES PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provision sur risques clients se sont élevées au 31 décembre 2011 à **1 470 468 DT** contre **1 004 188 DT** au 31 décembre 2010. Cette valeur représente les dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances nettes des reprises sur des provisions effectuées suite au recouvrement des créances

Les dotations nettes sur risques clients se détaillent ainsi :

	(En DT)	
	<u>31 décembre</u>	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	2 870 433	1 987 462
Radiation des créances	-	-
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres créances	-	6 473
	<hr/>	
S/Total (1)	2 870 433	1 993 935
	<hr/>	
Reprise sur provisions suite aux recouvrements des créances	(1 399 965)	(989 747)
Reprise sur provision suite à la radiation des créances	-	-
	<hr/>	
S/Total (2)	(1 399 965)	(989 747)
	<hr/>	
Dotation nette des provisions et résultat des créances radiées : (1)-(2)	1 470 468	1 004 188
	<hr/>	

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2011 à **243 722 DT**, qui se détaillent comme suit :

	(En DT)	
	<u>31 décembre</u>	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Divers Produits Ordinaires	189 986	169 966
Autres Produits	53 736	36 403
	<hr/>	
TOTAL	243 722	206 369
	<hr/>	

NOTE 25 : IMPOT SUR LES BENEFICES

A compter de l'exercice 2011, la société ne bénéficie plus de l'avantage fiscal relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices de **35%** à **20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année d'introduction en bourse (année 2006). Ainsi pour l'exercice en cours, l'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base du taux normal de l'impôt sur les bénéfices à savoir **35%** du bénéfice fiscal.

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu de la déductibilité totale des provisions, et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2011 comparé à l'année 2010 se présente comme suit:

(En DT)

	31 décembre	
	2011	2010
Impôt sur les bénéfices	<i>980 160</i>	<i>811 912</i>
Impôt sur les bénéfices de la période	<i>980 160</i>	<i>811 912</i>

NOTE 26 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation de l'exercice totalisent au 31 décembre 2011 (-) **8 661 774 DT** contre (-) **31 145 817 DT** au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2011, ces flux représentent essentiellement les encaissements reçus des clients pour **89 413 312 DT** et les décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations de biens en leasing pour **92 358 344 DT**.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

(en DT)

	31 décembre	
	2011	2010
Encaissements reçus des clients	<i>89 413 312</i>	<i>78 519 634</i>
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<i>(2 234 894)</i>	<i>(1 995 166)</i>
Intérêts payées	<i>(5 270 932)</i>	<i>(4 571 284)</i>
Impôts et taxes payés	<i>(3 070 347)</i>	<i>(2 592 077)</i>
Décaissements affectés à l'acquisition de biens en leasing	<i>(92 358 344)</i>	<i>(102 228 446)</i>
Encaissements provenant de la cession de biens en leasing	<i>2 308 185</i>	<i>1 976 971</i>
Restitution de la TVA	<i>2 695 206</i>	-
Autres flux de trésorerie	<i>(143 960)</i>	<i>(255 449)</i>
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	<i>(8 661 774)</i>	<i>(31 145 817)</i>

NOTE 27 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2011, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent (-) **2 525 296 DT** contre (-) **684 794 DT** au 31 décembre 2010, présentant le détail suivant :

(En DT)

	31 décembre	
	2011	2010
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<i>(2 455 667)</i>	<i>(286 898)</i>
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	<i>(126 512)</i>	<i>(430 550)</i>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	<i>56 883</i>	<i>32 654</i>
TOTAL FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	<i>(2 525 296)</i>	<i>(684 794)</i>

NOTE 28 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2011, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de (-) **4 394 615 DT** contre **47 392 264 DT** au 31 décembre 2010.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi:

	(En DT)	
	<u>31 décembre</u>	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	-
Dividendes et autres distributions	<i>(1 500 000)</i>	<i>(1 200 000)</i>
Encaissements provenant des emprunts		
Crédits à moyen terme	<i>25 500 000</i>	<i>54 500 000</i>
Billet de Trésorerie	<i>15 472 422</i>	<i>18 331 739</i>
Remboursements d'emprunts & B T	<i>(43 867 037)</i>	<i>(24 239 475)</i>
TOTAL	<i>(4 394 615)</i>	<i>47 392 264</i>

NOTE 29 : INTERETS A ECHOIR SUR CONTRATS ACTIFS

	(En DT)	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<i>Intérêts à échoir sur contrats actifs :</i>		
moins d'1 an	<i>11 523 260</i>	<i>10 041 653</i>
entre 1 et 5 ans	<i>9 901 524</i>	<i>8 412 303</i>
plus de 5 ans	<i>50 894</i>	<i>58 234</i>
TOTAL	<i>21 475 678</i>	<i>18 512 190</i>

NOTE 30 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au **27 Avril 2012**, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société.

I - RAPPORT GENERAL

T C A

Résidence NOUR CITY – Bureau A-1-3 Bloc A – CENTRE
URBAIN NORD - TUNIS

Téléphone: + 216 71 948 785

Télécopie: + 216 71 949 804

E-mail: tcaaudit@yahoo.fr

Abdelhedi DJEMEL & Associés

34, Avenue H. Bourguiba – Bureau N° 05 -6000 - Gabès
Cléopâtre Center – Bureau A 3-7 – CENTRE URBAIN NORD-TUNIS

Téléphone: + 216 75 27 23 33 / 71947 297

Télécopie: + 216 75 27 45 27 / 71822 328

E-mail: abdelhedi.djemel@planet.tn

Société EL WIFACK LEASING
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires de la société EL WIFACK LEASING

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **EL WIFACK LEASING** arrêtés au **31 décembre 2011**, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société **EL WIFACK LEASING** arrêtés au **31 décembre 2011**. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des comptes prévus par la note de la Banque Centrale de Tunisie n°93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Les états financiers objet de notre audit, arrêtés au **31 décembre 2011**, font apparaître un total bilan de **165 179 706 DT**, un bénéfice net après impôt de **2 790 298 DT** et une variation nette négative de la trésorerie de **15 581 685 DT**, et ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

A notre avis, ces états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société **EL WIFACK LEASING**, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le **31 décembre 2011**, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention que suite à la circulaire de la BCT N° 2012-02 du 11 Janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, une provision collective d'un montant de **604 517 dinars**, a été constituée par la société par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2011, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (note aux états financiers 2-7-1). Cette situation constitue un cas de changement de méthode de classification des actifs et de couverture des risques par rapport aux règles applicables en la matière jusqu'au 31 Décembre 2010.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice **2011**.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 28/04/2012

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TC A
Béchir NEDRI

A.D.A
Abdelhedi DJEMEL

II - RAPPORT SPECIAL

T C A

Résidence NOUR CITY – Bureau A-1-3 Bloc A – CENTRE
URBAIN NORD - TUNIS

Téléphone: + 216 71 948 785

Télécopie: + 216 71 949 804

E-mail: tcaaudit@yahoo.fr

Abdelhedi DJEMEL & Associés

34, Avenue H. Bourguiba – Bureau N° 05 -6000 - Gabès
Cléopâtre Center – Bureau A 3-7 – CENTRE URBAIN NORD-TUNIS

Téléphone: + 216 75 27 23 33 / 71947 297

Télécopie: + 216 75 27 45 27 / 71822 328

E-mail: abdelhedi.djemel@planet.tn

Société EL WIFACK LEASING

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 200 ET 475 DU
CODE DES SOCIETES COMMERCIALES ET A L'ARTICLE 29 DE
LA LOI 2001-65 RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT
Exercice clos le 31 décembre 2011**

Messieurs les actionnaires de la société EL WIFACK LEASING

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants, et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2011**.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées avec des sociétés ayant des administrateurs communs avec EL WIFACK LEASING

Nous vous informons que lors de notre intervention sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2011**, nous avons relevé que la société **EL WIFACK LEASING** a conclu une opération de leasing mobilier avec le **Groupe Ben Ayed** pour un total de **859 805 DT**.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Par ailleurs, au cours de nos travaux nous avons observé que l'exécution des conventions ci-après, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie en **2011** :

- 1- **EL WIFACK LEASING** a prêté un montant de **610 000 DT** à la société « **SODIS-SICAR** » sous forme de fonds gérés.
- 2- **EL WIFACK LEASING** a prêté un montant de **500 000 DT** à la société « **ERRIYADA-SICAR** » sous forme de fonds gérés.
- 3- **EL WIFACK LEASING** a conclu des contrats de leasing avec des sociétés ayant des administrateurs en communs. Le total des produits de l'année 2011 s'élève à **136 779 DT HTVA** ainsi détaillé par groupe de sociétés :

<i>Société</i>	<i>Montant (en DT)</i>
➤ Groupe BEN AMOR	72 296 DT
➤ Groupe BEN AYED	64 483 DT

C- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) - II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

- 1- La rémunération annuelle nette du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 1^{er} avril 2005, du 11 aout 2006 et du 25 juin 2010 pour un montant fixe de 87 500 DT et un intéressement proportionnel du résultat net de l'exercice s'élevant en 2011 à 139 515 DT. Il bénéficie, en outre, de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction d'une valeur comptable nette au 31 décembre 2011 de 1 917 DT.
- 2- Les membres du conseil d'administration, ainsi que les membres du comité permanent d'audit et du comité exécutif de crédit sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'assemblée générale du 25 juin 2010. Les jetons de présence relatifs à l'exercice 2011 totalisent un montant net de 46 529 DT.

En dehors des opérations susmentionnées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relatives aux établissements de crédits et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28/04/2012

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TCA
Béchir NEDRI

A.D.A
Abdelhedi DJEMEL

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**EL WIFACK LEASING**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

La société El wifack Leasing publie ci -dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Béchir NEDRI et Abdelhedi DJEMEL.

BILAN*(Exprimé en D.T)*

ACTIFS				CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
	Notes	31/12/2011	31/12/2010		Notes	31/12/2011	31/12/2010
Liquidités et équivalents de liquidités	3	2 230 720	7 833 367	Passifs			
Créances sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : Encours Financiers		150 609 806	124 426 109	Concours bancaires	11	456 858	0
Moins: Provisions		(2 350 236)	(2 258 740)	Emprunts et dettes rattachées	12	117 526 234	119 503 535
	4	148 259 570	122 167 369	Total Emprunts et ressources spéciales		117 983 092	119 503 535
Créances de leasing : Echues et impayées		7 447 402	3666 692	Autres passifs			
Moins: Provisions		(3 147 966)	(1 466 361)	Dettes envers la clientèle	13	2 446 123	962 885
	5	4 299 436	2 200 331	Fournisseurs et comptes rattachés	14	18 508 853	9 372 986
Intérêts constatés d'avance		(768 381)	(730 318)	Autres	15	1 603 191	1 626 007
Total des créances sur la clientèle		151 790 625	123 637 382	Total des autres passifs		22 558 167	11 961 878
Portefeuille titres de placement	6	836 894	10 793 902	Intérêts minoritaires	16	968	555
Portefeuille d'investissement				Total Intérêts minoritaires		413	555
Portefeuille d'investissement brut		1 656 691	1 608 357	Capitaux propres			
Moins: Provisions		(100 000)	(100 000)	Capital social		15 020 000	15 020 000
Total portefeuille d'investissement	7	1 556 691	1 508 357	Réserves et prime d'émission		5 227 052	4 432 205
Valeurs Immobilisées				Autres capitaux propres et FPRG		622 568	517 666
Immobilisations incorporelles		125 297	116 617	Résultats reportés		1 027 937	150 182
Moins: Amortissements		(110 559)	(96 211)	Total des capitaux propres avant Résultat		21 897 557	20 120 053
	8	14 738	20 406	Résultat de l'exercice		2 808 867	3 272 602
Immobilisations corporelles		4 363 729	1 916 742	Total des capitaux propres avant affectation	17	24 706 424	23 392 655
Moins: Amortissements		(844 976)	(644 158)				
	9	3 518 753	1 272 584				
Total des valeurs immobilisées		3 533 491	1 292 990				
Autres actifs		5 326 617	9 819 013				
Moins: Provisions		(26 387)	(26 388)				
	10	5 300 230	9 792 625				
Total des actifs		165 248 651	154 858 623	Total des capitaux propres et des passifs		165 248 651	154 858 623

ETAT DE RESULTAT
(*Exprimé en D.T.*)

		Notes	31/12/2011	31/12/2010
Revenus de Leasing				
(+)	Revenus de leasing		13 757 319	11 577 214
(+)	Intérêts de retard		193 735	232 980
(±)	Variation des produits réservés		(302 634)	(76 596)
(+)	Autres produits d'exploitation		433 588	464 135
Total des revenus de Leasing				
		18	14 082 008	12 197 733
(-)	Charges financières nettes	19	(6 203 673)	(4 934 582)
(+)	Produits des placements	20	173 345	52 573
Produit net				
			8 051 680	7 315 724
Charges d'exploitation				
(-)	Charges du personnel	21	(1 664 664)	(1 324 547)
(-)	Autres charges d'exploitation	22	(1 133 793)	(886 105)
(-)	Dotations aux amortissements & résorptions	23	(231 540)	(217 132)
(-)	Dotations aux provisions	24	(2 870 433)	(1 993 935)
(+)	Reprise sur provisions		1 399 965	989 747
Résultat d'exploitation				
			3 551 215	3 883 752
(+)	Autres gains ordinaires	25	243 722	206 369
(-)	Autres pertes ordinaires		(5 497)	(5 052)
Résultat des activités ordinaires avant impôts				
			3 789 440	4 085 069
(-)	Impôts sur les bénéfices	26	(980 160)	(811 912)
Résultat des activités ordinaires après impôt				
			2 809 280	3 273 157
Eléments extraordinaires				
			-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE				
			2 809 280	3 273 157
Résultats après modifications comptables				
			2 809 280	3 273 157
Part des intérêts minoritaires				
			(413)	(555)
Résultats Net (Part du Groupe)				
			2 808 867	3 272 602

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE*(Exprimé en D.T)*

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Encaissements reçus des clients		89 413 312	78 526 234
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(2 234 894)	(1 997 241)
Intérêts payés		(5 270 932)	(4 571 284)
Impôts et taxes payés		(3 071 130)	(2 592 077)
Décaissements affectés à l'acquisition de biens en leasing		(92 358 344)	(102 228 446)
Encaissements provenant de la cession de biens en leasing		2 308 185	1 976 971
Encaissements suite à la restitution de TVA		2 695 206	-
Autres flux de trésorerie		(121 147)	(238 676)
		(8 639 744)	(31 124 519)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 455 667)	(289 474)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		(126 512)	(670 550)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		56 883	107 654
		(2 525 296)	(852 370)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		0	0
Dividendes et autres distributions		(1 500 000)	(1 200 000)
Encaissements provenant des emprunts		40 972 422	72 831 739
Remboursements d'emprunts		(43 867 037)	(24 239 475)
		(4 394 615)	47 392 264
		(15 559 655)	15 415 375
<i>VARIATION DE TRESORERIE</i>			
<i>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</i>		18 627 269	3 211 894
<i>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</i>		3 067 614	18 627 269

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN
(Exprimés en D T)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNES			
Garanties réelles		-	-
Engagements de financement donnés		11 517 472	10 467 653
Total		11 517 472	10 467 653
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues des clients		14 016 592	14 418 522
Intérêts à échoir sur contrats actifs	27	21 475 678	18 512 190
Total		35 492 270	32 930 712

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

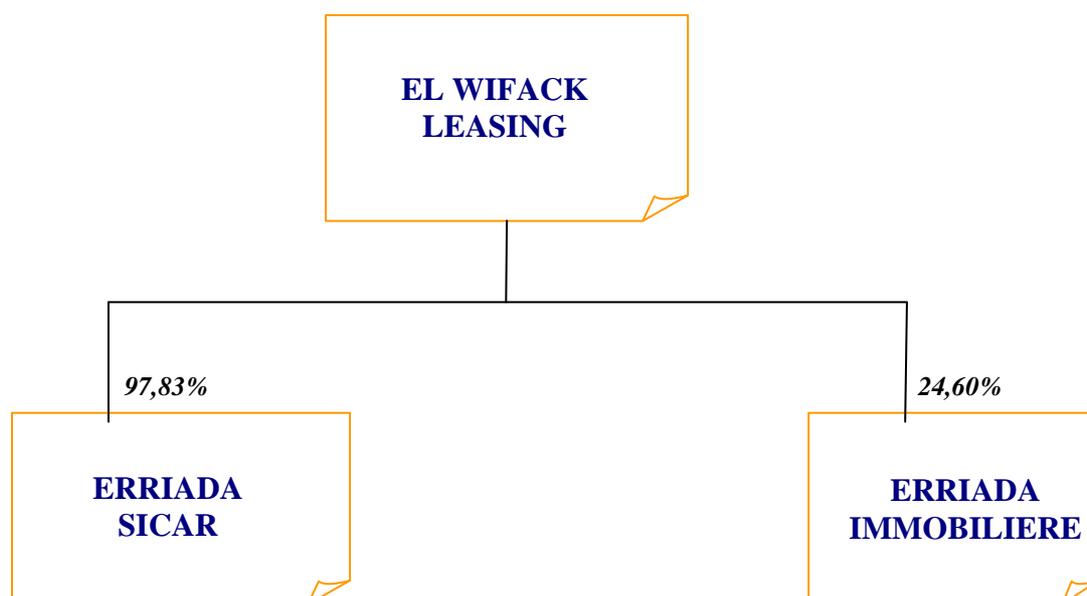
1- NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2011 :

PRESENTATION DU GROUPE EL WIFACK LEASING:

La Société **EL WIFACK LEASING** a été créée le 28 juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Le groupe **EL WIFACK LEASING** a été mis en place après la création des sociétés suivantes dont la société **EL WIFACK LEASING** détient des participations:

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
ERRIADA SICAR S.A	90.000	10	900.000	2009-2010	97,83%
ERRIADA Immobilière S.A	24.600	5	123.000	2008-2009	24,60%
TOTAL			1 023.000		



1.1- Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe **El Wifack Leasing** relatifs à l'exercice 2011 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur financier. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de **El Wifack Leasing** et des sociétés composant le groupe **El Wifack Leasing** à savoir **ERRIADA SICAR S.A** et **ERRIADA Immobilière S.A.** Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe **El Wifack Leasing**.

1.2- Principes, optique et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels du groupe **El Wifack Leasing** et de ses deux filiales contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans le groupe contrepartie.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
ERRIADA SICAR	Contrôle exclusif	<i>Intégration Globale</i>
ERRIADA Immobilière	Influence notable	<i>Mise en Equivalence</i>

La méthode de l'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Sachant que le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors - bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

1.3- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

1.3.1- Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition:

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors - bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

1.3.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe:

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle. Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.3.3- Comptabilisation de l'Impôts:

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible. L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2: Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Valeurs Immobilisées** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux annuels suivants :

IMMOBILISATION	TAUX D'AMORTISSEMENT RETENU
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Agencements et aménagements des constructions	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%- 20%
- Matériel informatique	15%-33%
- Installations générales	10%

2-3 : Créances de leasing

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

La société est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Au 31 décembre 2011, les écritures comptables issues des contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008 sont constatées selon l'ancienne méthode de comptabilisation, par le biais du compte des amortissements du matériel en leasing.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « **Encours sur crédits leasing** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables, c'est-à-dire pour le financement accordé, et durant toute la durée du bail.

A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la société **EL WIFACK LEASING**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés comptablement à leur valeur d'acquisition.

2-5 : Charges reportées

Les charges reportées sont composées des frais préliminaires, des charges à répartir et des frais d'émission et de remboursement d'emprunts (emprunts bancaires et obligations). Ces éléments sont présentés au niveau de la rubrique « **Autres actifs** ».

Ces charges sont résorbées sur les durées suivantes :

<i>CHARGE REPORTEE</i>	<i>DUREE DE RESORPTION RETENUE</i>
- Frais préliminaires et charges à répartir	3 ans
- Frais d'émission d'emprunts bancaires	durée de l'emprunt
- Frais d'émission et de remboursement des obligations	durée de l'obligation

2-6 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachées** ».

2 -7 : Evaluation des provisions

La société constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

$$\text{Montant de l'engagement} + \text{Loyers impayés} - \text{Agiors réservés} - \text{Intérêts de retard réservés} - \text{Valeur intrinsèque.}$$

$$\text{Avec valeur intrinsèque} = \text{Valeur d'acquisition} - \text{amortissements cumulés}$$

Pour l'arrêté des états financier de l'année 2011, la valeur intrinsèque a été prise en charge pour la détermination de la provision requise.

2-7-1 : Classification des créances:

<i>Créance</i>	<i>Retard de paiement</i>	<i>Minimum de la provision à appliquer par classe</i>
A : Actifs courants	<i>Moins de 90 jours</i>	-
B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier		
B2 : Actifs incertains	<i>Entre 90 et 180 jours</i>	20%
B3 : Actifs préoccupants	<i>Entre 180 et 360 jours</i>	50%
B4 : Actifs compromis	<i>Plus que 360 jours</i>	100%

Les classes ont été définies par la circulaire n° 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement. Est considéré comme actifs courants à la société « **EL WIFACK LEASING** » les créances ordinaires dont le solde ne dépasse pas le total d'une échéance impayée par relation présentant un retard un inférieur à 90 jours.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

CR- Créances Rééchelonnées : Ce sont les créances rééchelonnées dans le cadre de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques. Bien que certaines créances figurent au niveau des créances non classées (classe 0 et 1), une provision sur risque latent « provisions collectives » est constatée conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques ayant fait l'objet de rééchelonnement.

2-7-2 : La valeur du bien en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- **Matériel standard**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location ;
- **Matériel spécifique**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location ;
- **Immeubles (terrain, construction,...)**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **5%** par année de location ;

2-7-3 : Les garanties reçues

La société **EL WIFACK LEASING** détient des garanties réelles et des garanties financières sur des clients ayant des créances classées. Elle les considère comme des garanties atténuant le risque encouru conformément à la politique de provisionnement appliquée. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites et les garanties **SOTUGAR**.

2-8 : Comptabilisation des revenus

La société adopte la Norme Comptable Tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des revenus de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. Le loyer est réparti entre la marge brute et le remboursement du principal du crédit leasing. Seule la marge brute « intérêts » est constatée comme revenu de la société. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Créances sur la clientèle ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

A partir de l'année 2011, la société **EL WIFACK LEASING** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux réduit de **35%**. Elle a bénéficié durant la période allant de l'année 2006 à l'année 2010 de l'avantage fiscal relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices de **35%** à **20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année d'introduction en bourse, et ce conformément à la loi n°99-92 du 17 août 1999, telle que modifiée par les textes subséquents et notamment l'article 42 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004.

Il est à noter que la loi de finances pour la gestion 2010 a abrogé les dispositions des deuxième, troisième et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés et remplacées par ce qui suit : « Toutefois, les provisions au titre des créances douteuses et au titre de l'aval octroyé aux clients, constituées par les établissements de crédit prévus par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et par les établissements de crédit non résidents exerçant dans le cadre du code de prestations des services financiers aux non résidents promulgué par la loi n°2009-64 du 12 août 2009 et relatives aux financements qu'ils accordent, sont totalement déductibles ».

Pour la déduction des provisions au titre des créances douteuses par les établissements susvisés, la condition relative à l'engagement d'une action en justice prévue par le paragraphe 4 de l'article 12 du présent code n'est pas applicable.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres et le financement donné en leasing.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services, y compris la TVA grevant les biens objet d'un financement leasing, est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

Mensuellement, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor, s'il est **créiteur** ou d'un report pour la période suivante s'il est **débiteur**.

2-11 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 décembre 2011.

2-12 : Evénements postérieures à la date de clôture de l'exercice :

Les états financiers Groupe arrêtés au 31 décembre 2011 tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au **27 Avril 2012**, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société mère.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

L'analyse des liquidités et équivalents de liquidités au 31 décembre 2011 comparés aux soldes au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Banques	<i>2 192 575</i>	<i>2 170 034</i>
Chèques en caisse	<i>11 073</i>	<i>5 600 000</i>
Effets remis à l'encaissement (a)	<i>26 013</i>	<i>60 178</i>
Caisse	<i>1 059</i>	<i>3 155</i>
TOTAL	<i>2 230 720</i>	<i>7 833 367</i>

(a): les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « créances de leasing : Echues et impayées ». Seuls les effets encaissés à la date d'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING « ENCOURS FINANCIERS »

La valeur brute de l'encours sur crédits leasing, au 31 décembre 2011 a atteint **150 609 806 DT** contre **124 426 109 DT** au 31 décembre 2010, enregistrant une augmentation de **26 183 697 DT**. Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Créances de leasing (encours financiers)	<i>148 248 454</i>	<i>122 825 328</i>
Créances de leasing (encours des contrats non mis en force)	<i>2 361 352</i>	<i>1 600 781</i>
S/Total	<i>150 609 806</i>	<i>124 426 109</i>
Provisions pour dépréciation de l'encours classé	<i>(2 350 236)</i>	<i>(2 258 740)</i>
Solde au 31 décembre	<i>148 259 570</i>	<i>122 167 369</i>

L'analyse du solde au 31 décembre 2011 par catégorie du matériel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Immobilier	<i>7 311 093</i>	<i>6 763 366</i>
Matériels de transport léger	<i>68 483 468</i>	<i>56 082 508</i>
Matériels de transport lourds & BTP	<i>65 449 640</i>	<i>47 525 661</i>
Equipements spécifiques	<i>7 004 253</i>	<i>12 453 793</i>
TOTAL	<i>148 248 454</i>	<i>122 825 328</i>

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING « ECHUES ET IMPAYEES »

La valeur brute de cette rubrique a atteint **7 447 402 DT** en date du 31 décembre 2011, contre **3 666 692 DT** au 31 décembre 2010, enregistrant ainsi une variation de **3 780 710 DT**.

L'analyse des créances leasing échues et impayées se présente comme suit :

	(En DT)	
	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Impayés et autres facturations	7 392 238	3 628 808
Effets remis à l'encaissement	55 164	37 884
Montant brut	7 447 402	3 666 692
<u>A déduire :</u>		
- Produits réservés sur créances classées	(447 650)	(228 075)
- Produits réservés sur créances rééchelonnées (a)	(83 059)	-
- Provisions sur créances classées	(2 012 740)	(1 238 286)
- Provisions collectives (a)	(604 517)	-
Montant des provisions et agios réservés	(3 147 966)	(1 466 361)
MONTANT NET DES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 299 436	2 200 331

(a) Constitué par l'application de la circulaire BCT N° 2012-02 du 11 janvier 2012.

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	111 590 239	32 388 991	443 498	333 278	3 492 448	148 248 454
Impayés	589 547	3 788 995	82 657	162 735	1 971 512	6 595 446
Avances et acomptes reçus (a)	(2 442 996)	(1 546)	0	0	(1 581)	(2 446 123)
Autres créances	148 439	324 921	11 913	15 351	296 168	796 792
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTE	(1 705 010)	4 112 370	94 570	178 086	2 266 099	4 946 115
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTE (1)	109 885 229	36 501 361	538 068	511 364	5 758 547	153 194 569
Produits réservés	83 059		13 333	29 594	404 723	530 709
Provisions sur les impayés			55 957	127 231	1 829 553	2 012 741
Provisions sur les encours			301 020	115 634	1 933 582	2 350 236
Provisions collectives	604 517					604 517
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES (2)	687 576		370 310	272 459	4 167 858	5 498 203
Ratio de couverture (1) / (2)			68,82%	53,28 %	72,37 %	
			70,66%			

(a) : présenté au passif du bilan au niveau de la rubrique « Autres passifs : dettes envers la clientèle »

NOTE 6 : PORTE FEUILLE TITRES DE PLACEMENT

Les placements s'élèvent au 31 décembre 2011 à **836 894 DT** contre **10 793 902 DT** au 31 décembre 2010.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

		(En DT)	
		31 décembre	
		2011	2010
Titres mis en équivalence	(a)	123 000	123 000
Titres de participation	(b)	740 100	740 100
Fonds d'investissement	(c)	610 000	610 000
Prêts sur Fonds Social		180 741	132 407
Cautionnement	(d)	2 850	2 850
		1 656 691	1 608 357
Valeur brute			
Provisions	(e)	(100 000)	(100 000)
TOTAL		1 556 691	1 508 357

(a) : Les titres mis en équivalence sont composés des actions d'**ERRYADA IMMOBILIERE S.A**

(b) : Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2011 comme suit :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
MED FOOD S.A	100	1 000	100 000	2003	3,33%
Société C.C.T.	30 000	10	300 000	2010	30,00%
Société TAIMET	30 000	10	300 000	2010	30,00%
Société SERP SUD	4 000	10	40 000	2010	10,00%
INSTITUT DE L'APBEF	1	100	100	2010	0,10%
TOTAL			740 100		

(c) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2011 comme suit :

<i>SICAR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>Date d'affectation</i>	<i>Nature</i>
SODIS-SICAR S.A	610 000	2003/2004/2005	Fonds gérés
TOTAL	610 000		

(d) : Représentant le cautionnement du loyer de l'agence de Sfax et du local de la SNIT MEDENINE.

(e) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation de la participation au capital de **MED FOOD SA**.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2011 à **125 297 DT** contre **116 617 DT** au 31 décembre 2010, enregistrant une augmentation de **8 680 DT** résultant de l'acquisition de divers logiciels en 2011.

Le détail de ces immobilisations incorporelles au 31 décembre 2011 se présente ainsi :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Au 31 décembre 2011**

(Exprimé en dinars)

(En DT)

DESIGNATION	TAUX D'AMORT	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2011
		AU 01/01/2011	ACQUISIT ^o du 01/01/2011 au 31/12/2011	CESSION du 01/01/2011 au 31/12/2011	AU 31/12/2011	AU 01/01/2011	DOTATIONS du 01/01/2011 au 31/12/2011	REINTEGR du 01/01/2011 au 31/12/2011	CUMULE AU 31/12/2011	
Logiciels	33%	87 220	5 905	0	93 125	83 086	3 933	0	87 019	6 106
Licences	33%	29 397	2 775	0	32 172	13 125	10 415	0	23 540	8 632
TOTAUX		116 617	8 680	0	125 297	96 211	14 348	0	110 559	14 738

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2011 se sont élevées à **3 518 753 DT** contre **1 272 584 DT** au 31 décembre 2010, enregistrant une augmentation de **2 246 169 DT** résultant des opérations suivantes :

	MONTANT
<u>Les acquisitions de l'année 2011 :</u>	<u>EN DT</u>
Terrain	2 291 768
Agencements, aménagements des constructions	5 542
Installations générales A.A.Divers	5 125
Matériels de transport	112 400
Equipements de bureau	6 261
Matériel informatique	27 941
Reclassement avances sur acquisition immobilisations	(2 050)
TOTAL DES ACQUISITIONS ET DES AVANCES (a)	2 446 987
<u>Les amortissements de l'année 2011 :</u>	
Dotations aux amortissements de l'année	200 818
TOTAL DES AMORTISSEMENTS (b)	200 818
VARIATION NETTE : (a)-(b)	2 246 169

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2011 se présente comme suit :

(En DT)

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2011
	AU 01/01/2011	ACQUISIT° ou RECLASS ° du 01/01/2011 au 31/12/2011	CESSION ou RECLASS du 01/01/2011 au 31/12/2011	AU 31/12/2011	AU 01/01/2011	DOTATIONS du 01/01/2011 au 31/12/2011	REINTEGRAT°. du 01/01/2011 au 31/12/2011	CUMULE AU 31/12/2011	
Terrain	-	2 291 768	0	2 291 768	-	-	-	-	2 291 768
Constructions	859 351	-	0	859 351	230 231	42 968	-	273 199	586 152
Agenc & Aménag des constructions	111 270	5 542	0	116 812	38 900	11 468	-	50 368	66 444
Installations générales A.A.Divers	107 664	5 125	0	112 789	20 053	11 040	-	31 093	81 696
Matériel de transport	502 732	112 400	0	615 132	221 539	95 636	-	317 175	297 957
Matériel informatique	191 770	27 941	0	219 711	73 585	26 377	-	99 962	119 749
Equipements de bureau	132 198	6 261	0	138 459	59 850	13 329	-	73 179	65 280
Immobilisations en cours	11 757	-	2 050	9 707	-	-	-	-	9 707
TOTAUX	1 916 742	2 449 037	2 050	4 363 729	644 158	200 818	-	844 976	3 518 753

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le total des autres actifs s'élève au 31 décembre 2011 à **5 300 230 DT** provisionné à raison de **26 388 DT**. Il présente le détail suivant :

		(En DT)	
		31 décembre	
		2011	2010
Charges à répartir	(a)	353 319	352 112
Avances aux fournisseurs		1 512 343	27 998
Prêt fonds social à moins d'un an		45 484	30 290
Avances sur salaires		3 059	4 834
Etat, retenue à la source		5 171	5 637
Débiteurs divers		6 599	6 599
Crédit de TVA à reporter		3 332 690	5 319 230
Compte d'attente		4 998	4 486
Produits à recevoir		0	2 230
Intermédiaire centralisateur E.O 2011 souscrit à réaliser		0	4 000 000
Charges constatées d'avance		61 160	64 149
Client autres sociétés du groupe		1 392	1 392
Autres		403	56
TOTAL VALEUR BRUTE		5 326 618	9 819 013
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>		(b)	
		(26 388)	(26 388)
TOTAL NET		5 300 230	9 792 625

(a) : dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	TAUX	VALEURS BRUTES			RESORPTIONS			VALEURS NETTES AU 31decembre 2011
		AU 01/01/2011	CONSTAT° du 01/01/2011 au 31/12/2011	AU 31 décembre 2011	AU 01/01/2011	DOTAT du 01/01/2011 au 31/12/2011	AU 31 décembre 2011	
Charges à répartir autres que sur crédits	33.33%	223 839	93	223 932	192 530	15 760	208 290	15 642
Charges à répartir sur crédits	33.33%	68 383	0	68 383	39 318	17 832	57 150	11 233
Charges à répartir sur crédits	20%	321 559	130 800	452 359	125 247	74 136	199 383	252 976
Charges à répartir sur crédits	14.29%	149 402	0	149 402	55 204	21 344	76 548	72 854
Frais Préliminaires	33.33%	1 953	0	1 953	725	614	1 339	614
TOTAL		765 136	130 893	896 029	413 024	129 686	542 710	353 319

(b) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation de l'avance accordée au fournisseur AFRIQUE AUTO (19 915 DT) et d'une provision pour dépréciation sur des créances « TICKETS REST OK » pour 6 473 DT.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Le total des concours bancaires s'élève au 31 décembre 2011 à **456 858 DT** représentant le solde comptable créditeur du compte bancaire de la société ouvert auprès de la BNA.

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 décembre 2011 la somme de **117 526 234 DT** contre **119 503 535 DT** au 31 décembre 2010. Le détail est comme suit :

		31 décembre	
		2011	2010
Emprunts (échéances à plus d'un an)	(a)	58 934 640	70 548 407
Emprunts (échéances à moins d'un an)	(b)	55 851 168	32 363 139
Billets de trésorerie		1 136 764	15 831 739
Dettes rattachées	(c)	1 603 662	760 250
TOTAL		117 526 234	119 503 535

(a) : Les emprunts à plus d'un an au 31 décembre 2011 s'analysent comme suit :

		31 décembre	
		2011	2010
		(En DT)	
		31 décembre	
		2011	2010
▪ Emprunt Obligataire ELW 2011		16 000 000	20 000 000
▪ Emprunt Amen Bank		12 893 476	16 395 802
▪ Emprunts BS		7 175 888	6 850 000
▪ Emprunts BIAT		105 263	842 105
▪ Emprunts BT		6 075 096	5 508 408
▪ Emprunts ATB		3 150 000	5 850 000
▪ Emprunts BTE		4 687 500	8 437 500
▪ Emprunts STB		2 100 000	3 300 000
▪ Emprunts BTL		6 747 417	3 364 592
Total		58 934 640	70 548 407

(b) : Les emprunts à moins d'un an au 31 décembre 2011 s'analysent comme suit :

		31 décembre	
		2011	2010
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire ELW 2006 / ELW 2010		4 000 000	1 000 000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme		51 851 168	31 363 139
TOTAL		55 851 168	32 363 139

(c) : Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus en date de clôture.

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2011

(en DT)

BANQUE	Solde en				Fin de période		
	Montant du	début	Utilisations	Rembours	Soldes	Échéance à	Échéances à
	Crédit	de période	2 011	2 011	31/12/2011	Moins d'un an	Plus d'un an
B.T1	3 000 000	1 750 020		499 992	1 250 028	499 992	750 036
B.T2	2 000 000	1 166 690		333 324	833 366	333 324	500 042
B.T3	1 500 000	750 000		300 000	450 000	300 000	150 000
B.T4	1 500 000	675 000		300 000	375 000	300 000	75 000
B.T5	2 000 000	1 000 010		399 996	600 014	399 996	200 018
B.T6	2 500 000	1 750 000		500 000	1 250 000	500 000	750 000
B.T7	1 500 000	1 050 000		300 000	750 000	300 000	450 000
B.T8	3 000 000		3 000 000	0	3 000 000	600 000	2 400 000
B.T9	1 000 000		1 000 000	0	1 000 000	200 000	800 000
	18 000 000	8 141 720	4 000 000	2 633 312	9 508 408	3 433 312	6 075 096
BTE 1	5 000 000	2 812 500		1 250 000	1 562 500	1 250 000	312 500
BTE 2	5 000 000	4 062 500		1 250 000	2 812 500	1 250 000	1 562 500
BTE 3	5 000 000	5 000 000		937 500	4 062 500	1 250 000	2 812 500
	15 000 000	11 875 000	0	3 437 500	8 437 500	3 750 000	4 687 500
STB 1	3 000 000	2 250 000		600 000	1 650 000	600 000	1 050 000
STB 2	1 500 000	1 125 000		300 000	825 000	300 000	525 000
STB 3	1 000 000	750 000		200 000	550 000	200 000	350 000
STB 4	500 000	375 000		100 000	275 000	100 000	175 000
	6 000 000	4 500 000	0	1 200 000	3 300 000	1 200 000	2 100 000
BTL 1	2 000 000	2 000 000		355 265	1 644 735	376 699	1 268 036
BTL 2	2 000 000	2 000 000		280 144	1 719 856	393 373	1 326 483
BTL 3	3 000 000		3 000 000	316 174	2 683 826	620 440	2 063 386
BTL 4	1 500 000		1 500 000	159 584	1 340 416	309 728	1 030 688
BTL 5	1 500 000		1 500 000	88 235	1 411 765	352 941	1 058 824
	10 000 000	4 000 000	6 000 000	1 199 402	8 800 598	2 053 181	6 747 417
ATTIJARI.B 1	1 000 000						
ATTIJARI.B 2	1 000 000						
ATTIJARI.B 3	1 500 000	231 903		231 903	0	0	0
ATTIJARI.B 4	1 500 000	1 200 000		300 000	900 000	300 000	600 000
ATTIJARI.B 5	1 500 000	1 200 000		300 000	900 000	300 000	600 000
ATTIJARI.B 6	1 000 000	850 000		200 000	650 000	200 000	450 000
ATTIJARI.B 7	1 000 000	850 000		200 000	650 000	200 000	450 000
ATTIJARI.B 8	3 000 000	2 850 000		600 000	2 250 000	600 000	1 650 000
ATTIJARI.B 9	1 000 000	950 000		200 000	750 000	200 000	550 000
ATTIJARI.B 10	1 000 000	950 000		200 000	750 000	200 000	550 000
ATTIJARI.B 11	2 000 000		2 000 000	87 500	1 912 500	361 738	1 550 762
ATTIJARI.B 12	1 000 000		1 000 000	44 019	955 981	180 855	775 126
	16 500 000	9 081 903	3 000 000	2 363 422	9 718 481	2 542 593	7 175 888
BIAT 1	3 000 000	947 368		631 579	315 789	315 789	0
BIAT 2	2 000 000	947 369		421 053	526 316	421 053	105 263
	5 000 000	1 894 737	0	1 052 632	842 105	736 842	105 263
B.H8	2 000 000	461 620		461 620	0	0	0
	2 000 000	461 620	0	461 620	0	0	0
ATB1	3 000 000	1 200 000		600 000	600 000	600 000	0
ATB2	3 000 000	1 200 000		600 000	600 000	600 000	0
ATB3	1 500 000	900 000		300 000	600 000	300 000	300 000
ATB4	2 000 000	1 600 000		400 000	1 200 000	400 000	800 000

ATB5	1 000 000	800 000		200 000	600 000	200 000	400 000
ATB6	1 000 000	950 000		200 000	750 000	200 000	550 000
ATB7	1 000 000	950 000		200 000	750 000	200 000	550 000
ATB8	1 000 000	950 000		200 000	750 000	200 000	550 000
	13 500 000	8 550 000	0	2 700 000	5 850 000	2 700 000	3 150 000
AMEN BANK5	2 000 000	457 556		457 556	0	0	0
AMEN BANK6	6 000 000	2 028 539		1 328 623	699 916	699 916	0
AMEN BANK7	1 000 000	336 346		220 352	115 994	115 994	0
AMEN BANK8	1 500 000	585 911		326 189	259 722	259 722	0
AMEN BANK9	1 500 000	585 039		325 703	259 336	259 336	0
AMEN BANK10	2 000 000	1 357 143		285 714	1 071 429	285 715	785 714
AMEN BANK11	1 500 000	1 017 857		214 286	803 571	214 286	589 285
AMEN BANK12	2 500 000	1 607 143		357 143	1 250 000	357 143	892 857
AMEN BANK13	1 500 000	1 017 857		214 286	803 571	214 286	589 285
AMEN BANK14	1 000 000	703 704		148 148	555 556	148 149	407 407
AMEN BANK15	1 500 000	1 038 462		230 769	807 693	230 769	576 924
AMEN BANK16	1 000 000	692 308		153 846	538 462	153 846	384 616
AMEN BANK17	1 000 000	703 700		148 148	555 552	148 148	407 404
AMEN BANK18	1 500 000	1 150 000		325 000	825 000	275 000	550 000
AMEN BANK19	1 000 000	800 000		200 000	600 000	200 000	400 000
AMEN BANK20	1 000 000	800 000		250 000	550 000	150 000	400 000
AMEN BANK21	1 000 000	800 000		200 000	600 000	200 000	400 000
AMEN BANK22	500 000	400 000		100 000	300 000	100 000	200 000
AMEN BANK23	1 000 000	850 000		200 000	650 000	200 000	450 000
AMEN BANK24	1 000 000	900 000		250 000	650 000	150 000	500 000
AMEN BANK25	1 000 000	900 000		200 000	700 000	200 000	500 000
AMEN BANK26	1 500 000	1 350 000		300 000	1 050 000	300 000	750 000
AMEN BANK27	3 500 000	3 325 000		875 000	2 450 000	525 000	1 925 000
AMEN BANK28	1 000 000		1 000 000	85 349	914 651	183 377	731 274
AMEN BANK29	1 000 000		1 000 000	91 572	908 428	182 129	726 299
AMEN BANK30	1 000 000		1 000 000	90 165	909 835	182 424	727 411
	40 000 000	23 406 565	3 000 000	7 577 849	18 828 716	5 935 240	12 893 476
ELBARAKA 1	10 000 000	10 000 000	9 500 000	0	19 500 000	19 500 000	0
	10 000 000	10 000 000	9 500 000	0	19 500 000	19 500 000	0
EZZITOUNA 1	10 000 000				0		
EZZITOUNA 2	10 000 000	10 000 000		4 000 000	6 000 000	6 000 000	0
EZZITOUNA 3	3 500 000	3 500 000		3 500 000	0	0	0
EZZITOUNA 4	14 000 000		4 500 000	500 000	4 000 000	4 000 000	0
	37 500 000	13 500 000	4 500 000	8 000 000	10 000 000	10 000 000	0
EMPRUNT OBLIGATAIRE1	5 000 000	1 000 000		1 000 000	0	0	0
EMPRUNT OBLIGATAIRE2	20 000 000	20 000 000		0	20 000 000	4 000 000	16 000 000
	25 000 000	21 000 000	0	1 000 000	20 000 000	4 000 000	16 000 000
BT SOTUGAR1	433 200	433 200	18 195		451 395	451 395	0
BT SOTUGAR2	657 239	657 239	28 130		685 369	685 369	0
BT SOTUGAR3	241 300	241 300		241 300	0	0	0
	1 331 739	1 331 739	46 325	241 300	1 136 764	1 136 764	0
BILLET DE TRESORERIE2	1 000 000	1 000 000		1 000 000	0	0	0
	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
BILLET DE TRESORERIE2	11 000 000		11 000 000	11 000 000	0	0	0
	11 000 000	0	11 000 000	11 000 000	0	0	0
TOTAL	211 831 739	118 743 284	41 046 325	43 867 037	115 922 572	56 987 932	58 934 640

NOTE 13 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Avances et acomptes reçus des clients	<i>2 446 123</i>	<i>962 885</i>
TOTAL	<i>2 446 123</i>	<i>962 885</i>

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Fournisseurs de biens en leasing	<i>1 325 085</i>	<i>3 215 873</i>
Fournisseurs de biens en leasing, factures non parvenues	<i>2 591 158</i>	<i>127 539</i>
Fournisseurs de biens en leasing, effets à payer	<i>14 591 260</i>	<i>6 017 747</i>
Fournisseurs divers	<i>1 350</i>	<i>11 827</i>
TOTAL	<i>18 508 853</i>	<i>9 372 986</i>

NOTE 15 : AUTRES

Le total des autres passifs s'élève au 31 décembre 2011 à **1 603 191 DT** contre **1 626 007 DT** au 31 décembre 2010 s'analysant comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Dettes provisionnées pour congés payés	<i>260 738</i>	<i>213 420</i>
Personnel, rémunérations dues	<i>1 231</i>	<i>1 912</i>
Avance sur TFP	<i>20 563</i>	
Etat, impôts et taxes	<i>238 521</i>	<i>178174</i>
Organismes sociaux	<i>81 353</i>	<i>48 893</i>
Charges à payer	<i>548 478</i>	<i>514 622</i>
Compte d'attente	<i>27 479</i>	<i>41 051</i>
Assurance	<i>175 398</i>	<i>171 742</i>
Impôt sur les bénéfices de la période	<i>249 430</i>	<i>456 193</i>
TOTAL	<i>1 603 191</i>	<i>1 626 007</i>

NOTE 16 : INTERETS MINORITAIRES

Les Intérêts minoritaires s'élèvent au 31 décembre 2011 à **968 DT**, représentant la part des minoritaires dans les résultats cumulés au 31 décembre 2011, de la filiale **ERRIADA SICAR**.

NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 31 décembre 2010 se sont élevés à **24 706 979 DT** contre **23 392 655 DT** au 31 décembre 2011 enregistrant une amélioration de **1 314 324 DT**.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Capital	15 020 000	15 020 000
Prime d'émission	1 500 000	1 500 000
Réserve légale	547 096	377 205
Fonds social	402 568	297 666
Réserves pour réinvestissements exonérés (a)	2 010 000	2 010 000
Autres réserves	1 169 956	545 000
Fonds pour risques généraux (b)	220 000	220 000
Résultats reportés	1 027 937	150 182
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	21 897 557	20 120 053
Résultat de la période	2 808 867	3 272 602
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	24 706 424	23 392 655

(a) : relatifs aux fonds gérés par des **SICARs** opérant dans les zones de développement régional.

(b) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2009, un montant de **220 000 DT** a été affecté à la constitution d'un « Fonds pour risques généraux ».

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2011

(Exprimé en dinars)

	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	FONDS SOCIAL	RESERVE POUR REINVEST	AUTRES RESERVES	FONDS POUR RISQUES GENERAUX	RESULTATS REPORTEES	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
Solde au 31 décembre 2010	<i>15 020 000</i>	<i>1 500 000</i>	<i>377 205</i>	<i>297 666</i>	<i>2 010 000</i>	<i>765 000</i>	-	<i>150 182</i>	<i>3 272 602</i>	<i>23 392 655</i>
Affectations approuvées par l'AGO du 25/06/2011	-	-	<i>169 891</i>	<i>100 000</i>	<i>24 956</i>	<i>600 000</i>	-	<i>877 755</i>	<i>(1 772 602)</i>	-
Dividendes versés sur le bénéfice 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	<i>(1 500 000)</i>	<i>(1 500 000)</i>
Intérêts sur fonds social	-	-	-	<i>4 902</i>	-	-	-	-	-	<i>4 902</i>
Résultat au 31 décembre 2011	-	-	-	-	-	-	-	-	<i>2 808 867</i>	<i>2 808 867</i>
Solde au 31 décembre 2011	<i>15 020 000</i>	<i>1 500 000</i>	<i>547 096</i>	<i>402 568</i>	<i>2 034 956</i>	<i>1 365 000</i>	-	<i>1 027 937</i>	<i>2 808 867</i>	<i>24 706 424</i>

NOTE 18 : REVENUS DE LEASING

L'exploitation de l'année 2011 a permis de dégager des revenus de leasing d'un montant de **14 082 008 DT** contre **12 197 733 DT** en 2010 enregistrant, ainsi une amélioration de **1 884 275 DT**.

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Revenus de leasing	<i>13 757 319</i>	<i>11 577 214</i>
Intérêts de retard & intercalaires	<i>193 735</i>	<i>232 980</i>
Variation des produits réservés	<i>(302 634)</i>	<i>(76 596)</i>
Autres produits d'exploitation (*)	<i>433 588</i>	<i>464 135</i>
Total des revenus de Leasing	<i>14 082 008</i>	<i>12 197 733</i>

(*) Le détail des autres produits d'exploitation est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Frais de rejet	<i>269 017</i>	<i>156 766</i>
Frais de dossiers et de suivi	<i>164 571</i>	<i>307 369</i>
TOTAL	<i>433 588</i>	<i>464 135</i>

NOTE 19 : CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières se sont élevées au 31 décembre 2011 à **6 203 673 DT** contre **4 934 582 DT** au 31 décembre 2010, enregistrant ainsi une augmentation de **1 269 091 DT**. La variation est expliquée par l'augmentation des ressources au cours de l'exercice 2011.

NOTE 20 : PRODUITS DES PLACEMENTS :

Les produits générés par le placement de l'excédent de la trésorerie au cours de l'exercice, se sont élevés au 31 décembre 2011 à **173 345 DT** contre **52 573 DT** au 31 décembre 2010, soit une regression de 120 772 DT.

NOTE 21 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Salaires et compléments de salaires	<i>1 378 549</i>	<i>1 112 114</i>
Congés à payer	<i>70 000</i>	<i>85 849</i>
C N S S	<i>192 559</i>	<i>111 095</i>
Accident de travail	<i>4 652</i>	<i>3 350</i>
Assurance Groupe	<i>18 904</i>	<i>12 139</i>
Total des charges de personnel	<i>1 664 664</i>	<i>1 324 547</i>

NOTE 22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2011 à **1 133 793 DT** contre **886 105 DT** au 31 décembre 2010. Elles sont analysées comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Achat fournitures	133 319	62 701
Carburant	45 250	41 501
Impôts & taxes	191 719	185 364
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	132 426	83 957
Frais postaux & télécommunication	173 785	139 407
Entretien, réparation et maintenance	76 181	57 226
Déplacements, missions et réceptions	36 488	48 018
Services bancaires	72 440	47 796
Charges de l'APB/BVMT/STICODEVAM	15 701	33 885
Dons et subventions	5 552	44 316
Location	47 675	32 813
Jetons de présence	58 162	7 184
Publicité publication & relations publiques	59 834	49 536
Primes d'assurance	27 732	26 362
Dons pour œuvres sociales	30 000	-
Etude, recherche	1 451	4 701
Electricité et eau	26 078	21 338
TOTAL	1 133 793	886 105

NOTE 23 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et aux résorptions ont enregistré une augmentation de **14 408 DT** par rapport au 31 décembre 2010 . Elles se détaillent au 31 décembre 2011 comme suit:

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	14 348	14 481
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	200 818	187 564
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	16 374	15 087
TOTAL	231 540	217 132

(a) : la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières.

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES DES PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provision sur risques clients se sont élevées au 31 décembre 2011 à **1 470 468 DT** contre **1 004 188 DT** au 31 décembre 2010. Cette valeur représente les dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances nettes des reprises sur des provisions effectuées suite au recouvrement des créances

Les dotations nettes sur risques clients se détaillent ainsi :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	2 870 433	1 987 462
Radiation des créances	-	-
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres créances	-	6 473
S/Total (1)	2 870 433	1 993 935
Reprise sur provisions suite aux recouvrements des créances	(1 399 965)	(989 747)
Reprise sur provision suite à la radiation des créances	-	-
S/Total (2)	(1 399 965)	(989 747)
Dotation nette des provisions et résultat des créances radiées : (1)-(2)	1 470 468	1 004 188

NOTE 25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2011 à **243 722 DT**, qui se détaillent comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Divers Produits Ordinaires	189 986	169 966
Autres Produits	53 736	36 403
TOTAL	243 722	206 369

NOTE 26 : IMPOT SUR LES BENEFICES

A compter de l'exercice 2011, la société **El Wifack Leasing** ne bénéficie plus de l'avantage fiscal relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices de **35%** à **20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année d'introduction en bourse (année 2006). Ainsi pour l'exercice en cours, l'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base du taux normal de l'impôt sur les bénéfices à savoir **35%** du bénéfice fiscal.

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu de la déductibilité totale des provisions, et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2011 comparé à l'année 2010 se présente comme suit:

	(En DT)	
	31 décembre	
	2011	2010
Impôt sur les bénéfices	<i>980 160</i>	<i>811 912</i>
Impôt sur les bénéfices de la période	<i>980 160</i>	<i>811 912</i>

NOTE 26 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

ELWIFACK LEASING – ERRIADA SICAR

Conformément à la convention de gestion de fonds à capital risque datée du 30 décembre 2009, la société **ELWIFACK LEASING** a confié à la société **ERRIADA SICAR** la gestion du fonds d'un montant de **500 000 DT** moyennant une rémunération de gestion annuelle s'élevant à 1,5% prélevé sur les actifs valorisés à la fin de chaque exercice.

En 2011, aucune rémunération n'a été constatée.

NOTE 27 : INTERETS A ECHOIR SUR CONTRATS ACTIFS

	(En DT)	
	2011	2010
<i>Intérêts à échoir sur contrats actifs :</i>		
moins d'1 an	<i>11 523 260</i>	<i>10 041 653</i>
entre 1 et 5 ans	<i>9 901 524</i>	<i>8 412 303</i>
plus de 5 ans	<i>50 894</i>	<i>58 234</i>
TOTAL	<i>21 475 678</i>	<i>18 512 190</i>

NOTE 28 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au **27 Avril 2012**, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société.

I - AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

T C A

Résidence NOUR CITY – Bureau A-1-3 Bloc A – CENTRE
URBAIN NORD - TUNIS

Téléphone: + 216 71 948 785

Télécopie: + 216 71 949 804

E-mail: tcaaudit@yahoo.fr

Abdelhedi DJEMEL & Associés

34, Avenue H. Bourguiba – Bureau N° 05 -6000 - Gabès
Cléopâtre Center – Bureau A 3-7 – CENTRE URBAIN NORD-TUNIS

Téléphone: + 216 75 27 23 33 / 71947 297

Télécopie: + 216 75 27 45 27 / 71822 328

E-mail: abdelhedi.djemel@planet.tn

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE EL WIFACK LEASING**

N. REF: TCA/ADA/ N° 06/ 2012

OBJET : Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe **El Wifack Leasing** au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011.

Messieurs,

En vertu de l'article 471 de la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et en exécution de la mission d'audit des états financiers consolidés du groupe «**El Wifack Leasing**», nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du dit groupe, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés dégagent un total du bilan de **165 248 651 DT** et un résultat consolidé de **2 808 867 DT**.

Les comptes consolidés étant arrêtés par votre conseil d'administration, il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles régissant la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les présentations d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Compte tenu des diligences accomplies, nous certifions que les états financiers consolidés du groupe « **EL WIFACK LEASING** » arrêtés au 31 Décembre 2011, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous notons que suite à la circulaire de la BCT N° 2012-02 du 11 Janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, une provision collective d'un montant de **604 517 DT**, a été constituée par la société par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2011, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (note aux états financiers 2-7-1). Cette situation constitue un cas de changement de méthode de classification des actifs et de couverture des risques par rapport aux règles applicables en la matière jusqu'au 31 Décembre 2010.

En effet et antérieurement à l'exercice 2011, seules les règles prévues par la circulaire BCT N° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables pour la classification des actifs et la couverture des risques.

En outre, les informations sur la situation financière et sur les comptes du Groupe «**EL WIFACK LEASING**», fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Tunis, le 28 Avril 2012

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TCA
Béchir NEDRI

A.D.A
Abdelhedi DJEMEL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La société CARTE VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Chéief BEN ZINA.

		ACTIF		
		SITUATION ARRETE AU 31/12/2011		
		2011		
		BRUT	Amortissements et Provisions	NET
AC1	Actifs incorporels			
	AC12 Concessions, brevets, licences, marques	13 440,000	4 479,552	8 960,448
	AC13 Fonds commercial	16 399 952,084	819 997,604	15 579 954,480
		16 413 392,084	824 477,156	15 588 914,928
AC2	Actifs corporels d'exploitation			
	AC21 Installations techniques et machines			
	AC22 Autres installations, outillage et mobilier	22 170,820	5 009,257	17 161,563
		22 170,820	5 009,257	17 161,563
AC3	Placements			
	AC31 Terrains et constructions			
	AC311 Terrains et constructions d'exploitation			
	AC312 Terrains et constructions hors exploitation			
	AC32 Placements dans les entreprises liées et participations			
	AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation			
	AC33 Autres placements financiers			
	AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	7 017 134,543	34 648,196	6 982 486,347
	AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	41 398 000,000		41 398 000,000
	AC334 Autres prêts			
	AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4 000 000,000		4 000 000,000
		52 415 134,543	34 648,196	52 380 486,347
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte			
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques			
	AC510 Provision pour primes non acquises			
	AC520 Provision d'assurance vie			
	AC530 Provision pour sinistres vie	175 859,907		175 859,907
	AC531 Provision pour sinistres non vie			
		175 859,907	0,000	175 859,907
AC6	Créances			
	AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe			
	AC611 Primes acquises et non émises	2 090 526,918		2 090 526,918
	AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	1 293 139,156	82 812,791	1 210 326,365
	AC62 Créances nées d'opérations de réassurance			
	AC63 Autres créances			
	AC631 Personnel	28 078,889		28 078,889
	AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques			0,000
	AC633 Débiteur divers	2 230 631,941		2 230 631,941
		5 642 376,904	82 812,791	5 559 564,113
AC7	Autres éléments d'actif			
	AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	5 577 186,582		5 577 186,582
	AC72 Charges reportées			
	AC721 frais d'acquisition reportés			
	AC722 Autres charges à répartir			
		5 577 186,582	0,000	5 577 186,582
	AC73 Comptes de régularisation Actif			
	AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	2 025 981,005		2 025 981,005
	AC733 Autres comptes de régularisation			
		2 025 981,005	0,000	2 025 981,005
		7 603 167,587	0,000	7 603 167,587
	Total de l'actif	82 272 101,845	946 947,400	81 325 154,445

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			2011
SITUATION ARRETE AU 31/12/2011			
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent		19 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital		
CP5	Résultat reporté		
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		19 000 000,000
CP6	Résultat de l'exercice		1 277 451,767
	Total capitaux propres avant affectation		20 277 451,767
PASSIF			
PA2	Provisions pour risques et charges		
			0,000
PA3	Provisions techniques brutes		
	PA320	<i>Provision d'assurance vie</i>	50 280 382,000
	PA330	<i>Provision pour sinistres (vie)</i>	3 595 778,217
	PA350	<i>Provision pour égalisation & équilibrage</i>	119 879,514
	PA360	<i>Autres provisions techniques (vie)</i>	
			53 996 039,731
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte		
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs		
PA6	Autres dettes		
	PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 574 971,797
	PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	239 312,039
	PA63	Autres dettes	
	PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	
	PA632	<i>Personnel</i>	84 601,637
	PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	1 085 118,100
	PA634	<i>Créditeurs divers</i>	
			6 984 003,573
PA7	Autres passifs		
	PA71	Comptes de régularisation Passif	
	PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	67 659,374
			67 659,374
			61 047 702,678
	Total du passif		61 047 702,678
Total des capitaux propres et du passif			81 325 154,445

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie				Opérations brutes 2011	Cessions et/ou rétrocessions 2011	Opérations nettes 2011
SITUATION ARRETE AU 31/12/2011						
PRV1	Primes					
	PRV11	Primes émises et acceptées	+	23 095 922,021	-281 400,341	22 814 521,680
PRV2	Produits de placements					
	PRV21	Revenus des placements	+	2 735 058,866		2 735 058,866
	PRV22	Produits des autres placements	+	35 750,803		35 750,803
		sous total 2a		25 866 731,690	-281 400,341	25 585 331,349
	PRV23	Reprise de corrections de valeur sur placement		22 501,351		22 501,351
	PRV24	Profits provenant de la réalisation des placements et de change		185 315,537		185 315,537
		sous total 2		26 074 548,578	-281 400,341	25 793 148,237
CHV1	Charge de sinistres					
	CHV11	Montants payés	-	-3 936 894,514	17 642,857	-3 919 251,657
	CHV12	Variation de la provision pour sinistres	+/-	-871 612,951	165 896,697	-705 716,254
		sous total 3		-4 808 507,465	183 539,554	-4 624 967,911
CHV2	Variation des autres provisions techniques					
	CHV21	Provision d'assurance vie	+/-	-10 239 302,000		-10 239 302,000
	CHV22	Autres provisions techniques	+/-	344 246,486		344 246,486
	CHV23	Provision sur contrats en unité de compte	+/-			
		sous total 4		-9 895 055,514		-9 895 055,514
CHV4	Frais d'exploitation					
	CHV41	Frais d'acquisition	-	-6 300 810,111		-6 300 810,111
	CHV43	Frais d'administration	-	-2 071 465,721		-2 071 465,721
	CHV44	Commissions reçues des réassureurs	+			
		sous total 5		-8 372 275,832	0,000	-8 372 275,832
CHV5	Autres charges techniques					
				-91 696,193		-91 696,193
CHV9	Charges de placements					
	CHV91	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	-96 072,861	-299,046	-96 371,907
	CHV92	Correction de valeur sur placements	-	-34 648,196		-34 648,196
	CHV93	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-95 709,761		-95 709,761
		sous total 6		-226 430,818	-299,046	-226 729,864
CHV10	Moins values non réalisées sur placements					
				-71 970,960		-71 970,960
RTV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)			2 608 611,796	-98 159,833	2 510 451,963

Etat de résultat			notes	2011
SITUATION ARRETE AU 31/12/2011				
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie		./-	2 510 451,963
		Sous total 1		2 510 451,963
PRNT2	Autres produits non techniques		+	
CHNT3	Autres charges non techniques		-	-93 850,296
		Sous total 2		-93 850,296
	Résultat provenant des activités ordinaires			2 416 601,667
CHNT4	Impôts sur le résultat		-	-1 139 149,900
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts			1 277 451,767
		Résultat net de l'exercice		1 277 451,767

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
SITUATION ARRETE AU 31/12/2011

	Notes	2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	F1	21379 287,647
Sommes versées pour paiement des sinistres	F2	-3761 992,516
Commissions versées aux intermédiaires	F3	-7090 850,542
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F4	-482 651,962
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F5	
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F6	-23821 437,927
Encaissements liés à la cession de placements financiers	F7	13963 292,946
Taxes sur les assurances versées au Trésor	F8	
Produits financiers reçus	F9	823 671,506
Impôts sur les bénéfices payés	F10	
Autres mouvements	F11	-589 845,268
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		419 473,884
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	F12	-23 495,520
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	F13	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	F14	0,000
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F15	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F16	0,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F17	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-23 495,520
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	F18	1000 000,000
Dividendes et autres distributions	F19	0,000
Encaissements provenant d'emprunts	F20	0,000
Remboursements d'emprunts	F21	0,000
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	F22	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1000 000,000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie		1395 978,364
Trésorerie de début d'exercice		4181 208,218
Trésorerie de fin d'exercice		5577 186,582

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2011

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne Vie (CARTE Vie) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1 - Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie

Siège Social : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord Tunis (Tunisie)

Capital Social : 19 MD

Tel : 71 184 160 / Fax : 71 184 170

RC : B 0122128 2010

E-mail : dprp@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président du Conseil : Mr Hassine DOGHRI

Administrateurs : Fethi Betaieb Représentant de la CARTE Assurances

Abderrahmen Fatmi Représentant de la CARTE Assurances

Slim Somai Représentant de la COFITE SICAF

3- Les clients

La société « CARTE VIE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « CARTE VIE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients.

Les Particuliers

La société « CARTE VIE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « CARTE VIE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : décès, assurance vie et retraite.

4 - Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « CARTE VIE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents, courtiers et banques.

5 - Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	09	141 766.747
- Agents de maîtrise	03	63 861.533
- Cadres	15	308 932.661
TOTAL	27	514 560.941

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

A1 : Provisions d'assurance vie :

Les provisions mathématiques : calcul informatisé contrat par contrat conformément aux notes techniques.

Provisions mathématiques de rente : calcul informatisé dossier par dossier.

Provision pour sinistres à payer : calcul informatisé contrat par contrat. Le montant de cette provision figure sur le récapitulatif établi par le département informatique à la date d'arrêté. *Les tardifs font l'objet d'une estimation qui est incorporée dans le montant total de la provision.* Cette estimation est faite au vu des déclarations tardives collectées jusqu'à la fin du deuxième moi qui suit la clôture de l'exercice comptable soit le 28 Février de l'exercice N+1. Le montant des provisions mathématiques relatives aux polices d'épargnes et de capitalisations est annulé pour éviter le double emploi des provisions techniques.

Provision d'égalisation : Montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

A.2. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Il est procédé à la date d'arrêté à l'évaluation des placements selon leur valeur de marché. La valeur de marché est déterminée séparément pour chaque catégorie de placements de même nature. La moins-value **globale** constatée par rapport à la valeur comptable nette des placements fait l'objet d'une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

B - Les régularisations :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de l'ancienneté de l'arrière (notamment contentieux).

Parts des réassureurs dans les PANE : Le calcul est effectué en fonction du taux de cession.

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé est affecté aux primes à annuler.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

C. Amortissements et autres provisions :

C.1. Amortissements : Calcul extra comptable.

C.2. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

L'acquisition du portefeuille « vie et capitalisation » de la société Assurances CARTE. Le prix de cette acquisition a été enregistré pour sa totalité au niveau du capital.

IV - NOTES SUR LE BILAN :**AC1 – Actifs incorporels**

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2011 la somme de 16 413 392,084 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2011 la somme de 824 477,022 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2011	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	16 399 952,084	-	819 997.604	819 997.604	15 579 954.480
Logiciels	13 440.000	-	4 479.552	4 479.552	8 960.448
Total	16 413 392.084	-	824 477.156	824 477.156	15 588 914.928

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2011 la somme de 22 170.820 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2011 la somme de 5 009.257 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2011	Total Amort.	Valeur nette
Matériel bureautique	413.300	-	7.700	7.700	405.600
Matériel informatique	21 757.520	-	5 001.557	5 001.557	16 755.963
Total	22 170.820	-	5 009.257	5 009.257	17 161.563

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent au 31/12/2011 la somme de 52 415 134,543 Dinars.

Libelle	Placement Brut 2011	Amort/Prov. 2011	Placement Net 2011	Placement Net 2010
Titres à revenus variables	7017 134.543	34 648.196	6 982 486.347	4 114 522.745
Titres à revenus fixes	41 398 000.000	-	41 398 000.00 0	31 554 000.00 0
Dépôt Bancaires	4 000 000,000	-	4 000 000,000	-
Total	52 415 134.543	34 648.196	52 380 486.34 7	35 668 522.74 5

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques au 31/12/2011 s'élève à 175 859.907 contre une valeur de 9 963.210 Dinars au 31/12/2010.

AC6 – Créances**AC611 – Primes acquises et non émises**

Les primes acquises et non émises totalisent en 2011 la somme de 2 090 526.918 Dinars.

Libelle	2011	2010
Primes acquises et non émises	2 093 118.530	2 386 748.000
Provision pour Annulation Primes	2 591.612	2 468.202
Total	2 090 526.918	2 384 280.424

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2011 la somme nette des primes à recevoir soit 1 210 326.365 Dinars contre une valeur de 1 249 500.524 Dinars au 31/12/2010.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 2 258 710,830 Dinars en 2011.

Libellés	2011	2010
Personnel	28 078.889	-
Débiteurs divers	2 230 631.941	6 109 522.911
Total	2 258 710.830	6 109 522.911

AC7 – Autres éléments d'actifAC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Le total de la trésorerie au 31/12/2011 s'élève à 5 577 186.582 Dinars.

Libelles	2011	2010
Banques	5 537 062.897	4 180 658.668
CCP	37 485.323	549.550
Caisses	2 638.362	-
Total	5 577 186.582	4 181 208.218

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 2 025 981.005 Dinars en 2011.

Libellés	2011	2010
Intérêts courus et non échus	1 403 877.177	1 081 539.000
Primes sur remboursement BTA	622 103.828	500 905.000
Total	2 025 981.005	1 582 444.000

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)

	01/01/2011 avant affectation	Réduction de Capital	Augmentation de Capital	Résultat 2011	Situation au 31/12/2011
Capital social	3 000 000	2 000 000	18 000 000		19 000 000
Résultat de l'exercice			-	1 277 451	
Total	3 000 000	2 000 000	18 000 000	1 277 451	20 277 451

Le capital social de la société « CARTE Vie » est composé de 1 900 000 actions dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
CARTE ASSURANCES	1 883 810	99.15%
COFITE SICAF	5 000	0.26%
COTIF SICAR	340	0.02%
CITE	170	0.01%
Mr Hassine Doghri	10 000	0.53%
Mr Mehdi Doghri	340	0.02%
Mme Afifa Boughzou	340	0.02%
Total	1 900 000	100,000 %

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2011 la somme de 53 996 039,731 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2011	2010
Provisions Mathématiques	50 280 382.000	40 041 080.000
Provisions pour sinistres à payer	3 595 778.217	2 724 165.476
Provisions d'égalisations et équilibrage	119 879.514	464 126.000
Total	53 996 039.731	43 229 371.476

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2011 la somme de 5 574 971.797 Dinars.

Libellés	2011	2010
Commissions à payer	352 452,992	473 639.840
Primes cédées sur PANE	0.000	0.000
Comptes courants agents	3 834.206	-
Ristournes à payer	14 194.887	9 964.447
Primes en attente D'affectation	5 204 489.712	5 747 322.521
Total	5 574 971.797	6 230 926.808

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 239 312.039 en 2011 contre une valeur de 74 426.402 au 31/12/2010.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2011 la somme de 1 169 719.737 Dinars.

Libellés	2011	2010
Personnel	84 601.637	28 323.000
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 085 118.100	-
Total	1 169 719.737	28 323.000

PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs s'élèvent à 67 659.374 Dinars en 2011.

Libellés	2011	2010
Loyers Coraus	26 666.667	-
Autres produits constatés d'avance	40 992.707	22 346.000
Total	67 659.374	22 346.000

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT**PRV1 Primes :**

Les primes émises et acceptées s'élèvent à 22 814 521.680 Dinars nettes de réassurances en 2011.

PRV2 Produits de placements :

Les produits de placements s'élèvent à 2 978 626,557 Dinars en 2011.

CHV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres totalisent la somme nette de 4 624 967.911 Dinars en 2011 détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2011	Cessions 2011	Opérations nettes 2011
Sinistres payés	3 936 894.514	17 642.857	3 919 251.657
Var. Prov. RAR	871 612.951	165 896.697	705 716.254
Total	4 808 507.465	183 539.554	4 624 967.911

CHV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste Variation des autres provisions techniques représente les variations de la provision mathématiques et de la provision d'égalisation et s'élève à de 9 895 055.514 Dinars en 2011.

CHV4 Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation totalisent la somme de 8 372 275. Dinars en 2011 détaillée comme suit :

Libellés	2011
Frais d'acquisition	6 300 810.111
Frais d'administration	2 071 465.721
Total	8 372 275.832

CHV5 Autres charges techniques:

Les autres charges techniques s'élèvent à 91 696.193 Dinars en 2011.

CHV9 Charges de placements:

Les charges de placements s'élèvent à 226 729.864 Dinars en 2011.

CHV10 Moins values non réalisées sur placements:

Les moins values non réalisées sur placements s'élèvent à 71 970.960 Dinars en 2011.

RTV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique est de 2 510 451.963 Dinars en 2011.

CHNT3 Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques représentent principalement les provisions pour dépréciation des créances et s'élèvent à 93 850.296

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :**

Il s'agit des encaissements suivants :

- Encaissements des primes à recevoir : 10 590 856.616 Dinars
- Encaissements des acomptes de primes : 10 788 431.031 Dinars

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Il s'agit des Décaissements pour sinistres d'un montant de 3 761 992.516 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à 7 090 850.542 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

- Les sommes versées au personnel s'élèvent à 399 105.914 Dinars.
- Les sommes versées aux fournisseurs sont de 83 546.048 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

- Emprunt obligataire : 4 000 000.000 Dinars
- Placement Bancaires : 10 000 000.000 Dinars
- Actions: 7 521 437,927 Dinars
- Billets de trésorerie: 2 300 000,000 Dinars

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers:

- Actions: 7 189 752.946 Dinars
- Placement Bancaires : 6 000 000.000 Dinars
- Obligations : 656 000.000 Dinars
- Billets de trésorerie : 117 540.000 Dinars

F 9 : Produits financiers reçus :

- Intérêts : 814 446.833 Dinars
- Dividendes : 9 224,673 Dinars

F 11 : Autres mouvements :

- CNSS : 71 258.577 Dinars
- Autres impôts et taxes : 216 770.172 Dinars
- Retenues à la source : 301 816.519 Dinars

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

- Matériel de bureau : 413,300 Dinars
- Matériel informatique : 9 642.220 Dinars
- Logiciels 13 440.000 Dinars

VII Notes complémentaires

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12

3-Ventilation des charges du personnel :

-Les salaires : 514 560.941 Dinars

-Les charges sociales : 115 082.466 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions banques et poste : 6 996 152.308

- Commissions agents généraux : 73 529.550

- Commissions courtiers : 21 168.684

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- Nord : 22 658 637.099

- Centre : 99 092.576

- Sud : 338 192.346

6-Provisions techniques d'assurance vie :

- Charges des provisions d'assurance vie à la clôture : 50 280 382,000 Dinars

- Charges des provisions d'assurance vie à l'ouverture: 40 041 080,000 Dinars

ANNEXE N° 8
Mouvement ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels		13 440,000		13 440,000			4 479,552				4 479,552		8 960,448
Fonds commercial		16 399 952,084		16 399 952,084			819 997,604				819 997,604		15 579 954,480
Total actifs incorporels		16 413 392,084	0,000	16 413 392,084	0,000	0,000	824 477,156	0,000	0,000	0,000	824 477,156	0,000	15 588 914,928
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines													
Autres installations, outillage et mobilier		22 170,820		22 170,820			5 009,257				5 009,257		17 161,563
Total actifs corporels d'exploitation	0,000	22 170,820	0,000	22 170,820	0,000	0,000	5 009,257	0,000	0,000	0,000	5 009,257	0,000	17 161,563
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP		7 017 134,543		7 017 134,543				34 648,196			34 648,196		6 982 486,347
Obligations et autres titres à revenus fixe		41 398 000,000		41 398 000,000									41 398 000,000
Autres prêts													
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		4 000 000,000		4 000 000,000									4 000 000,000
Placements des contrats en unité de compte													
Total placements	0,000	52 415 134,543	0,000	52 415 134,543	0,000	0,000	0,000	34 648,196	0,000	0,000	0,000	34 648,196	52 380 486,347
Total Général	0,000	68 850 697,447	0,000	68 850 697,447	0,000	0,000	829 486,413	34 648,196	0,000	0,000	829 486,413	34 648,196	67 986 562,838

ANNEXE N° 9
Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours				
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	7 017 134,543	6 982 486,347		34 648,196
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	41 398 000,000	41 398 000,000		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	4 000 000,000	4 000 000,000		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	52 415 134,543	52 380 486,347	0,000	34 648,196
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	52 380 486,347	52 415 134,543		34 648,196
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les				
provisions techniques	6 323 820,740	6 323 820,740		
TOTAL	58 704 307,087	58 738 955,283	0,000	34 648,196

ANNEXE N° 10**Etat des règlements et des provisions pour sinistre à payer**

Année d'inventaire	Exercice de survenance
	2 011
<i>Inventaire 2011</i>	
Règlements cumulés	3 761 993
Provisions pour sinistres	871 613
Total charges des sinistres	4 633 605
Primes acquises	23 095 922
% sinistres / primes acquises	20,06%

ANNEXE N° 11
Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus & frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers			
Revenu des participations		79 006,053	79 006,053
Revenu des autres placements		2 656 052,813	2 656 052,813
Autres revenus financiers		35 750,803	35 750,803
Total produits des placements	0,000	2 770 809,669	2 770 809,669
Intérêts			0,000
Frais externes		226 729,864	226 729,864
Autres frais			0,000
Total charges des placements	0,000	226 729,864	226 729,864

ANNEXE N° 12
Résultat technique par catégorie d'assurance vie

LIBELLES	Temporaires	Revalorisables	Epargnes	TOTAL
	décès			
Primes	16 843 489,862	4 620,931	6 247 811,228	23 095 922,021
Charges de prestations	-1 740 107,375		-2 196 787,139	-3 936 894,514
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-6 016 219,613	1 275,000	-4 751 723,852	-10 766 668,465
Solde de souscription	9 087 162,874	5 895,931	-700 699,763	8 392 359,042
Frais d'acquisition	-5 040 648,089		-1 260 162,022	-6 300 810,111
Autres charges de gestion nettes	-432 632,383		-1 730 529,531	-2 163 161,914
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 473 280,472	0,000	-2 990 691,553	-8 463 972,025
Produits nets de placements	1 072 089,912		1 608 134,867	2 680 224,779
Solde financier	1 072 089,912	0,000	1 608 134,867	2 680 224,779
Primes cédées et/ou retrocédées	-281 400,341			-281 400,341
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	17 642,857			17 642,857
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	165 896,697			165 896,697
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	-299,046			-299,046
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-98 159,833	0,000	0,000	-98 159,833
Résultat technique	4 587 812,481	5 895,931	-2 083 256,449	2 510 451,963
<u>Informations complémentaires</u>				
Montant des rachats				
Intérêts techniques bruts de l'exercice				
Provisions techniques brutes à la clôture	22 905 662,880	242 582,000	30 847 794,852	53 996 039,731
Provisions techniques brutes à l'ouverture (*)	16 889 443,476	243 857,000	26 096 071,000	43 229 371,476
A déduire				
Provisions devenues exigibles				

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

Libellé de la rubrique	Situation au	Résultat	Réduction	Augmentation	Reclassements	Autres	Situation au
	01 - janvier 2011	2011	de capital	de capital	internes aux capitaux propres	Variations	31 - décembre 2011 avant affectation du résultat 2011
Capital social et fonds d'établissement	3 000 000,000		-2 000 000,000	18 000 000,000			19 000 000,000
Fonds d'établissement constitué							
Fonds social complémentaire							0,000
Primes liées au capital social							0,000
Réserves de réévaluation							0,000
Réserves légale							0,000
Réserves facultative							0,000
Réserve de capitalisation							
Report à nouveau							0,000
Provisions à caractère durable							
Résultat de l'exercice		1 277 451,767					1 277 451,767
Réserves de consolidation groupe							
Réserves hors groupe							
Résultat hors groupe							
Situation nette	3 000 000,000	1 277 451,767	-2 000 000,000	18 000 000,000	0,000	0,000	20 277 451,767

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif au contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE », arrêtés au 31 Décembre 2011.

Les états financiers ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2011, un total bilan net de 81 325 154 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice 2011 de 1 277 452 Dinars.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE » au 31 Décembre 2011. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE VIE » au 31 Décembre 2011 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie du 1er Janvier 2011 au 31 Décembre 2011 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ASSURANCES CARTE VIE » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 26 Avril 2012

P/CMC-DFK International

Chérif BEN ZINA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations (autres que les rémunérations des dirigeants)

- 1- Au 31/12/2011, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE » affiche un solde débiteur de 2 168 502 DT. Ce compte n'est pas rémunéré.
- 2- La société a conclu un contrat de location avec la société mère « ASSURANCES CARTE » au titre duquel, la société « ASSURANCES CARTE VIE » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à une augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. La charge de l'exercice 2011 est de 26 666 Dinars.
- 3- La société mère « ASSURANCES CARTE » a transféré à sa filiale « ASSURANCES CARTE VIE » le portefeuille de la branche vie en contre partie d'une prise de participation au capital de cette dernière pour un montant de 18 000 000 Dinars. La date d'effet de ce transfert est le 01 Janvier 2011.

II-Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La Direction Générale perçoit des rémunérations nettes pour 73 787 Dinars correspondant aux salaires et autres avantages de l'exercice 2011.

Le président du conseil d'administration perçoit des rémunérations nettes pour 40 000 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 Avril 2012

P/CMC-DFK International

Chérif BEN ZINA

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2011. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M Mohamed Ali ELOUANI CHERIF et M Mustapha MEDHIOUB.

Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2011
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	46 292	132 406
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	72 052	276 131
Créances sur la clientèle	(3)	2 726 789	2 299 105
Portefeuille-titres commercial	(4)	334	455
Portefeuille d'investissement	(5)	67 755	64 981
Titres mis en équivalence	(6)	0	3 127
Valeurs immobilisées	(7)	38 978	35 215
Actif d'impôt différé	(8)	19 362	27 669
Autres actifs	(9)	38 784	44 643 *
TOTAL ACTIF		3 010 346	2 883 732
PASSIF			
Banque centrale et C.C.P	(10)	12 002	110 059
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(11)	38 591	73 271
Dépôts et avoirs de la clientèle	(12)	2 448 881	2 247 089
Emprunts et ressources spéciales	(13)	279 182	238 495
Passif d'impôt différé		1 876	1 298
Autres passifs	(14)	85 136	81 958 *
TOTAL PASSIF		2 865 668	2 752 170
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		4 140	4 195
Intérêts des minoritaires dans le résultat		43	145
Total des intérêts des minoritaires		4 183	4 340
CAPITAUX PROPRES			
Capital		196 000	196 000
Réserves consolidées et assimilées		(70 050)	(73 404)
Résultat net consolidé		14 545	4 626
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(15)	140 495	127 222
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		3 010 346	2 883 732

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité.

Etat des Engagements Hors Bilan consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2011
(Unité: en milliers de dinars)

<i>PASSIFS EVENTUELS</i>	Note	31/12/2011	31/12/2010
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	16	486 911	452 921
HB 2- Crédits documentaires	17	73 115	72 425
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		560 026	525 346
 <i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
HB 4-Engagements de financement donné	18	101 681	151 798
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		101 681	151 798
 <i>ENGAGEMENTS RECUS</i>			
HB 7- Garanties reçues	19	945 522	751 732
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		945 522	751 732

Etat de résultat consolidé

Période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011

(Unité: en millier de dinars)

	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
Intérêts et revenus assimilés	(20)	158 541	135 527
Commissions perçues	(21)	40 673	37 416
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	(22)	9 697	7 868
Revenus du portefeuille d'investissement	(23)	3 530	3 139
Total produits d'exploitation bancaire		212 441	183 950
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	(24)	68 782	58 277
Commissions encourues	(25)	2 536	2 839
Total charges d'exploitation bancaire		71 318	61 116
PRODUIT NET BANCAIRE		141 123	122 834
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(26)	(30 762)	(25 783)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(27)	(668)	(2 421)
Autres produits d'exploitation		34	59
Frais de personnel	(28)	(59 362)	(51 205)
Charges générales d'exploitation	(29)	(19 059)	(18 757)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(6 064)	(5 085)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		0	401
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 242	20 042
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		92	(64)
Impôts sur les sociétés	(30)	(9 535)	(15 208)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		15 799	4 770
Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments extraordinaires		(1 210)	0
Intérêts des minoritaires		44	145
RESULTAT NET CONSOLIDE		14 545	4 626
RESULTAT PAR ACTION (en DT)	(31)	0,742	0,236

Etat de Flux de Trésorerie consolidé
Période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011
 (Unité: en millier de dinars)

	Exercice 2011	Exercice 2010
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaires encaissés	207 414	153 028
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(69 094)	(66 475)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	5 840	5 090
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires	82	(39)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	(471 498)	(419 876)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	198 063	247 580
Augmentation/diminution Titres de Placement	(215)	101
Sommes versées au personnel & créateurs divers	(65 653)	(67 545)
Autres flux de trésorerie	10 514	(10 903)
Impôt sur les sociétés	(1 544)	(1 098)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(186 091)	(160 138)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	2 489	2 380
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	1 445	2 159
Acquisitions/cessions sur immobilisations	(9 681)	(4 976)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(5 747)	(437)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission / Remboursement d'emprunts	38 297	(9 462)
Augmentation/diminution ressources spéciales	2 823	(3 155)
Dividendes versés	(850)	(645)
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement	40 270	(13 262)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(151 568)	(173 836)
Liquidités et équivalents en début d'exercice	(32) 219 197	393 056
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	(33) 67 629	219 220

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- la norme comptable générale NCT 1 ;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2011.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- la société mère : UIB
- les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif ;

Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Union Internationale de Banques	Financier	100%	Mère	Intégration Globale	100%
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%
L'Intermédiaire International	Financier	99,84%	Filiale	Intégration Globale	99,84%
Internationale SICAR	Financier	34%	Filiale	Intégration Globale	34%

Deux évènements significatifs ont impacté le périmètre de consolidation du groupe UIB pour l'arrêté des états financiers consolidés au 31 décembre 2011, à savoir :

- La sortie de l'AIL du périmètre de consolidation à la suite de la décision de l'UIB de céder sa participation dans le capital de l'AIL à la BTK, cession concrétisée début 2012.
- L'achat par l'UIB de la participation de la BTE dans le capital de l'INI, ce qui a augmenté la participation de l'UIB de 60,34% à 99,84%.

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les Etablissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) à fin Décembre 2010 ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios et intérêts réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2011 et au sens de la circulaire BCT 91-24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée en décembre 2011.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé est déduit des résultats.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

A ce titre, les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à 292 KDT.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 6.700 KDT.

5.2.3 Traitement des intérêts impayés sur crédit à M.T

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés en contrepartie de comptes d'intérêts réservés. Ils sont ainsi présentés en net à l'actif du bilan. Les intérêts et commissions sur CMT réglés par le débit de comptes clients qui ont été classés douteux à posteriori sont déduits des produits de la banque et logés dans les chapitres d'intérêts et commissions réservés prévus à cet effet.

5.3- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...)

5.4- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

5.5- Titres de participations

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31/12/2011 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le groupe est constitué des filiales consolidés avec la méthode d'intégration globale.

Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
 - les commissions entre sociétés du Groupe ;
 - les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
 - les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB ;
 - les cessions de créances par l'UIB à la société Internationale de Recouvrement de Créances.
 - les charges de personnels facturées par l'UIB à ses filiales
-

NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)***NOTES SUR LES POSTES D'ACTIF****Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 46.292 KTND contre 132.406 KTND au 31/12/2010 se détaillant ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
CAISSE ESPECES EN DINARS	15 717	12 937
ESPECES EN ROUTE	582	437
REMISE DES FONDS A IBS	1 933	2 842
ALIMENTATION GAB	4 718	5 909
CAISSE ESPECES EN DEVICES	1 322	1 006
BCT COMPTE ORDINAIRE	22 001	108 864
CCP COMPTES ORDINAIRES	656	1 048
Sous-Total	46 929	133 043
Provisions /Suspens Caisse, Ccp, Bct	(637)	(637)
Total	46 292	132 406

La provision constituée sur les postes de cette rubrique est de 637 KTND au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
PROVISIONS / SUSPENS CAISSE ESPECES	(41)	(41)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE BCT	(145)	(145)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE CCP	(451)	(451)
TOTAL	(637)	(637)

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 72.052 KTND contre 276.131 KTND au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

En KTND

	31/12/2011	31/12/2010
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES	72 211	275 000
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS	0	1 290
S.TOTAL	72 211	276 290
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(159)	(159)
TOTAL	72 052	276 131

Les créances brutes sur les établissements bancaires totalisent 72.211 KTND au 31 décembre 2011 contre 275.000 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
PLACEMENT DINARS CHEZ BCT	0	7 000
PLACEMENT DEVICES CHEZ BCT	45 986	160 354
PLACEMENTS CHEZ LES CORRESPONDANTS	8 423	72 470
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS		
ETRANGERS	0	28 156
PLACEMENT DEVISE MARCHE A TERME	15 477	0
AUTRES CREANCES / CONFRERES	0	6 000
AUTRES CREANCES/ SG	1 450	0
AUTRES CONCOURS	875	1 020
S.TOTAL	72 211	275 000

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Au 31/12/2011, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 2.726.789 KTND contre 2.299.105 KTND au 31/12/2010, se détaillant comme suit :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	258 486	355 277
AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE	2 906 374	2 385 323
CRÉDITS SUR RESSOURCES SPÉCIALES	19 760	16 173
Total	3 184 620	2 756 773
AGIOS RÉSERVÉS ET PROVISIONS	(457 831)	(457 668)
Total Net des Provisions	2 726 789	2 299 105

Les provisions et les réservations sur crédits à la clientèle se détaillent ainsi :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES	(258 275)	(264 850)
Total Provisions Risque De Contre Partie	(258 275)	(264 850)
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTÉS	(150 963)	(147 479)
INT RÉSERVÉS / CONSOLIDATIONS	(9 578)	(9 282)
INT RESERVES/ CREDITS A COURT TERME	(2 983)	(2 403)
INT/RÉSERVÉS /CRÉDITS MOYEN TERME	(30 635)	(28 947)
INT RÉSERVÉS/CRÉDITS/RESSOURCES SPÉCIALES	(2 455)	(2 326)
COMMISSIONS RÉSERVÉES/CAUTIONS TND	(412)	(412)
AUTRES COMMISSIONS RÉSERVÉES	(2 530)	(1 970)
PRODUITS DIVERS RÉSERVÉS	0	0
Total Intérêts & Agios Réservés	(199 556)	(192 818)
Total	(457 831)	(457 668)

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 334 KTND au 31/12/2011 contre 455 KTND au 31/12/2010, cette rubrique est constituée par des titres de placements souscrits par l'INI à hauteur de 166 KTND et par la SICAR à hauteur de 168 KTND.

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste totalise 67.755 KTND au 31/12/2011 contre 64.981 KTND au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
-TITRES D'INVESTISSEMENT	33 919	33 883
-TITRES DE PARTICIPATIONS	41 249	39 030
S/Total	75 168	72 913
-PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE TITRES DE PART.	(7 413)	(7 932)
Total	67 755	64 981

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
EMPRUNT OBLIGATAIRE	0	500
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	0	14
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	33 000	33 000
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	628	440
CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERES SICAR	291	(70)
TOTAL	33 919	33 883

Note 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UIB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence.

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
TITRES AIL	0	3 127
Total	0	3 127

L'AIL n'a pas fait l'objet de consolidation dans le groupe UIB et ce à la suite de la décision de cession de l'UIB à la BTK fin de l'exercice 2011 ; cession concrétisée début 2012.

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées présentent un solde net de 38.978 KTND au 31/12/2011 contre 35.215 KTND au 31/12/2010 détaillé comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
FONDS DE COMMERCE	277	277
(-) AMORTISSEMENTS FONDS DE COMMERCE	(150)	(137)
DROIT AU BAIL	62	20
LOGICIELS INFORMATIQUES ACQUIS	7 100	5 831
(-) AMORTISSEMENTS LOGICIELS INFORMATIQUES ACQUIS	(5 013)	(4 157)
IMMOBILISATION EN COURS	1 264	214
Total	3 540	2 048

Immobilisations corporelles :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
IMMEUBLE D 'EXPLOITATION	10 263	10 299
(-) AMORTISSEMENTS	(3 591)	(3 422)
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2 830	2 659
(-) AMORTISSEMENTS	(439)	(388)
MATÉRIEL ROULANT	1 708	1 620
(-) AMORTISSEMENTS	(1 296)	(1 385)
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU	5 555	5 537
(-) AMORTISSEMENTS	(5 273)	(5 172)
MATÉRIEL POUR TRAITEMENT INFORMATIQUE	9 971	10 109
(-) AMORTISSEMENTS	(9 965)	(10 097)
IMMOBILISATIONS MATÉRIELS INFORMATIQUES	11 219	9 964
(-) AMORTISSEMENTS	(7 029)	(5 488)
AMÉNAGEMENTS AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	18 011	15 790
(-) AMORTISSEMENTS	(12 958)	(12 198)
TERRAINS	735	735
MATÉRIEL AMICAL	18	18
(-) AMORTISSEMENTS	(18)	(18)
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	35	35
(-) AMORTISSEMENTS	(13)	(9)
EQUIPEMENT LOGEMENT DE FONCTION PERSONNEL	104	103
(-) AMORTISSEMENTS EQUIPEMENT LOGEMENT DE FONCTION PERSONNEL	(76)	(67)
MOBILIER DE BUREAU	2 123	1 888
(-) AMORTISSEMENTS	(944)	(761)
MATÉRIEL DE BUREAU	2 558	2 366
(-) AMORTISSEMENTS	(995)	(761)
AMÉNAGEMENT IMMEUBLES EN LOCATION	15 008	12 716
(-) AMORTISSEMENTS	(3 528)	(2 334)
IMMOBILISATION CABLAGE INFORMATIQUE	327	315
(-) AMORTISSEMENTS	(165)	(133)
CABLAGES	221	168
(-) AMORTISSEMENTS	(57)	(38)
ENSEIGNES SIGNALÉTIQUE	1 833	1 695
(-) AMORTISSEMENTS ENSEIGNES SIGNALÉTIQUE	(735)	(581)
IMMOBILISATIONS EN COURS	1	1
Total	35 438	33 166

Note 8 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2011, 19.362 KTND contre 27.669 KTND au 31 décembre 2010. Cet actif correspond principalement au droit de déductibilité future des dotations aux provisions ayant subies l'impôt, de l'amortissement différé constaté en 2009 et 2010 et de la perte fiscale reportable constatée par l'UIB en 2010.

Note 9 : Autres actifs

Ce poste présente un solde de 38.784 KTND au 31/12/2011 contre 44.643 KTND au 31/12/2010 se détaillant ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
COMPTES D'ATTENTE ET DE RÉGULARISATION	28 534	42 442
CRÉANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	11 348	12 221
AUTRES	1 477	1 619
S/Total	41 359	56 282
PROVISIONS SUR COMPTES DE REGULARISATION	(572)	(10 353)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE	(2 003)	(1 286)
S/Total	(2 575)	(11 639)
Total	38 784	44 643

(*Un reclassement d'un compte technique débiteur est effectué entre la rubrique autres comptes de régularisation passif vers la rubrique autres comptes de régularisation actif.

NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**Note 10 : Banque Centrale & CCP**

L'encours des emprunts auprès de la BCT s'élève au 31 décembre 2011 à 12.002 KTND constitué par un emprunt auprès de la BCT de 12.000 KTND

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
EMPRUNT DINARS AUPRES DE LA BCT	12 000	110 000
DETTES RATTACHEES	2	59
TOTAL	12 002	110 059

Note 11 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2011 à 38.591 KTND contre 73.271 KTND au 31 décembre 2010 se détaillant comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	38 173	72 880
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	414	331
AUTRES SOMMES DUES	4	60
Total	38 591	73 271

Note 12 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2.448.881 KTND au 31 décembre 2011 contre 2.247.089 KTND au 31 décembre 2010. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
DÉPÔTS À VUE	688 638	723 339
COMPTES EPARGNES	821 742	726 632
COMPTES À TERME ET BONS DE CAISSE	701 229	542 268
CERTIFICATS DE DÉPÔTS	145 164	184 873
AUTRES DÉPÔTS ET AVOIRS	92 108	69 978
Total	2 448 881	2 247 089

Note 13 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 279.182 KTND au 31 décembre 2011 contre 238.495 KTND au 31 décembre 2010 il se détaille comme suit :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
RESSOURCES SPECIALES	27 621	25 792
EMPRUNT OBLIGATAIRE	136 195	93 098
EMPRUNT EN DEVISES	31 985	36 784
EMPRUNTS SUBORDONNES	80 000	80 000
DETTES RATTACHEES	3 381	2 822
TOTAL	279 182	238 495

La rubrique Emprunts obligataire a enregistré une augmentation nette de 43 097 KTND expliquée par l'émission d'un premier emprunt obligataire en 2011 d'un montant de **50 MTND**, et par le remboursement de la deuxième échéance de l'emprunt obligataire (**6,902 MTND**) émis par l'UIB en juillet 2009.

La baisse de l'encours de l'emprunt en devises est expliquée par le remboursement des échéances 2011 de l'emprunt en dollars (**4,799 MTND**) contracté auprès de la Société Générale en 2009

L'UIB a émis un nouvel emprunt obligataire UIB 2011-02, au 31-12-2011, ledit emprunt a été clôturé début 2012.

Note 14 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 85.136 KTND au 31 décembre 2011 contre 81.958 KTND au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT(*)	9 186	12 619
FONDS GERES POUR COMPTE	9 929	8 932
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	41 850	40 084
AUTRES COMPTES DE PASSIF	18 555	14 352
PROVISIONS POUR PASSIFS	5 616	5 971
TOTAL	85 136	81 958

(*) Un reclassement d'un compte technique débiteur est effectué entre la rubrique autres comptes de régularisation passif vers la rubrique autres comptes de régularisation actif.

NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Note 15 : Capitaux propres

A la date du 31-12-2011, le capital social du Groupe s'élève à 196 000 KDT correspondant au capital de la société mère UIB. Il est composé de 17 600 000 d'actions et de 2 000 000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT, libérés en totalité.

Les capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2011, accusent au 31/12/2011 un total de 140.495 KTND contre 127.222 KTND au 31/12/2010. Les contributions de chaque société du périmètre dans les capitaux propres du Groupe, pour l'exercice 2011, se présentent comme suit:

En KTND

Désignation	UIB	INI	IRC	SICAR	TOTAL
Capital	196 000	0	0	0	196 000
Réserves consolidées et assimilées	(69 176)	(412)	(929)	467	(70 050)
Actions propres	0	0	0	0	0
Résultat net consolidé	15 146	80	(418)	(263)	14 545
TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2011	141 970	(332)	(1 347)	204	140 495

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 16 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 486.911 KTND au 31 décembre 2011 contre un solde de 452.921 KTND au 31 décembre 2010. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
CAUTIONS EMISES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	143 159	134 665
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS ETRANGERS	321 171	293 887
AVALS DONNES EN DINAR	4 905	4 334
AVALS DONNES EN DEVISES	17 676	20 035
TOTAL	486 911	452 921

Note 17: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 73.115 KTND au 31 décembre 2011 contre 72.425 KTND au 31 décembre 2010. Le solde se détaille ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT CONFIRMES	35 434	49 525
ACCEPTATION CREDOC IMPORT CONFIRMES	14 368	14 206
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	10 753	3 656
ACCEPTATION DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	3 603	1 523
ACCEPTATION DE CREDIT ACHETEUR IMPORT	42	41
S.TOTAL CREDOC IMPORT	64 200	68 951
CONFIRMATION DE CREDOC EXPORT	7 656	2 686
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE /CREDOC EXP	1 259	788
S.TOTAL CREDOC EXPORT	8 915	3 474
TOTAL	73 115	72 425

Note 18 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisés et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté. Les engagements donnés présentent un solde de 101.681 KTND au 31 décembre 2011 contre. 151.798 KTND au 31 décembre 2010

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	101 681	151 798
TOTAL	101 681	151 798

Note 19 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 945.522 KTND au 31 décembre 2011 contre 751.732 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
GARANTIES RECUES DE L'ETAT	120 414	54 684
GARANTIES RECUES DES AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	585 301	446 352
GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE	239 807	250 696
TOTAL	945 522	751 732

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 120.414 KTND au 31 décembre 2011 contre 54.684 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
SOTUGAR	16 798	17 545
FNG ET FOPRODI	5 352	5 157
AUTRES GARANTIES DE L'ETAT	98 264	31 982
TOTAL	120 414	54 684

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 585.301 KTND au 31 décembre 2011 contre 446.352 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS SUR ENGAGEMENTS DONNES A LEURS CLIENTS	321 171	293 887
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX	2 061	4 324
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS	54 457	57 696
CONFIRMATION BQUE CREDOC EXPORT	8 915	3 474
GARANTIES DONNEES PAR LA SOCIETE GENERALE	194 590	84 398
GARANTIE RECUE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES	4 107	2 573
TOTAL	585 301	446 352

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 239.807 KTND au 31 décembre 2011 contre 250.696 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
NANTISSEMENT ACTIONS & AUT VALEURS MOBILIERES	5 192	2 820
GARANTIES HYPOTHECAIRES SUR CREANCES CLASSEES	234 615	247 877
TOTAL	239 807	250 696

ETAT DE RESULTAT

Note 20 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 158.541 KTND au 31 décembre 2011 se détaillant ainsi :

KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
- OPÉRATIONS AVEC LES ÉTAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	1 315	1 808
- OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	150 747	125 976
- AUTRES INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	6 479	7 744
Total	158 541	135 527

Note 21 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 40.673 KDT au 31 décembre 2011 se détaillant ainsi :

KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
COMMISSIONS SUR COMPTE	4 639	4 588
COM/OPERATION DE CAISSE	1 002	886
COMMISSIONS SUR CREDITS	10 400	8 967
COM/MONETIQUE BANQUE A DISTANCE	10 245	8 950
AUTRES COMMISSIONS	4 085	4 284
COMMISSIONS SUR MDP	5 186	5 378
AUTRES PRODUITS SUR SERVICES FINANCIERS	5 116	4 363
TOTAL	40 673	37 416

Note 22 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève à 9.697 KTND au 31/12/2011 se détaillant ainsi :

KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
GAINS NET SUR TITRES DE TRANSACTION	0	11
AUTRES INTERETS SUR PLACEMENTS	273	-2
GAIN NET SUR OPERATIONS DE CHANGE	9 424	7 859
Total	9 697	7 868

Le gain sur les opérations de change se détaille comme suit :

KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
GAIN SUR RESULTAT CHANGE MANUEL	1 302	1 482
GAIN DE CHANGE SUR WESTERN UNION	60	173
GAIN DE CHANGE SUR OPERATION MONETIQUE	979	983
GAIN DE CHANGE DE SALLE DES MARCHES	6 728	5 526
PERTE DE CHANGE EXCEPTIONNELLE	-80	-65
RESULTAT DE LA REEVALUATION COMPTABLE DE LA POSITION DE CHANGE	435	-241
TOTAL	9 424	7 859

Note 23 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3.530 KTND au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	1 936	1 931
DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILÉS SUR TITRES DE PARTICIPATION	267	122
INTÉRÊT / TITRES D'INVESTISSEMENT AUTRES	594	533
INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	716	506
INTERETS SUR OBLIGATIONS	17	48
Total	3 530	3 139

Note 24 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 68.782 KTND au 31/12/2011 se détaillant ainsi :

KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
- OPÉRATIONS AVEC LES ÉTAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	5 301	5 073
- OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	53 247	41 836
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	10 027	9 824
- AUTRES INTÉRÊTS ET CHARGES	207	1 544
TOTAL	68 782	58 277

Note 25 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 2.536 KTND au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENTS ET PRELEVEMENTS	165	171
COMMISSIONS BCT/APPROVISIONNEMENT & RETRAIT BILLETS DE BANQUES DEVISES	65	72
FRAIS SUR COMPTES CORRESPONDANTS	2	16
REDEVANCES BOX DE CHANGE	38	20
FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	363	405
FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	69	56
FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	257	319
FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	650	735
REMUNERATION DU FONDS GERE SICAR	-67	96
FRAIS DE CONFECT CARNET DE CHQ	90	88
REDEVANCES PRESTATIONS IBS	904	861
TOTAL	2 536	2 839

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances non couvertes par provisions s'élèvent à 30.762 KTND au 31/12/2011 :

Désignation	KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
COUT NET DU RISQUE CLIENTELE	(34 126)	(23 009)
COUT NET DU RISQUE DIVERS	3 364	(2 774)
TOTAL	(30 762)	(25 783)

Note 27 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:

Les dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement totalisent 668 KTND au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION	(110)	(251)
DOTATION AUX PROV / FONDS GERE SICAR	(894)	(2 725)
PROFITS SUR TITRES PARTICIPATION	0	428
PERTE SUR TITRES DE PARTICIPATION	(1 271)	0
REPRISE DE PROVISION SUR TITRES PARTICIPATION	1 320	44
REPRISE PROV SUR FONDS GERE SICAR	287	83
TOTAL	(668)	(2 421)

Note 28 : Frais de Personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 59.362 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
- RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	(44 949)	(38 527)
- CHARGES SOCIALES	(11 340)	(10 356)
- AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	(3 073)	(2 322)
TOTAL	(59 362)	(51 205)

Note 29 : Charges générales d'exploitation

Les Charges générales d'exploitation totalisent 19.059 KTND au 31/12/2011 se détaillant ainsi :

Désignation	KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS	(8 354)	(7 373)
FRAIS DIVERS DE GESTION	(10 705)	(11 384)
TOTAL	(19 059)	(18 757)

Note 30 : Impôt sur les sociétés:

Le groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 35%. La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2011 totalise 9.535 KTND et se détaille comme suit :

Désignation	KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
IMPÔT COURANT	(645)	(611)
IMPÔT DIFFÉRÉ	(8 890)	(14 597)
TOTAL	(9 535)	(15 208)

Note 31 : Résultat par action.

Désignation	KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
RÉSULTAT NET (EN KDT)	14 545	4 626
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONS ORDINAIRES (EN KDT)	14 545	4 626
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS ORDINAIRES	19 600 000	19 600 000
Résultat par action (en DT)	0,742	0,236

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 32 : Liquidités et Equivalents de liquidités en début l'exercice.**

Les liquidités et équivalents de liquidité en début d'exercice s'élèvent à 219.197 KDT au 31/12/2011, se montant n'est pas conforme aux liquidités et équivalents de liquidité en fin de période 2010 (219.220 KDT), l'écart de 23 KTND provient de la différence entre les liquidités début de période dans les états financiers de l'INI certifiés par le commissaires aux comptes et les liquidités fin de période de l'année 2010 intégrée dans la consolidation de l'UIB sur la base des états financiers provisoires de l'INI

Note 33 : Liquidités et Equivalents de liquidités en fin d'exercice.

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période s'élèvent à 67.629 KTND au 31/12/2011 contre 219.220 KTND au 31/12/2010 et se détaillant ainsi :

Désignation	KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
- CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	92 915	300 397
- CRÉANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	24 715	101 560
- EMPRUNTS AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE	(12 000)	(110 000)
- DÉPÔTS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES & FINANCIERS	(38 170)	(72 906)
- TITRES DE TRANSACTIONS	169	169
Total	67 629	219 220

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de l'Union Internationale de Banques « UIB »*

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS
CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 11 Avril 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe « Union Internationale de Banques - UIB » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 3.010.346 mille dinars et un bénéfice consolidé de 14.545 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe « Union Internationale de Banques - UIB », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix

des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe « Union Internationale de Banques – UIB », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2011, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 5.2.2 « Provisions Collectives » aux états financiers décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 6 700 KDT, au titre de provisions dites « collectives », et par la même

d'affecter le résultat de l'exercice d'égal montant. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 23 Avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

ECC- MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Etats financiers annuels de SICAV**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Jelil BOURAOUI.

BILAN
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2011	31/12/2010
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>1,465,118.449</u>	<u>1,673,622.103</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		590,964.181	671,447.597
Emprunts obligataires		777,242.868	893,237.438
Autres valeurs		96,911.400	108,937.068
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>599,728.364</u>	<u>588,395.292</u>
Placements monétaires	AC 1	295,633.286	207,234.025
Disponibilités		304,095.078	381,161.267
Créances d'exploitations	AC 2	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitations		0.000	0.000
Autres Actifs	AC 3	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Autres Actifs		0.000	0.000
TOTAL ACTIF		<u>2,064,846.813</u>	<u>2,262,017.395</u>
<u>PASSIF</u>		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Opérateurs créditeurs	PA 1	4,618.721	5,133.895
Créditeurs divers	PA 2	17,461.741	19,349.988
TOTAL PASSIF		<u>22,080.462</u>	<u>24,483.883</u>
Capital	CP 1	<u>2,018,376.262</u>	<u>2,204,789.908</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>2,006,300.000</u>	<u>2,158,400.000</u>
Capital en début de période		2,158,400.000	2,834,700.000
Emission en nominal		0.000	93,700.000
Rachat en nominal		-152,100.000	-770,000.000
Sommes non distribuables		<u>12,076.262</u>	<u>46,389.908</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		46,389.908	-20,109.845
Sommes non distribuables exercice en cours		-34,313.646	66,499.753
Sommes distribuables		<u>24,390.089</u>	<u>32,743.604</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		20.692	13.747
Sommes distribuables de l'exercice en cours		24,369.397	32,729.857
ACTIF NET		<u>2,042,766.351</u>	<u>2,237,533.512</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2,064,846.813</u>	<u>2,262,017.395</u>

Etat de résultat
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

	Note	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
a- Dividendes	PR 1	20,467.048	22,224.169
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	37,840.011	41,907.028
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	9,864.028	15,936.243
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		68,171.087	80,067.440
- Charges de gestion des placements	CH 1	-18,677.281	-21,493.825
- Revenus Nets des placements		49,493.806	58,573.615
- Autres produits		0.000	0.000
- Autres charges	CH 2	-23,880.849	-24,474.761
RESULTAT D'EXPLOITATION		25,612.957	34,098.854
Régularisation du résultat d'exploitation		-1,243.560	-1,368.997
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		24,369.397	32,729.857
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1,243.560	1,368.997
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-65,187.382	35,356.269
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		27,626.441	30,773.278
Frais de négociation		-825.867	-200.175
Résultat non distribuable		-38,386.808	65,929.372
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-12,773.851	100,028.226

Etat de variation de l'actif net

Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
<u>AN 1 -VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATION D'EXPLOITATION</u>	<u>-12,773.851</u>	<u>100,028.226</u>
a- Résultat d'exploitation	25,612.957	34,098.854
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-65,187.382	35,356.269
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	27,626.441	30,773.278
d- Frais de négociation de titres	-825.867	-200.175
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-32,554.584</u>	<u>-35,973.340</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-149,438.726</u>	<u>-689,036.012</u>
a- Souscriptions		
Capital	0.000	93,700.000
Régularisation des sommes non distribuables	0.000	1,528.748
Régularisation des sommes distribuables	0.000	1,577.541
b- Rachat		
Capital	-152,100.000	-770,000.000
Régularisation des sommes non distribuables	4,073.162	-958.367
Régularisation des sommes distribuables	-1,411.888	-14,883.934
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>-194,767.161</u>	<u>-624,981.126</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début de période	2,237,533.512	2,862,514.638
b- en fin de période	2,042,766.351	2,237,533.512
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- en début de période	21,584	28,347
b- en fin de période	20,063	21,584
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>101.817</u>	<u>103.666</u>
<u>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</u>	<u>-0.32%</u>	<u>4.33%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

Arrêtés au 31/12/2011

I – Référentiel d'élaboration des états financiers annuels :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; si non à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

AC 1 : Note sur le portefeuille titres
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>	-	<u>362,953.186</u>	<u>590,964.181</u>	<u>28.93%</u>
ADWYA	7,500	17,386.369	52,815.000	2.59%
ATB	5,800	25,330.257	34,278.000	1.68%
ATL	10,058	21,983.477	55,178.188	2.70%
ATTIJARI BANK	1,100	20,207.940	20,572.200	1.01%
BIAT	1,000	43,984.133	74,444.000	3.64%
BT	6,750	51,295.000	72,272.250	3.54%
BTE (ADP)	1,000	29,004.700	29,829.000	1.46%
ENNAKL	825	8,827.500	7,910.100	0.39%
MAG GEN	418	17,551.600	56,622.698	2.77%
MONOPRIX	1,201	12,769.200	34,007.516	1.66%
POULINA GP HOLD	2,100	11,567.945	17,163.300	0.84%
SFBT	2,000	24,482.019	26,022.000	1.27%
TAIR	20,000	36,250.000	33,760.000	1.65%
TLS	1,600	23,592.259	46,136.000	2.26%
TPR	3,539	12,019.586	21,060.589	1.03%
UIB	470	6,701.201	8,893.340	0.44%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>96,484.264</u>	<u>96,911.400</u>	<u>4.74%</u>
ALYSSA	950	96,484.264	96,911.400	4.74%
<u>Obligations Privées</u>		<u>511,139.978</u>	<u>522,927.046</u>	<u>25.60%</u>
ATBSUB09 LIGA1	1,000	100,000.000	102,303.619	5.01%
ATL2009/3	1,000	60,000.000	60,013.442	2.94%
BHSUB07	200	12,105.978	12,141.147	0.59%
BNASUB09	2,000	173,320.000	178,823.052	8.75%
BTK09 CAT(A)	1,000	85,714.000	88,403.556	4.33%
SIHM 2008	1,000	80,000.000	81,242.230	3.98%
<u>Obligations BTA</u>		<u>251,575.000</u>	<u>254,315.822</u>	<u>12.45%</u>
BTA102013	250	251,575.000	254,315.822	12.45%
TOTAL		<u>1,222,152.428</u>	<u>1,465,118.449</u>	<u>71.72%</u>

AC 1 : Note sur les placement monétaires
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% l'Actif Net
<u>BTCT</u>				
<u>Ligne</u>	-			
BTCT 280212 52S	200	191,173.722	197,088.176	9.65%
BTCT 280212 52S	100	95,655.487	98,545.110	4.82%
Total placements monétaires		<u>286,829.209</u>	<u>295,633.286</u>	<u>14.47%</u>

PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

Désignation	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>17,281.360</u>	<u>19,738.425</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>3,185.688</u>	<u>2,485.744</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>37,840.011</u>	<u>41,907.028</u>
Revenus des obligations Etat	12,200.000	12,199.951
Revenus des obligations privées	25,640.011	29,707.077
TOTAL	58,307.059	64,131.197

PR 2 : Note sur les revenus des placements
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

Désignation	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
- Intérêts des bons de trésor	9,864.028	12,046.577
Intérêts des certificats de dépôt	0.000	0.000
Intérêts sur les avoirs bancaires	0.000	3,889.666
Total placements monétaires	9,864.028	15,936.243

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2010</u>	<u>2,204,789.908</u>	<u>2,204,789.908</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-152,100.000</u>	<u>-152,100.000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-34,313.646</u>	<u>-9,923.557</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	-38,386.808	-38,386.808
- Régularisation sommes non distribuables	4,073.162	4,073.162
- Sommes distribuables de la période	-	24,390.089
<u>Montant fin de période au 31/12/2011</u>	<u>2,018,376.262</u>	<u>2,042,766.351</u>

**CP 2 : Note sur le capital
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)**

<u>Capital au 31/12/2010</u>	
* Montant	2,158,400.000
* Nombre de titres en circulation	21,584
* Nombre d'actionnaires	19
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	0.000
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	152,100.000
* Nombre de titres rachetés	1,521
<u>Capital au 31/12/2011</u>	
* Volume	2,006,300.000
* Nombre de titres en circulation	20,063
* Nombre d'actionnaires	16

**Notes sur le passif et autres actifs
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)**

	Libelle	31/12/2011
<u>AC 2</u>	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0.000</u>
	Dividendes à recevoir	0.000
	Intérêts à recevoir	1,875.288
	Obligations amorties BATAM	80,000.000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81,875.288
<u>AC 3</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>0.000</u>
	RàS sur BTA	0.000
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>4,618.721</u>
	Frais du Gestionnaire	692.811
	Frais du Dépositaire	513.193
	Frais de Distributeur	3,412.717
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>17,461.741</u>
	Etat retenue à la source	84.000
	Redevance CMF	173.112
	Charges à payer ex. ant.	1,334.966
	Budget des charges à payer ex. en cours	15,869.663
	<u>Charges à payer sur l'exercice 2011</u>	<u>21,381.483</u>
	Jetons de présence	11,250.000
	Honoraire commissaires aux comptes	6,721.200
	Frais Assemblée	2,395.167
	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	282.476
	Réajustement sur charges budgétisées antérieures	80.240

**Notes sur les charges et produits de gestion
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)**

	Libelle	31/12/2011
CH 1	Charges de gestion des placements	18,677.281
	Rémunération du Gestionnaire	2,801.603
	Rémunération du Dépositaire	2,075.264
	Rémunération du Distributeur	13,800.414
CH 2	Autres charges	23,880.849
	Redevance CMF	2,075.264
	Services bancaires et assimilés	421.701
	Charges diverses	1.201
	Impôts, taxes et versements assimilés	1.200
	Dotations aux Charges Budgétisées	21,381.483
	Abonnement pour Charges Budgétisées	0.000
PR 3	Autres Produits	0.000
	Autres produits	0.000

**Note sur les sommes distribuables
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)**

	Resultants distributable	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2010 et antérieurs	958,338.680	-47,003.936	911,334.744
Exercice 2011	25,612.957	-1,243.560	24,369.397
Total	983,951.637	-48,247.496	935,704.141

**Données par actions et ratios pertinents
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)**

Données par action	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des placements	3.398	3.710	3.191	3.936
Charges de gestion des placements	-0.931	-0.996	-0.807	-0.880
Revenu net des placements	2.467	2.714	2.384	3.056
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-1.190	-1.134	-0.858	-1.202
Résultat d'exploitation	1.277	1.580	1.527	1.854
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.062	-0.063	0.164	-0.042
Somme distribuables de l'exercice	1.215	1.516	1.690	1.813
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-3.249	1.638	5.908	3.212
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	1.377	1.426	-0.009	-1.231
Frais de négociation	-0.041	-0.009	-0.005	-0.052
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-1.913	3.055	5.894	1.929
Résultat net de l'exercice	-0.637	4.634	7.420	3.783
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultats non distribuables de l'exercice	-1.913	3.055	5.894	1.929
Régularisation du résultat non distribuable	0.203	0.026	-1.085	0.178
Sommes non distribuables de l'exercice	-1.710	3.081	4.809	2.107
Distribution de dividendes		1.690	1.813	2.563
Valeur liquidative	101.817	103.666	100.981	94.849
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	-0.90%	0.90%	0.90%	0.90%
Autres charges/actif net moyen	-1.15%	1.03%	0.96%	1.23%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	-0.04%	1.38%	1.88%	1.86%
Actif net moyen	2,075,715.852	2,378,115.185	2,542,431.650	2,194,713.226
Nombre d'actions au 31/12	20,063	21,584	28,347	22,463

RAPPORT GENERAL- EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV arrêtée au 31 décembre 2011 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Vérifications spécifiques

(i) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2011.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOU

Tunis, le 25 Avril 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités

Le commissaire aux comptes :
Jelil BOURAOUI

Tunis, le 25 Avril 2012

Tunisian Equity Fund-T.E.F
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Tunisian Equity Fund relatifs à la situation arrêtée au 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP TEF arrêtés au 31 Décembre 2011. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « United Gulf Financial Services-North Africa » UGFS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP TEF, ainsi que des résultats de ses opérations pour la situation arrêtée au 31 Décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre gestionnaire sur les résultats de la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos, le 31 Décembre 2011, à l'exception des points suivants :

Au cours de la période audité, l'actif net de FCP TEF a été employé dans actions de sociétés cotées à un niveau qui ne respecte pas les taux d'emploi exigés de 75% à 80% d'emploi de l'actif net prévu par l'article 2 du règlement intérieur. Au 31 Décembre 2011, ce taux d'emploi est de 46.45%. Le fonds a employé 15% de son actif net en obligations.

Le fonds a adressé une notification au conseil du marché financier visant la modification de ces dispositions prévues par le règlement intérieur. La réponse du conseil du marché financier était favorable.

Aussi, nous devons vous informer que le fonds de placement est actionnaire de la BIAT et ce sans considération des dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales traitant des participations croisées.

Tunis, le 7 Avril 2012

Le commissaire aux comptes :
Foued AMIRI
Expert Comptable associé

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF		Note	31/12/2011	31/12/2010
AC1	Portefeuille-titres	4-1	4 529 688	6 734 243
a-	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 107 218	3 018 999
b-	Titres OPCVM		353 902	199 212
c-	Obligations		1 068 568	3 516 032
AC2	Placements monétaires et disponibilités		2 621 168	1 681 857
a-	Placements monétaires	4-2	2 504 798	1 712 736
b-	Disponibilités	4-3	116 370	-30 879
AC3	Créances d'exploitation	4-4	4468	18022
AC4	Autres actifs			-
TOTAL ACTIF			7 155 324	8 434 122
PASSIF				
PA1	Opérateurs créditeurs	4-5	45 951	50 048
PA2	Autres créditeurs divers		0	0
TOTAL PASSIF			45 951	50 048
ACTIF NET				
CP1	Capital	4-6	7 028 267	8 325 932
CP2	Sommes distribuables		81 107	58 142
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours		81 107	58 142
ACTIF NET			7 109 374	8 384 074
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			7 155 324	8 434 122

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
PR1-Revenus du portefeuille-titres	4-7	173 771	342 993
Dividendes		118 564	306 660
Revenus des obligations et valeurs assimilés		55 208	36 333
PR2-Revenus des placements monétaires		100 779	12 952
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		274 551	355 945
CH1-Charges de gestion des placements	4-8	(98 011)	(129 893)
REVENU NET DES PLACEMENTS		176 540	226 052
CH2-Autres charges	4-9	(88 500)	(167 393)
RESULTAT D'EXPLOITATION		88 040	58 659
Régularisation du résultat d'exploitation		(6 933)	(517)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		81 107	58 142
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6 933	517
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(394 727)	(144 138)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		144 576	369 369
Frais de négociation			0
RESULTAT DE L'EXERCICE		(162 110)	283 890

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2011

(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2 011	2010
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
	(162 110)	283 890
a- Résultat d'exploitation	88 040	58 659
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(394 727)	(144 138)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	144 576	369 369
d- Frais de négociation de titres	0	0
AN2-DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(58 142)	0
AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 054 448)	100 185
Souscriptions		
- Capital	-	100 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	701
- Régularisation des sommes distribuables	-	(517)
Rachats		
- Capital	(1 070 000)	0
- Régularisation des sommes non distribuables	16 898	0
- Régularisation des sommes distribuables	(6 933)	0
- Droits de sortie	5 587	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 274 701)	384 074
AN4-ACTIF NET		
a- En début de période	8 384 074	8 000 000
b- En fin de période	7 109 374	8 384 074
AN5-NOMBRE DE PARTS		
a- En début de période	810	800
b- En fin de période	703	810
VALEUR LIQUIDATIVE	10 112,907	10 350,709
AN6-TAUX DE RENDEMENT	-1,60%	3,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**SITUATION ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011
MONTANTS EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS****1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT TEF**

Tunisian Equity Fund est un fonds commun de placement régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 19-2009 du 10 juin 2009. Le fonds a été constitué le 14/11/2009.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Le capital initial s'élève à 8 000 000 DT divisé en 800 parts de 10 000 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS).

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 14/11/2009 au 31/12/2010.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte au moment de leurs encaissements contrairement aux dispositions de la NC 17 du système comptable des entreprises.

3.2- Evaluation des éléments du portefeuille titre

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote d'obligations et de titres SICAV. Ces actifs sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2011 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**4.1- Portefeuille titre :**

Le portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2011 à 4 529 688DT contre un solde de 6 734 243 DT au 31/12/2010 et correspond aux placements effectués en actions cotées en bourse, obligations et titres OPCVM, ce montant se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Valeur au 31/12/201 1	% Actif net	Nombre de titres	Valeur au 31/12/2010
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		3 107 218			3 018 999
ADWYA	7 500	52 815	0,74%	27 000	169 911
AMEN BANK	750	48 991	0,69%	0	0
ARTES	47 000	451 294	6,35%	51 500	629 742
ASSAD	42 000	445 116	6,26%	0	0
BH	26 500	477 133	6,71%	14 000	411 922
ENNAKL	15 000	143 820	2,02%	16 000	185 856
Modern leasing	0	0	0,00%	5 000	59 865
GIF	9 500	54 616	0,77%	0	0
PGH	36 000	294 228	4,14%	0	0
SOTRAPIL	8 000	109 784	1,54%	0	0
TL	5 200	149 942	2,11%	0	0
TUNISAIR	380 000	641 440	9,02%	381 000	774 192
BIAT	0	0	0,00%	4 500	328 311
TPR	40 000	238 040	3,35%	80 000	459 200
Obligations et valeurs assimilées		1 068 568			3 516 032
BTA 6% 03-12	30	31 173	0,44%	30	31 279
BTA 6% 03-12	102	105 990	1,49%	102	106 348
BTA 6,90% 05-22	350	389 340	5,48%	400	449 597
BTA 7,00% 02-15	500	542 065	7,63%	0	0
BTA 6,90% 05-22	0	0	0,00%	1000	1 123 992
BTA 6,90% 05-22	0	0	0,00%	350	392 032
BTA 8,25% 07-14	0	0	0,00%	260	291 527
BTA 8,25% 07-14	0	0	0,00%	400	448 503
BTA 8,25% 07-14	0	0	0,00%	340	381 227
BTA 8,25% 07-14	0	0	0,00%	260	291 527
Titres OPCVM		353 902			199 212
FCP HELION MONEO	1 716	176 238	2,48%	0	0
SICAV TRESOR	1 710	177 664	2,50%	1 916	199 212
TOTAL		4 529 688			6 734 243

4.2- Placements monétaires :

Les placements monétaires se détaillent comme suit :

	31/12/ 2011	31/12/2010
Compte à terme	1 008 767	1 712 736
- CD Amen Bank 01122011	498 824	-
- CD STB 20122011	498 221	-
- CD Attijari Bank 28112011	498 986	-
Certificats de dépôt	1 496 031	-
Total	2 504 798	1 712 736

4.3- Disponibilités :

Les disponibilités se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Banque	216 105	720
Sommes à l'encaissement	0	12 000
Sommes à régler	<u>(99 735)</u>	<u>(43 599)</u>
	<u>116 370</u>	<u>(30 879)</u>

4.4- Créances d'exploitation :

Le solde de ce compte correspond à des retenues à la source sur les intérêts courus inclus dans le cout des bons de trésor assimilables à apurer au fur et à mesure de la date de réalisation de ces intérêts.

4.5- Opérateurs créditeurs :

	<u>31/12/ 2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	43 802	47 526
Rémunération du dépositaire	<u>2 149</u>	<u>2 522</u>
	<u>45 951</u>	<u>50 048</u>

4.6- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2010	<u>8 325 932</u>
Montant	8 325 932
Nombre de parts émises	810
Nombre de copropriétaires	9
Souscriptions réalisées	<u>0</u>
Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0
Rachats effectués	<u>(1 070 000)</u>
Montant	(1 070 000)
Nombre de parts rachetées	107
Nombre de copropriétaires sortants	3
Autres mouvements	<u>(227 665)</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(394 727)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	144 577
Régularisation des sommes non distribuables	16 898
Droits de sortie	5 587
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2011	<u>7 028 267</u>
Montant	7 028 267
Nombre de parts	703
Nombre de copropriétaires	6

4.7- Revenus du portefeuille – titres :

Le solde de ce poste s'élève à 173 771 DT au 31-12-2011 et correspond exclusivement à des dividendes rattachées au portefeuille titres et des intérêts sur obligations et valeurs assimilées :

	<u>31/12/ 2011</u>	<u>31/12/2010</u>
SICAV Trésor	13 424	207 317
Actions et valeurs assimilées admises à la cote	105 140	99 343
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	55 208	36 333
	<u>173 771</u>	<u>342 993</u>

4.8- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur du fonds.

Le total de ces charges s'élève à 98 011 au 31/12/2011 contre un total de 129 893 DT à la même date de l'exercice antérieure et elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/ 2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire (UGFS)	89 101	118 085
Rémunération du dépositaire (BIAT)	8 910	11 808
	<u>98 011</u>	<u>129 893</u>

4.9-Autres charges

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/ 2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Frais administratifs	88 500	107 412
Frais de démarrage	0	59 000
Autres charges	0	981
	<u>88 500</u>	<u>167 393</u>

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1- Données par parts et ratios pertinents**

Données par part	<u>2011</u>	<u>2 010</u>
Revenus des placements	390,541	439,438
Charges de gestion des placements	(139,418)	(160,362)
Revenus net des placements	<u>251,124</u>	<u>279,077</u>
Autres charges	(125,889)	(206,658)
Résultat d'exploitation	<u>125,235</u>	<u>72,418</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(9,862)	(0,638)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>115,372</u>	<u>71,780</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(561,489)	(177,948)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	205,656	456,011
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	<u>(355,832)</u>	<u>278,063</u>
Résultat net de l'exercice	(230,598)	350,481
Droits de sortie	7,948	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(347,885)</u>	<u>278,063</u>
Régularisation du résultat non distribuable	24,036	0,866
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(323,848)</u>	<u>278,928</u>
Valeur liquidative	10 112,907	10 350,709
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	1,36%	1,58%
Autres charges / actif net moyen	1,23%	2,03%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,13%	0,71%

5.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS et le FCP TEF prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1 % TTC calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 75 000 DT hors TVA par année, calculée quotidiennement et payée trimestriellement.

La charge de la période s'élève à 177 601 DT et se détaille ainsi :

	31/12/2011
Commission de gestion	89 101
Frais administratifs	88 500
	177 601

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le FCP TEF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, payable trimestriellement de 0,1% TTC calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 8 910 DT TTC.